3. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES DE 1er CYCLE EN PSYCHOLOGIE (DOC. 42 ET 42A/12-13)

3.1. Spécialisation en psychologie

R : 13-CPR-130620

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en psychologie). »

Vote : unanime.

Proposition pour le Sénat académique

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en psychologie). »

42A/12-13

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

Le 27 mai 2013

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
28 MAI 2013
UNIVERSITÉ DE MONCTON

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE
27 MAI 2013
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Neil Boucher, président
Comité des programmes du Sénat académique
Université de Moncton
Moncton, N.-B.

OBJET : Suivis du CPR-130322 concernant la reconfiguration des programmes de
BA (spécialisation psychologie)
BA (majeure psychologie)
Mineure en psychologie

Monsieur le Président,

La présente fait suite à l'étude par le Comité des programmes, le 22 mars 2013, des trois programmes reconfigurés de psychologie mentionnés en titre. Nous vous remettons une version refondue des trois documents dans lesquels nous avons apporté des modifications qui font suite aux questions et commentaires soulevés lors de cette réunion. En plus de traiter de chacun des points, nous vous référons à la page pertinente des documents pour constater les modifications. Prière de noter que la pagination auquel on fait allusion ci-dessous correspond à celle que nous avons effectuée pour chacun des trois documents et non celle qui sera ajoutée par le Secrétariat général lors de la préparation des photocopies.

1. BA (spécialisation en psychologie) : nous vous fournissons une version condensée du CPR-1 avec une attention particulière à la section 5 traitant de la dérogation. Nous avons déplacé *l'Annexe A* à la page 64 du document, conformément à votre demande.

2. Références au cours *PSYC1000 Introduction à la psychologie* en lien avec l'OFG5 *(Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences)* : nous avons retiré ces références partout où elles étaient mentionnées dans les programmes, nommément dans les formulaires suivants de la spécialisation :
   - CPR-1 : au point 4.5 (p. 12) et dans le tableau 3 (p. 13, OFG5).
   - CPR-8 (p. 54)

   et dans le formulaire suivant de la majeure :
   - CPR-1 : au point 4.5 (p. 10) et dans le tableau 2 (p. 11, OFG5) du document relatif à ce programme.

3. CPR-4 - *PSYC2001 Méthodes de recherche en psyc.* : concernant l'explication du terme « validité écologique » utilisée dans la description de ce cours, vous trouverez les explications pertinentes au bas du CPR-4 (p. 21 du document de la spécialisation) mais en gros, la validité écologique fait référence à la capacité des études de généraliser leurs résultats à un contexte/milieu naturel (moins contrôlé). Un exemple serait de savoir si les résultats d'une étude en laboratoire s'appliquent au quotidien, donc, si l'étude de laboratoire montre que la caféine augmente le rendement, il faudrait voir si l'hypothèse se concrétise dans le quotidien… dans la réalité.

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

4. CPR-10 du BA (majeure en psychologie) : nous avons réduit la longueur du texte pour le point *2.1 Objectifs du programme* afin de respecter la consigne (p. 18 du document relatif à la majeure).

5. Libellé de l'OFG9 (exigences d'ANGL) : des modifications ont été apportées dans les documents des programmes de spécialisation et de majeure afin d'être conformes à la résolution adoptée au SAC-130307. Les corrections se trouvent nommément dans les formulaires suivants de la spécialisation :
   - CPR-1 : (p. 12, pt 4.9; p. 13, OFG 9 dans le tableau)
   - CPR-2 : (p. 20, note 3)
   - CPR-10 : (p. 58, OFG 9 au bas de la page)
   - CPR-11 : (p. 59, cours ANGL en 1e année; p. 61, OFG 9 dans le tableau; p. 62, OFG9 en haut de la page);

   et dans les formulaires suivants de la majeure :
   - CPR-1 : (p. 11, pt 4.9; p. 12, OFG 9 dans le tableau)
   - CPR-2 : (p. 17, note 3 en milieu de page)
   - CPR-10 : (p. 21, OFG 9 au bas de la page)
   - CPR-11 : (p. 22, cours ANGL en 1e année; p. 24, OFG 9 dans le tableau et un peu plus bas dans la page).

En souhaitant que le tout soit conforme, je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement nécessaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Le doyen,

Paul É. Bourque, Ph.D., L.Psych.

p. j.

c. c. Mme Katherine Guérard, directrice, École de psychologie

42/12-13

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
03 DEC. 2012
UNIVERSITÉ DE MONCTON

03 DEC. 2012

Le 29 novembre 2012

Monsieur Neil Boucher, président
Comité des programmes du Sénat académique
Université de Moncton
Moncton, N.-B.

OBJET : Reconfiguration des programmes de 1er cycle en psychologie

Monsieur le Président,

À sa réunion du 24 octobre 2012, le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC), sur recommandation de l'UARD de psychologie, a adopté à l'unanimité les trois résolutions suivantes :

Que le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires recommande au Comité des programmes du Sénat académique les modifications au programme de B.A. (spécialisation en psychologie) telles que proposées dans le cadre du projet de reconfiguration des programmes.

Que le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires recommande au Comité des programmes du Sénat académique les modifications au programme de B.A. (majeure en psychologie) telles que proposées dans le cadre du projet de reconfiguration des programmes.

Que le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires recommande au Comité des programmes du Sénat académique les modifications au programme de Mineure en psychologie telles que proposées dans le cadre du projet de reconfiguration des programmes.

Vous trouverez en pièces jointes les documents afférents à ces résolutions. Il y a lieu de noter qu'en plus de quelques changements à la banque de cours de la discipline principale, on fait appel à une dérogation pour ce qui est du programme de spécialisation. Ce dernier respecte la consigne de 120 crédits pour l'ensemble du programme, de même que les 90 crédits pour le bloc de formation fondamentale. Toutefois, l'on propose une répartition légèrement modifiée de ce bloc par rapport aux exigences de la reconfiguration. On présente 66 crédits dans la discipline principale (6 crédits en sus des 60 crédits exigés) et 24 crédits dans les disciplines connexes (6 crédits de moins que ce qui est normalement prévu).

/... 2

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Il est de la volonté de l'École de psychologie de conserver l'équilibre et la qualité du programme de spécialisation afin de répondre aux attentes les plus prononcées des programmes d'études supérieures en psychologie. Je vous serais reconnaissant de soumettre le tout au Comité des programmes pour évaluation.

Je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Le doyen,

Paul É. Bourque, Ph.D., L.Psych.

p. j.

c. c. M^me^ Katherine Guérard, directrice, École de psychologie

CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)

L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT

---

1. Identification du programme

1.1 Faculté : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC)
1.2 Unité(s) responsable(s) du programme : École de psychologie
1.3 Titre du programme : Baccalauréat ès arts (spécialisation en psychologie)
1.4 Diplôme accordé : B.A. (spécialisation en psychologie)
1.5 Date d'entrée en vigueur : septembre 2013

2. Description générale du programme reconfiguré

En tant que discipline universitaire, la psychologie se définit comme l'étude scientifique des processus mentaux et du comportement et l'application de ces connaissances. Elle se trouve à l'intersection de la biologie et de la culture et prend son origine dans la philosophie.

Dans son ensemble, la formation en psychologie donne aux étudiantes et étudiants issus de ses programmes ou ayant suivi des cours de psychologie des compétences qui leur permettent de s'adapter à un milieu de travail en constante évolution grâce en outre à l'acquisition de la méta-habileté d'apprendre à apprendre et à une pensée critique rigoureuse fondée sur les critères de la science. Il faut donc considérer la psychologie non seulement en tant que discipline spécialisée, mais aussi en tant que discipline fondamentale. Comme le préconise l'American Psychological Association (voir Halpern, 2010), ces objectifs de formation convergent vers ceux de la formation générale.

Avant que la reconfiguration ait lieu, une réforme des programmes de niveau baccalauréat en psychologie (spécialisation, majeure, mineure) a eu lieu de 1991 à 2000 en réponse à des exigences du Sénat d'organiser la formation autour de crédits de discipline principale, de disciplines connexes et de formation générale. Le nombre de crédits du programme est alors passé de 133 crédits à 121 (tout en faisant augmenter les crédits accordés au mémoire de fin de baccalauréat de 3 à 6 crédits). En 2006-2007, le professeur Kirouac a fait une évaluation de ces programmes et a recommandé en outre une simplification de la structure des préalables et une dissociation des cours de Méthodes et Statistiques de 2^{e} année (PSYC 2000 et PSYC 2050). Ces deux modifications sont intégrées au présent projet de reconfiguration (voir les formulaires CPR-5 pour la simplification des préalables ainsi que CPR-6 et CPR-4 pour la réorganisation des cours de Méthodes et Statistiques).

C'est dans ce contexte et en essayant le plus possible de se conformer aux exigences de la reconfiguration que l'École de Psychologie recommande un programme de baccalauréat avec spécialisation comportant 120 crédits, dont 66 de discipline principale, 24 de disciplines connexes et 30 de formation générale. Cette déclinaison des crédits de la formation fondamentale dévie de la répartition recommandée de 60 crédits de discipline fondamentale et 30 crédits de disciplines connexes et amène l'École de Psychologie à faire une demande de dérogation dont les arguments sont présentés à l'item 5 du présent document.

2.1 Description des objectifs du programme

Le programme de spécialisation en psychologie offre une formation de base essentielle à la pensée scientifique et critique ayant comme contexte général la compréhension du comportement humain dans ses dimensions individuelles. Ce type de formation mène non seulement aux programmes de cycles supérieurs en psychologie professionnelle et à ceux visant la

recherche en psychologie, mais aussi à un nombre important de programmes de cycles supérieurs de disciplines connexes à la psychologie comme l'audiologie, l'orthophonie, l'ergothérapie, l'orientation et le counseling, l'administration publique, etc. Ce programme de baccalauréat non terminal permet néanmoins à l'étudiante et l'étudiant d'obtenir une formation rigoureuse à la pensée scientifique qui lui permettra de se lancer dans des carrières diverses dans le monde des affaires ou du service public. Parmi les débouchés possibles, on peut mentionner agent d'aide sociale, agent de relations humaines, animateur communautaire, chargé de projet et conseiller en main d'œuvre.

En somme, le programme de spécialisation en psychologie vise

(i) le développement de compétences et de connaissances dans les méthodes de la recherche en psychologie,

(ii) l'acquisition de connaissances spécifiques à la discipline

a. du point de vue des connaissances générales produites par la recherche en psychologie et

b. du point de vue des applications de la psychologie.

Le tout se fait à l'intérieur d'une démarche d'apprentissage hiérarchisée sur les quatre années du baccalauréat et où chacun de ces objectifs est poursuivi en parallèle à l'intérieur de l'ensemble du programme en vue de fournir aux étudiantes et étudiants des compétences spécialisées en psychologie.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs

L'acquisition des compétences et connaissances en méthode de recherche se fait à l'aide de cours magistraux, d'exercices en laboratoire, de projets en laboratoire et de projets individuels (ex. : travaux pratiques, mémoire). Il s'agit ici de créer un véritable coffre à outils par l'exposition à une pluralité de méthodes de recherche et de solutions d'analyse statistique dans une diversité de contextes. Toutes ces occasions d'apprentissage sont enrichies par l'exposition aux limites des méthodes de recherche et des calculs statistiques pour nourrir la pensée critique. Le mémoire se veut une démarche d'appropriation et de synthèse de tous ces apprentissages à l'intérieur d'un projet individuel supervisé. Il constitue donc le point culminant de cette démarche d'apprentissage. Associé à la diversité des choix prévus par le programme (selon la diversité des intérêts de recherche du corps professoral de l'École de psychologie), le mémoire constitue aussi l'apex d'une démarche d'apprentissage visant l'autonomie intellectuelle chez l'étudiante et l'étudiant.

Des cours magistraux sont l'outil privilégié pour la transmission des connaissances propres à la psychologie tant dans le domaine de la recherche que dans celui de ses applications. Ces cours sont organisés en une hiérarchie suivant une séquence allant de l'initiation, à l'approfondissement, à la spécialisation et à la revue de questions spécifiques. Dans le cas des cours portant sur des questions spécifiques (voir les intitulés « Questions » dans la liste de cours à option, soit ceux de type III), l'approche pédagogique privilégiée est le séminaire. Si la démarche de l'initiation à la spécialisation vise à transformer l'étudiante et l'étudiant de simple auditeur et récepteur de la connaissance à une récepteure ou un récepteur engagé dans sa démarche de réflexion par le truchement de discussions en classe, le séminaire est l'occasion pour l'étudiante et l'étudiant d'apprendre à intervenir en classe dans une situation sociale où la pression par les pairs devrait être minimale.

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants

L'École de Psychologie cherche à atteindre deux sortes de résultats. Du point de vue de la formation générale, ses diplômées et diplômés devraient avoir développé une rigueur de pensée leur permettant d'apprécier de façon

critique les connaissances scientifiques auxquelles elles et ils seront exposés dans leurs études ou leur travail subséquents peu importe l'orientation qu'ils ou elles prendront. L'École s'attend aussi que ses diplômées et diplômés aient acquis une autonomie dans leur démarche d'apprentissage qui leur permet d'apprendre à apprendre dans différents contextes.

Du point de vue de la formation disciplinaire, l'École s'attend à ce que ses diplômées et diplômés aient un vaste répertoire de connaissances psychologiques qui leur permettra d'acquérir d'autres connaissances ou qui leur permettra de travailler dans des relations d'aide en se servant de connaissances et de méthodes fondées sur les données probantes (Provencher et Guay, 2007).

L'atteinte combinée de ces objectifs de formation générale et spécifique devrait de surcroît permettre aux diplômées et diplômés de l'École de psychologie d'articuler une vision d'ensemble de la psychologie en tant que science. Cette atteinte devrait aussi leur permettre de se tailler des places de choix dans tout programme d'études supérieures qu'elles et ils poursuivront que ce soit en psychologie ou dans une autre discipline reliée à la santé humaine (administration, réadaptation, etc.). Pour celles et ceux qui choisiront le marché du travail après leur baccalauréat, la formation reçue devrait amplement les aider à évoluer dans des postes qualifiés et hautement qualifiés car elles et ils pourront mettre en jeu leurs compétences analytiques et leur pensée critique fondée sur les données et leurs connaissances.

3. La formation fondamentale

Pour accéder aux études supérieures en psychologie, les étudiantes et étudiants doivent avoir une formation solide à la recherche et un large ensemble de connaissances en psychologie. Le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick (2011) adhère aux exigences du tronc commun des programmes de premier cycle des universités québécoises (Ordre des psychologues du Québec, 2010). Ces exigences reposent sur 42 crédits obligatoires répartis en 10 thématiques qui reflètent la diversité exigée pour la formation en psychologie. Autant le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick que les universités québécoises vérifient l'atteinte de ces exigences lors de l'admission. Le tableau 1 compare les exigences de formation minimales pour les études supérieures en psychologie professionnelle et les crédits obligatoires du programme de spécialisation en psychologie à l'Université de Moncton.

Tableau 1 : Comparaison des cours obligatoires du programme de spécialisation en psychologie à l'Université de Moncton avec les critères minimaux pour l'admission au Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick et au Doctorat en psychologie des universités québécoises

MATIÈRES	CRÉDITS EXIGÉS	Cours obligatoires à l'Université de Moncton	Crédits manquants
Bases biologiques	6	PSYC 2101 : Psychobiologie	3
Bases sociales – culturelles	6	PSYC 2500 : Psychologie sociale	3
Bases cognitives – affectives	6	PSYC 2400 : Apprentissage et mémoire PSYC 3400 : Psychologie cognitive	
Psychologie du développement	6	PSYC 2610 : Développement de l'enfant	3
Histoire et systèmes	3		3

Psychométrie	3	PSYC 3001 : Théories psychométriques	
Méthodes de recherche	3	PSYC 2001 : Méthodes de recherche en psyc.	
Analyse de données	3	PSYC 2002 : Stat. appliquées en psyc.	
Personnalité	3	PSYC 3700 : Théories de la personnalité	
Psychopathologie	3	PSYC 4700 : Psychopathologie	
Total	42		

Les 42 crédits de notre programme incluent 6 crédits d'introduction et 6 autres crédits accordés au mémoire. Ceci fait en sorte qu'il manque 12 crédits à notre programme par rapport aux exigences du collège des psychologues du Nouveau-Brunswick et des universités québécoises. Ce problème n'est pas nouveau, il existait dès la réforme des programmes de baccalauréat en 2000. En fait, l'École de psychologie avait décidé à l'époque de miser sur les cours à option. Cette décision reposait sur plusieurs raisons ::

- les exigences de formation pour la préparation aux études supérieures en psychologie professionnelle dépassent les 42 crédits obligatoires exigés par les universités québécoises. Entre autres exemples, les membres de l'École de psychologie considèrent que les 12 crédits d'introduction et de mémoire sont essentiels à la formation et ils estiment qu'il y a au moins deux autres cours (six crédits) (PSYC 4240 : *Trav. pratiq. psychométrie* et PSYC 4800 : *Approches psychothérapeutiques*) que les étudiantes et les étudiants devraient suivre pour mieux se préparer aux études supérieures en psychologie clinique.
- la démarche d'apprentissage des étudiantes et étudiants au niveau du baccalauréat devait leur permettre de développer une motivation intrinsèque (pour leur formation) et l'un des moyens pour faciliter l'acquisition de cette motivation était de passer par le choix de cours à option (Ratelle et al., 2007).
- en favorisant l'atteinte des exigences de formation par le choix de cours optionnels, le programme de spécialisation en psychologie respectait aussi les multiples orientations que les étudiantes et étudiantes pouvaient choisir; il faut se rappeler que la psychologie sert de parcours de formation non seulement à ses propres étudiantes et étudiants, mais aussi à des étudiantes et des étudiants poursuivant d'autres objectifs de formation et de carrière (ex. : administration publique, orthophonie, etc.).

Ces trois raisons et d'autres font que le présent programme de spécialisation en psychologie comporte 66 crédits de discipline principale, dont 42 crédits obligatoires et 24 optionnels, en plus des 24 crédits de disciplines connexes. En ce qui concerne les étudiantes et étudiants désirant faire des études supérieures en psychologie professionnelle, l'efficacité du programme repose donc sur sa capacité à offrir suffisamment d'options à chaque année et sur le choix éclairé que les étudiantes et étudiants feront. L'école préconise une structure relativement souple qui permet aux étudiantes et étudiants de se développer en tant qu'apprenants autonomes (Ratelle et al., 2007) et responsables de leur formation (Halpern, 2010).

3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre

Objectif (i) Compétences et connaissances en recherche

Au cœur de la formation de 1er cycle en psychologie se trouve une initiation à la pensée critique scientifique. Pour la psychologie, la pensée scientifique s'exprime tant au niveau des méthodes de recherche que de l'analyse statistique des données ainsi recueillies. La démarche de formation est intégrée tout au long des quatre années du baccalauréat. De plus, elle s'articule autour d'une séquence de cours obligatoires et d'un ensemble

diversifié de cours obligatoires et optionnels qui offrent une composante de laboratoire.

Tout d'abord au niveau de la séquence de cours obligatoires :

- Les cours d'introduction (niveau 1000; soit les PSYC 1000 : *Introduction à la psychologie* et PSYC 1700 : *Intro à la psycho appliquée*) présentent des concepts clés de la recherche en psychologie et les rattachent à des contenus de connaissances.
- Les cours de deuxième année PSYC 2001[1] *Méthodes de recherche en psyc.* et PSYC 2002[1] *Stat. appliquées en psyc.* amènent les étudiants et étudiantes à se familiariser avec les concepts clés des méthodes et des statistiques propres à la psychologie ainsi que, grâce à des expériences, à s'initier aux pratiques de l'expérimentation, de la cueillette de données et de leur analyse (par logiciel statistique). Les limites des méthodes et des analyses sont abordées pour nourrir la réflexion critique.
- Un autre cours de méthode, une spécialité de la psychologie, la psychométrie, est obligatoire et peut être fait en 3e ou 4e année (PSYC 3001[2] *Théories psychométriques*). Ce cours comporte une composante de laboratoire.
- Enfin, le mémoire de fin de baccalauréat (PSYC 4900, 6 crédits, obligatoire dans le programme de spécialisation) offre à l'étudiante ou l'étudiant une opportunité de faire une démarche complète de recherche sous la supervision d'une ou d'un des membres de l'École.

Puis, au niveau des cours obligatoires et optionnels à composante de laboratoire :

- L'acquisition des compétences en recherche et de l'esprit critique demeure à l'ordre du jour de tous les autres cours de psychologie, mais en particulier de ceux comportant une composante de laboratoire où l'on favorise notamment des cueillettes de données sous la responsabilité de l'étudiante ou l'étudiant.
- Deux options permettent de façon distincte un approfondissement des connaissances et une extension des compétences acquises dans les cours obligatoires PSYC 2001 : *Méthodes de recherche en psyc.* et PSYC 2002 : *Stat. appliquées en psyc.* Le cours PSYC 4001[2] : *Méthodes et stat. avancées*, offre un prolongement naturel de ces deux cours obligatoires avec une répartition d'heures théoriques et de laboratoire. Quant au cours optionnel PSYC 3900 : *Travaux pratiques en psycho.*, il permet une démarche de recherche visant le développement de compétences autonomes.

Ensemble, ces deux groupes de cours, les uns axés sur la méthode scientifique en psychologie, les autres sur l'expression de cette méthode dans des contenus spécifiques par le biais de laboratoires, devraient permettre une vision intégrée de la méthode scientifique en psychologie.

De plus, l'École de Psychologie reconnaît qu'il y a d'autres moyens que des cours pour acquérir des connaissances et des compétences en méthodes de recherche. Par exemple, elle encourage les étudiants et étudiantes à participer en tant que sujets à des recherches en psychologie, et ce, dès la première année et tout au long de leur baccalauréat. Cette expérience personnelle de la recherche contribue à leur donner un sens concret de comment les connaissances sont acquises en psychologie. Des occasions d'assistanats de recherche sont aussi offertes selon la disponibilité des subventions. Les étudiantes

[1] Il s'agit de nouveaux cours créés dans le cadre de la reconfiguration du programme pour remplacer les cours existants PSYC 2000, PSYC 2050 et PSYC 4220. Les propositions de création (CPR-4) et d'abolition (CPR-6) sont incluses dans le dossier.

[2] Il s'agit d'un nouveau cours créé dans le cadre de la reconfiguration du programme pour remplacer le cours existant PSYC 4000. Les propositions de création (CPR-4) et d'abolition (CPR-6) sont incluses dans le dossier.

et étudiants sont aussi invités à participer à des mini-congrès pour étudiantes et étudiants de premier cycle comme le Psycolloque de la Société Québécoise pour la Recherche en Psychologie, la réunion annuelle de Science Atlantique et le concours de jeunes chercheurs de la Faculté des Études Supérieures et de la Recherche de l'Université de Moncton.

Objectif (ii) connaissances spécifiques de la discipline du point de vue de la recherche et de ses applications

Après une initiation à l'ensemble des connaissances en psychologie en 1ère année par le biais des cours PSYC 1000 : *Introduction à la psychologie* et PSYC 1700 : *Intro à la psycho appliquée*, l'étudiante ou l'étudiant aborde dans un premier temps les fondements de la psychologie par le biais d'un ensemble de cours obligatoires répartis en 2e et 3e années, soit les PSYC 2101[3] : *Psychobiologie*, PSYC 2400 : *Apprentissage et mémoire*, PSYC 2500 : *Psychologie sociale*, PSYC 2610 : *Développement de l'enfant*, PSYC 3400 : *Psychologie cognitive* et PSYC 3700 : *Théories de la personnalité*. Ces cours de fondement obligatoires offrent un approfondissement des notions vues dans les cours d'introduction PSYC 1000 et PSYC 1700.

Par la suite, l'étudiante ou l'étudiant peut, grâce à ses cours à option, aller chercher des connaissances spécifiques dans une sous-discipline de la psychologie comme PSYC 3100 : *Psychopharmacologie*, PSYC 3410 : *Psychologie linguistique*, tous les PSYC 35XX (voir par exemple : PSYC 3510 : *Psycho. industrielle et org.*, etc.). L'étudiante ou l'étudiant a aussi l'occasion de prendre des cours lui permettant de faire une synthèse de ses connaissances, soit les PSYC 3600 : *Psychologie du développement* et PSYC 4010 : *Histoire de la psychologie*.

Toujours parmi les cours à option, l'étudiante ou l'étudiant peut développer une vision critique et contemporaine de la recherche dans un domaine spécifique de la psychologie à l'aide des cours ayant dans leur titre « Questions » (p. ex. : PSYC 4300 : *Questions en psycho. cognitive* et PSYC 4500 : *Quest. psycho. soc. et pers.*). Ces cours sont donnés sous forme de séminaire pour, permettre une interaction continue entre les étudiantes, étudiants, professeures et professeurs.

Finalement, il y a les cours optionnels qui permettent à l'étudiante et l'étudiant d'explorer différents contenus reliés aux applications de la psychologie : PSYC 4450 : *Modification du comportement*, PSYC 4800 : *Approches psychothérapeutiques*, par exemple. Il y a aussi des occasions d'explorer des aspects spécifiques de ces applications tels le cours optionnel PSYC 3900 : *Travaux pratiques en psycho.* ou encore l'occasion de développer une pensée critique par le biais du cours PSYC 4720 : *Questions en psychopathologie*.

L'éthique de la recherche, la déontologie professionnelle et, fondamentalement, le respect de l'autre en tant que personne humaine constituent des ensembles de valeurs qui ne sont pas enseignés par le biais de cours spécifiques. Ce sont néanmoins des ensembles de savoirs et de valeurs que le programme espère inculquer à ses étudiantes et étudiants. Chacune de ces thématiques est abordée dans un nombre important de cours.

3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale

Historiquement, la psychologie est certes issue de la philosophie et s'en est distinguée par l'adoption de la méthode scientifique. Néanmoins, ces deux disciplines entretiennent des rapports contemporains. Du point de vue tant

[3] Il s'agit d'un nouveau cours créé dans le cadre de la reconfiguration du programme pour remplacer le cours existant PSYC 2100. La proposition de création (CPR-4) est incluse dans le dossier.

de ses méthodes que de ses contenus, la psychologie voisine toute la gamme des activités humaines et se situe à la frontière de nombreuses disciplines, tant la biologie que la biochimie, les mathématiques, la physique, la sociologie, les études littéraires, les sciences administratives, etc. L'émergence des neurosciences font de la biologie une discipline connexe très particulière de la psychologie. Enfin, la psychologie à l'Université de Moncton fait partie de la Faculté des Sciences de la Santé et des Services Communautaires, ce qui ajoute un autre éventail de disciplines connexes relatif aux sciences de la réadaptation en outre. C'est en considérant ces voisinages que l'École de psychologie a adopté une définition large et étendue des disciplines connexes.

L'étudiante ou l'étudiant doit d'abord faire en première année six crédits obligatoires de disciplines connexes, soit les STAT 2653 : *Statistique descriptive* et BIOL 1143 : *Anat. et physiol. humaines I.* Ces cours sont obligatoires parce qu'ils sont des préalables à des cours en psychologie. (respectivement PSYC 2001 : *Méthodes de recherche en psyc.* et PSYC 2002 : *Stat. appliquées en psyc. ainsi que* PSYC 2101 : *Psychobiologie*). Autre aspect complémentaire, ces deux cours (BIOL 1143 et PSYC 2101) comportent des composantes de laboratoire qui exposeront l'étudiante et l'étudiant à des questions de laboratoire dans deux disciplines.

En deuxième année, nous demandons à l'étudiante ou l'étudiant de choisir un cours de philosophie parmi les neuf possibilités suivantes permettant un développement de la rigueur de pensée via une discipline autre que la psychologie :

- PHIL 2210 : *Philo de la communication*
- PHIL 2225 : *Philosophie du féminisme*
- PHIL 2252 : *Anthropologie philosophique*
- PHIL 2270 : *Logique symbolique*
- PHIL 2280 : *Logique de l'argumentation*
- PHIL 3420 : *Philosophie des sciences*
- PHIL 3422 : *Théorie de la connaissance*
- PHIL 3430 : *Philo des sciences humaines*
- PHIL 3462 : *Philosophie de la culture*

Les 15 autres crédits de cours de disciplines connexes sont à choisir parmi la liste de disciplines que l'École de psychologie considère connexes pour les raisons qui sont brièvement identifiées au premier paragraphe de la présente section : ADMN, ADRH, ADSI, BIOL, CHIM, ECON, EDUC, ETFA, GEIN, GEOG, GERO, HIST, INFO, KNEP, LING, MATH, NUAL, PHIL, PHYS, RETO, SANT, SCPO, SCRE, SINF, SOCI, STAT, TSOC.

L'inscription à la spécialisation se fait après avoir complété les deux premières années du programme de majeure en psychologie. Ces deux années sont identiques dans les deux programmes. Afin d'éviter des retards dans la démarche lors du transfert à la spécialisation, l'École de psychologie reconnaît jusqu'à 9 crédits de cours de la mineure suivis dans le cadre de la majeure, comme des cours de disciplines connexes. Selon le nombre de crédits faits dans la mineure au moment de l'inscription, l'étudiante ou l'étudiant aura à choisir entre un minimum de 6 crédits et un maximum de 15 crédits de cours de disciplines connexes au cours de ses deux années de spécialisation.

Les 15 crédits de disciplines connexes sont à répartir durant la formation selon les deux principes suivants :

i Principe de diversité minimale : les quinze crédits optionnels de disciplines connexes doivent être pris dans un minimum de deux disciplines connexes;

ii Principe de cheminement : un maximum de 9 des crédits de disciplines connexes sont de niveau 1000-2000 (normalement, ces crédits auront été faits durant les 2 premières années du programme, dans le cadre de la mineure avant le transfert de la majeure à la spécialisation), les autres crédits sont de niveau 3000-4000 (ce qui donne des combinaisons possibles de 9-6, 6-9, 3-12, 0-15).

Autrement dit dans les meilleurs des cas, l'étudiante ou l'étudiant doit faire des cours dans une nouvelle discipline connexe (différente de celle de la mineure) et montrer une progression.
NB : avec les cours de BIOL, STAT et PHIL requis pour le programme plus ses cours de mineure, l'étudiante ou l'étudiant a déjà été exposé à 4 disciplines connexes de la psychologie. Si elle ou il choisit une autre discipline en 3e-4e année, il ou elle aura exploré cinq disciplines connexes.

3.3 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option)

Tableau 2 – Formation fondamentale du BA (spécialisation en psychologie)

Composante de la formation fondamentale du programme		Nombre de crédits[A]
Formation fondamentale		**90**
Discipline principale		***66 cr.***
Cours obligatoires		**42 cr.**
Cours axé sur les connaissances et sur la méthode		
PSYC 1000 Introduction à la psychologie		3
Cours axés sur les connaissances		
PSYC 1700 Intro à la psycho appliquée		3
PSYC 2400 Apprentissage et mémoire		3
PSYC 2500 Psychologie sociale		3
PSYC 2610 Développement de l'enfant		3
PSYC 3400 Psychologie cognitive		3
PSYC 3700 Théories de la personnalité		3
PSYC 4700 Psychopathologie		3
Cours axés sur la méthode		
PSYC 2001 Méthodes de recherche en psyc.		3
PSYC 2002 Stat. appliquées en psyc.		3
Cours axés sur les connaissances et ayant une composante de laboratoire		
PSYC 2101 Psychobiologie		3
PSYC 3001 Théories psychométriques		3
Application dirigée des savoirs et savoir-faire		
PSYC 4900 Mémoire de psychologie		6
Cours à option		**24 cr.**
TYPE I : Cours de psychologie d'intérêt général,	Choisir au maximum deux cours parmi les suivants :	0-6
	Cours axé sur les connaissances et ayant une composante de laboratoire	
	PSYC 2301 Sensation et perception	3

ouverts aux autres disciplines		
	Cours axés sur les connaissances	
	PSYC 2670 Psychologie gérontologique	3
	PSYC 2700 Intro. à la psychosexualité	3
	Cours axé sur les connaissances et ayant une composante de laboratoire	
	PSYC 2810 Relations humaines	3
TYPE II : cours <u>normalement</u> réservés aux étudiants et étudiantes des programmes de psychologie	Choisir au maximum 6 cours parmi les suivants :	0-18
	Cours axé sur l'intégration des connaissances	
	PSYC 3600 Psychologie du développement	3
	PSYC 4010 Histoire de la psychologie	3
	Cours axés sur les connaissances	
	PSYC 3100 Psychopharmacologie	3
	PSYC 3410 Psychologie linguistique	3
	PSYC 3500 Motivation et émotion	3
	PSYC 3510 Psycho. industrielle et org.	3
	PSYC 3520 Psychologie de la santé	3
	PSYC 3530 Psycho. du groupe minoritaire	3
	PSYC 3540 Psychologie de la délinquance	3
	PSYC 3650 Dév. de l'ado. et de l'adulte	3
	PSYC 4450 Modification du comportement	3
	PSYC 4600 Enfance exceptionnelle	3
TYPE III : cours normalement destinés aux étudiants et étudiantes inscrits à la spécialisation ou à la majeure en psychologie	Choisir au <u>minimum</u> 2 cours parmi les suivants :	6-24
	Cours axés sur l'enrichissement des connaissances	
	PSYC 4020 Questions actuelles en psycho.	3
	PSYC 4100 Questions en neuropsychologie	3
	PSYC 4300 Questions en psycho. Cognitive	3
	PSYC 4500 Quest. psycho. soc. et pers.	3
	PSYC 4720 Questions en psychopathologie	3
	PSYC 4800 Approches psychothérapeutiques[B]	3
	Cours axés sur les méthodes et ayant une composante de laboratoire	
	PSYC 4241 Travaux pratiques psychométrie[B]	3
	PSYC 4001 Méthodes et stat. avancées	3
	Application dirigée des savoirs et savoir-faire	
	PSYC 3900 Travaux pratiques en psycho.	3
Disciplines connexes		**24 cr.**
	Cours obligatoires	**6**
	BIOL 1143 Anat. physiol. humaines I	3
	STAT 2653 Statistique descriptive	3
	Cours optionnels	**3**
	Choisir un des cours de philosophie suivants :	
	PHIL 2210 Philo de la communication PHIL 2225 Philosophie du féminisme PHIL 2252 Anthropologie philosophique PHIL 2270 Logique symbolique PHIL 2280 Logique de l'argumentation PHIL 3420 Philosophie des sciences PHIL 3422 Théorie de la connaissance PHIL 3430 Philo des sciences humaines PHIL 3462 Philosophie de la culture	
	Cours optionnels	**15**
	Les disciplines suivantes sont considérées connexes à la psychologie : ADMN, ADRH, ADSI, BIOL, CHIM, ECON, EDUC, ETFA, GEIN, GEOG, GERO, HIST, INFO, KNEP,	

	LING, MATH, NUAL, PHIL, PHYS, RETO, SANT, SCPO, SCRE, SINF, SOCI, STAT, TSOC ou tout autre cours autorisé par l'École de psychologie dans le cadre de l'application des trois principes ci-dessous.	
	Critère de cheminement : choisir au maximum 9 des crédits de disciplines connexes dans les niveaux 1000-2000, les autres crédits sont de niveau 3000-4000	
	Critère de diversité minimale : les 15 crédits de disciplines connexes doivent être pris dans un minimum de deux disciplines connexes	
	Principe pour le transfert à la spécialisation (habituellement entre la 2e et la 3e année) : les crédits faits pour la mineure peuvent compter comme cours de disciplines connexes jusqu'à concurrence de 9 crédits	

Notes : A) le total des crédits du programme s'obtient par la somme des crédits en gras
B) cours vivement recommandés pour les études supérieures en psychologie clinique ou en intervention

En plus des cours présentés au Tableau 2, l'École de psychologie offre trois cours réservés aux étudiantes et étudiants qui ne sont pas en psychologie (pour les étudiantes ou étudiants inscrits dans les programmes de psychologie, ces cours ne sont normalement pas crédités) :

PSYC 1600 : *Développement humain I*
PSYC 1650 : *Développement humain II*
PSYC 2900 : *Comportement anormal*

Les deux premiers cours de cette liste sont des cours d'introduction à la psychologie offerts à des clientèles étudiantes intéressées spécifiquement aux thématiques du développement. Le dernier cours porte sur la psychopathologie et s'adresse entre autres aux étudiantes et étudiants en Travail Social.

4. La formation générale

En accord avec la vision de l'APA à cet égard (Halpern, 2010), les membres de l'École considèrent la formation en psychologie comme une excellente formation générale. De plus, ils et elles estiment que les cours de formation générale constituent une excellente occasion pour les étudiantes et étudiants de s'exposer aux différentes disciplines universitaires et à la multidisciplinarité.

4.1 Initiation au travail intellectuel universitaire

Cet objectif est atteint par le cours SANT 1003 *Initiation aux études : santé*, un cours d'initiation au travail intellectuel universitaire offert par la Faculté des Sciences de la Santé et des Services Communautaires. Ce cours préparera les étudiantes et étudiants aux stratégies d'études pour réussir les cours de l'ensemble de leur formation, aux techniques de fouille bibliographique nécessaires à la réalisation de leurs travaux universitaires ainsi qu'aux principes de base du travail en laboratoire ou en collecte de données. L'École de psychologie s'attend à ce que ce cours prépare ses étudiantes et étudiants au travail technique et intellectuel de nature scientifique préparatoire aux apprentissages des cours dans le domaine des sciences de la réadaptation (compétences transversales à l'intérieur de la Faculté) et dans le domaine de la psychologie en particulier.

4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation

À l'intérieur même de la discipline, les étudiantes et étudiants peuvent choisir PSYC 3530 : *Psycho. du groupe minoritaire* comme cours à option. Ce cours répond à l'objectif de formation générale de l'ouverture à l'Autre par le biais d'acquisition de connaissances sur le fonctionnement mental et émotionnel dans les situations minoritaires ainsi que les influences sociales affectant ce fonctionnement.

Autre possibilité, dans la série de cours de à option en philosophie à faire en 2e année se trouvent des cours répondant à cet objectif, soit :

PHIL 2225 : *Philosophie du féminisme*
PHIL 3462 : *Philosophie de la culture*

Comme autre alternative, l'étudiante ou l'étudiant pourrait prendre l'un de ces trois cours de sociologie :

SOCI 1410 : *Introduction à l'anthropologie*
SOCI 4575 : *Sociologie de la culture*
SOCI 4640 : *Soci. de la mondialisation*

Les cinq cours précédents (les 2 PHIL et les 3 SOCI) font partie des disciplines connexes de la psychologie.

Enfin, l'École encourage les étudiants et étudiantes à obtenir des bourses pour études à l'étranger comme méthode alternative pour atteindre cet objectif. Selon le moment où se déroule cette activité, l'étudiante et l'étudiant pourra intégrer ses apprentissages à l'aide d'un travail de session dans le cours obligatoire PSYC 3700 *Théories de la personnalité*.

À défaut de la sélection d'un de ces cours ou de cette activité, les étudiantes et étudiants devront choisir un cours répondant à cet objectif dans la Banque de cours des objectifs de formation générale.

4.3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne

L'étudiante ou l'étudiant qui choisit des cours de philosophie ou de sociologie comme cours de disciplines connexes à la psychologie saura satisfaire cet objectif de formation générale si son choix tombe sur l'un des cours suivants :

PHIL 2235 : *Éthique*
PHIL 3410 : *Philo sociale et politique*
PHIL 3475 : *Éthique de l'information*

SOCI 1000 : *Introduction à la société*
SOCI 2370 : *Sociologie de la santé*
SOCI 2515 : *Intro. à la société canadienne*
SOCI 2533 : *Sociologie de l'Acadie*
SOCI 2540 : *Sociologie des jeunes*
SOCI 2560 : *Socio de la cond. des femmes*
SOCI 3320 : *Technologies et sociétés*
SOCI 3400 : *Les femmes et le pouvoir*
SOCI 3420 : *Écologie sociale*
SOCI 3630 : *Syndicalismes et sociétés*
SOCI 3810 : *Sociologie des identités*
SOCI 4530 : *Sociologie du travail*
SOCI 4533 : *Francophonies minorit. canad.*
SOCI 4540 : *Les mouvements sociaux*

NB : SOCI 1000 est préalable à tous les autres cours SOCI de cette liste

Si l'étudiante ou l'étudiant ne fait ni l'un, ni l'autre de ces choix, elle ou il devra atteindre cet objectif en choisissant un cours dans la Banque de cours des objectifs de formation générale.

4.4. Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité

Tous les choix de cours parmi les disciplines connexes à la psychologie sont considérés comme répondant à cet objectif dont notamment le cours obligatoire de disciplines connexes, BIOL 1143 : *Anat. physiol. humaines I*, qui voisine la psychologie par le biais de la neuroscience. Avec les cours de BIOL, STAT et PHIL requis pour le programme plus ses cours de mineure, l'étudiante ou l'étudiant a déjà été exposé à 4 disciplines connexes de la psychologie par sa deuxième année. Si elle ou il choisit une autre discipline en 3^{e}-4^{e} année, il ou elle aura exploré cinq disciplines connexes.

L'École de psychologie considère par ailleurs que cet objectif sera consolidé si l'étudiante ou l'étudiant choisit dans ses cours de disciplines connexes le cours multidisciplinaire en études de la santé : SANT 3003 *Santé de la population*.

4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

Les cours obligatoires des disciplines connexes de 1ère année relèvent du domaine des statistiques et des sciences et répondent donc à cet objectif :

BIOL 1143 : *Anat. physiol. humaines I*,
STAT 2653 : *Statistique descriptive*.

Les contenus statistiques sont essentiels à un grand nombre de cours PSYC. Certains cours de psychologie ont des contenus nettement statistiques (PSYC 2002 *Stat. appliquées en psyc.*, PSYC3001 *Théories psychométriques* et PSYC 4001 *Méthodes et stat. avancées*, etc.). Enfin, l'École de Psychologie estime que l'étudiante ou l'étudiant pourra consolider l'acquisition d'une vision critique de la science en choisissant le cours PHIL 3420 : *Philosophie des sciences* parmi ses cours de disciplines connexes.

4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Pour atteindre cet objectif, l'étudiante ou l'étudiant peut choisir le cours PHIL 2241 *Introduction à l'esthétique* comme cours de disciplines connexes en 2e année, sinon elle ou il devra choisir 3 crédits de cours de la Banque de cours des objectifs de formation générale.

4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

L'ensemble de la formation répond à cet objectif, le cours obligatoire de méthode PSYC2001 *Méthodes de recherche en psyc.* en particulier, sans oublier tout l'agencement des cours de méthodes (les cours obligatoires PSYC2002 *Stat. appliquées en psyc.*, PSYC3001 *Théories psychométriques* et PSYC4900 *Mémoire en psychologie* ainsi que le cours optionnel PSYC 4001 *Méthodes et stat. avancées*). Finalement, le cours à option PHIL, qu'il faut choisir en 2e année diversifie la formation visant à atteindre cet objectif.

4.8 Capacité de s'exprimer en français

Les cours obligatoires de formation linguistique de 1ère année (FRAN1500 *Communication orale* et FRAN1600 *Communication écrite*) permettent d'atteindre cet objectif. En fait, l'atteinte de cet objectif se poursuit tout au long de la formation. La plupart des cours en psychologie offre des occasions de faire des présentations orales ou de rédiger des rapports ou des travaux qui permettent une rétroaction visant l'amélioration continue des habiletés d'expression en français.

4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

L'étudiante ou l'étudiant atteint cet objectif en réussissant le cours ANGL 1031 : *Language, Writing and Reading.* Dans la plupart des travaux exigés dans les cours de psychologie, l'étudiante ou l'étudiant devra faire des lectures en anglais scientifique, ce qui l'exposera à une connaissance avancée de l'anglais et ses connaissances et compétences ainsi acquises se verront complétées et améliorées par ces lectures. Si le niveau d'ANGL1031 est dépassé au test de classement, l'OFG9 sera considéré atteint et l'étudiante ou l'étudiant devra choisir 3 crédits de cours au choix, à sa discrétion.

Tableau 3 – Formation générale et cours au choix du BA (spécialisation en psychologie)

Formation générale ou cours au choix	Cours permettant d'atteindre l'OFG	Cours au choix*
OFG 1 – Initiation au travail intellectuel universitaire : atteint par un cours obligatoire de formation générale	SANT1003 *Initiation aux études : santé*	

OFG 2 – Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : atteint par un des cours optionnels de la discipline principale ou des disciplines connexes, sinon BCOFG[1]	Le choix d'un des cours suivants : PSYC3530 *Psycho. du groupe minoritaire* PHIL2225 *Philosophie du féminisme* PHIL3462 *Philosophie de la culture* ou Choisir un cours de la BCOFG[1]	(*) si l'un des cours PSYC3530, ou PHIL2225, ou PHIL3462 est choisi
OFG 3 –Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : atteint par un des cours optionnels des disciplines connexes, sinon BCOFG[1]	Le choix d'un des cours suivants : PHIL2235 *Éthique* PHIL3410 *Philo sociale et politique* PHIL3475 *Éthique de l'information* SOCI1000 *Introduction à la société* SOCI2370 *Sociologie de la santé* SOCI2515 *Intro. à la société canadienne* SOCI2533 *Sociologie de l'Acadie* SOCI2540 *Sociologie des jeunes* SOCI2560 *Socio de la cond. des femmes* SOCI3320 *Technologies et sociétés* SOCI3400 *Les femmes et le pouvoir* SOCI3420 *Écologie sociale* SOCI3630 *Syndicalisme et sociétés* SOCI3810 *Sociologie des identités* SOCI4530 *Sociologie du travail* SOCI4533 *Francophonies minorit. canad.* SOCI4540 *Les mouvements sociaux* ou Choisir un cours de la BCOFG[1]	(*) si l'un des cours suggérés est choisi
OFG 4- Intégration des dimensions multidisciplinaire et/ou interdisciplinaire : atteint par les cours des disciplines connexes	Cours choisis parmi les disciplines considérées connexes à la psychologie : ADMN, ADRH, ADSI, BIOL, CHIM, ECON, EDUC, ETFA, GEIN, GEOG, GERO, HIST, INFO, KNEP, LING, MATH, NUAL, PHIL, PHYS, RETO, SANT, SCPO, SCRE, SINF, SOCI, STAT, TSOC	(*)
OFG 5 – Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : atteint par des cours obligatoires et optionnels de la discipline principale et des cours obligatoires des disciplines connexes	PSYC2002 *Stat. appliquées en psyc.* PSYC4001 *Méthodes et stat. avancées* PSYC3001 *Théories psychométriques* BIOL1143 *Anat. physiol. humaines I* STAT2653 *Statistique descriptive*	(*)
OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres : atteint par certains des cours optionnels des disciplines connexes, sinon BCOFG[1]	Choisir le cours à option suivant des disciplines connexes : PHIL2241 *Introduction à l'esthétique* ou Choisir trois crédits de cours de la BCOFG[1]	(*) si PHIL2241 est choisi
OFG 7 – Capacité de penser logiquement et de manière critique: atteint par les cours obligatoires de la discipline principale et des disciplines connexes	PSYC2001 *Méthodes de recherche en psyc.* PSYC2002 *Stat. appliquées en psyc.* PSYC 4900 *Mémoire de psychologie*	(*)
OFG 8 – Capacité de s'exprimer en français: atteint par les cours *obligatoires* de formation générale	FRAN 1500 *Communication orale* FRAN 1600 *Communication écrite*	
OFG 9: Capacité de s'exprimer en anglais fonctionnel : atteint par un cours obligatoire de formation générale	ANGL 1031 *Language, writing and reading* (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)	

[1] Banque de cours des objectifs de formation générale

*Le programme de spécialisation en psychologie tel que décrit dans cet énoncé donne la possibilité à l'étudiante ou l'étudiant de faire entre 9 et 18 crédits de cours au choix puisque de 3 à 6 OFG peuvent être atteints par des cours de la formation fondamentale. Le seuil de 9 crédits de cours au choix peut passer à 12, 15 ou 18 crédits si les cours à option suggérés pour les rubriques OFG 2, OFG 3 et/ou OFG6 sont suivis (et ce sans compter les 3 crédits de cours au choix si l'OFG9 est atteint lors du test de classement).

5. Dérogation

L'accès à une carrière en psychologie passe par des études supérieures autant pour une carrière professionnelle que pour une carrière en recherche. Même si le programme de baccalauréat avec spécialisation en psychologie ne peut pas être considéré comme un diplôme universitaire professionnel (assujetti à des exigences corporatives), les études supérieures dans la discipline reposent sur un lien étroit entre la formation au premier cycle et celle aux cycles supérieurs. En quelque sorte, les cours du baccalauréat préparent ceux des études supérieures et doivent s'asseoir sur une vision diversifiée de la discipline telle que le recommandent l'APA (Halpern, 2010) et l'Ordre des psychologues du Québec (2010).

L'École de psychologie a déjà réduit les crédits dans la discipline principale de 72 (51 obligatoires, 21 options)[4] à 66 (42 obligatoires, 24 options) lors de la réforme de ses programmes en 2000. La demande de dérogation vise à maintenir cette répartition de 66 crédits de discipline principale, 24 crédits de disciplines connexes et 30 crédits de formation générale pour un total de 120 crédits. Ces 66 crédits PSYC sont à voir comme un tout indissociable. Toute économie dans leurs nombres mettrait en péril la qualité du programme.

Pour rendre le programme conforme à la consigne du 60 crédits (discipline principale) et 30 crédits (disciplines connexes), il faudrait réduire les cours à option en psychologie de 24 à 18 crédits. Cependant, les membres de l'École de Psychologie considèrent que le total actuel (24 crédits, 8 cours) est un minimum donnant au programme une souplesse favorisant le développement de l'autonomie (voir Ratelle et al., 2007) et la latitude nécessaire à l'atteinte de l'ensemble des objectifs de formation spécifiés à la page 2 du présent document.

Les crédits à option sont structurés en une hiérarchie de trois listes de cours à option (les cours de Type I, II et III). Cette hiérarchie suppose un cheminement étalé sur 4 ans de formation qui permet un approfondissement de la matière. En effet, les étudiantes et étudiants peuvent choisir un cours à option de Type I dès leur première année. En fonction des choix faits, il faut qu'il y ait assez de crédits disponibles en 4^{e} année pour que l'étudiante ou l'étudiant puisse choisir un cours de type « Question » (de Type III) afin d'atteindre l'objectif d'approfondissement de la matière. Réduire l'offre au niveau des cours à option remet en cause ce cheminement et risque de rendre inopérant l'approfondissement. En ce sens, les 24 crédits d'option sont nécessaires au programme pour donner à la formation toute la latitude pertinente à l'atteinte des objectifs du programme.

La question fondamentale est de savoir ce qui arrivera aux diplômées et diplômés de psychologie si elles et ils ont deux cours de moins à prendre en psychologie. Pour tous ceux et celles qui ne poursuivront pas leurs études en psychologie, cette réduction ne devrait pas présenter de problème. Cependant, la question demeure entière pour celles et ceux qui poursuivront des études supérieures en psychologie. Depuis la réforme des programmes de baccalauréat, nous n'avons pas de données qui indiquent que des étudiantes ou des étudiants ont été refusés dans des programmes d'études supérieures en psychologie parce que des cours leur manquaient. Nous savons toutefois que des étudiantes et des étudiants ont dû suivre des cours d'appoint. Avec moins de crédits à option, cette situation ne peut que s'empirer.

La question a donc été posée dans un courriel envoyé au Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick et aux gestionnaires des programmes d'études supérieures en psychologie des universités québécoises (voir l'*Annexe A* à compter de la page 64 pour la question et un colligé des réponses reçues). En résumé, les réponses sont variables mais reflètent le fait qu'un examen détaillé des cours suivis est réalisé. Cette analyse encourage une flexibilité dans les cours à option qui passe par une maximisation des crédits disponibles dans notre programme de spécialisation afin de permettre aux étudiantes et étudiants de répondre à toute la diversité des exigences tant du point de vue

[4] En réalité, la diminution de 72 à 66 crédits correspond à une diminution de 9 crédits en raison de l'ajout de 3 crédits au mémoire.

de l'École de psychologie de l'Université de Moncton que des Écoles et Départements de psychologie des autres universités.

En somme, la répartition des 66 crédits PSYC (entre 42 crédits obligatoires et 24 crédits à option) apparaît comme la solution qui peut le plus facilement concilier l'ensemble des objectifs et des exigences des différents parcours d'études de la population étudiante. Il permet aux étudiantes et aux étudiants de répondre aux attentes les plus prononcées des programmes professionnels en psychologie et du Collège des psychologues du N.-B. Déroger à cet équilibre comporte des risques pour la formation de premier cycle, risques que l'École de psychologie ne désire pas voir l'Université assumer.

La création du D. Psy. à l'Université de Moncton reflète un engagement de l'Université à l'égard de la formation professionnelle en psychologie en Acadie. Ce programme repose sur les études de 1er cycle. Un appauvrissement de ces dernières n'aura que des conséquences négatives pour le programme de D. Psy. Ce serait là un détournement de l'ouverture et de l'engagement initiaux.

Références

Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick. (2011). *Règlements administratifs et lignes directrices refondus.* Frédéricton : auteur. Aussi disponible en ligne à http://www.cpnb.ca/fr/documents/By_Laws_FR.pdf, consulté le 28 août 2012.

Halpern, D. F. (dir.) (2010). *Undergraduate education in psychology: A blueprint for the future of the discipline*. Washington : American Psychological Association.

Markovits, H. (1999). L'interprétation et la généralisation des résultats. Dans R. J. Vallerand et U. Hess (dir.) Méthodes de recherche en psychologie (pp. 435-456). Boucherville, Québec : Gaëtan Morin.

Ordre des psychologues du Québec. (2010). *Manuel d'agrément*. Québec : auteur.

Provencher, M. D., & Guay, S. (2007, janvier). Les données probantes sur l'efficacité des traitements psychothérapeutiques : peut-on vraiment s'y fier? *Psychologie Québec*, 22-24. Aussi disponible en ligne à http://ordrepsy.qc.ca/pdf/PsyQc_Dossier_4_donnees_probantes_efficacite_Janv07.pdf consulté le 21 mai 2013.

Ratelle, C. F., Guay, F., Vallerand, R. J., Larose, S., & Senécal, C. (2007). Autonomous, controlled, and amotivated types of academic motivation: A person-oriented analysis. *Journal of Educational Psychology*, *99*, 734-746.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-2 PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : FSSSC **le** _____

Département : École de psychologie

Nom du programme : BACCALAURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN PSYCHOLOGIE)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

Programme actuel	Proposition de modification
BACCALAURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN PSYCHOLOGIE) Responsable Faculté des sciences de la santé et des services communautaires Diplôme B.A. (spécialisation en psychologie) Durée 4 ans Lieux Moncton 4 ans Edmundston 2 premières années * Shippagan première année * * Les années subséquentes se font à Moncton. OBJECTIFS Le programme offre à l'étudiante et l'étudiant 1) des connaissances approfondies en ce qui concerne les principales théories, les recherches, les méthodologies et les applications propres à la psychologie, et 2) une formation lui permettant d'analyser et de comprendre certaines situations et controverses dans une perspective psychologique. Le programme vise essentiellement à préparer les étudiantes et étudiants aux études supérieures en psychologie et dans d'autres disciplines. Le programme avec spécialisation vise en plus, à offrir à l'étudiante et l'étudiant l'occasion de développer une certaine compétence dans un domaine plus spécifique de la psychologie. Il fournit un complément de formation qui devrait être utile à ceux et celles qui veulent s'inscrire au doctorat dès le baccalauréat. Le programme est d'une durée normale de 4 ans, incluant les deux premières années à la majeure en psychologie et comporte un minimum de 121 crédits. Les exigences minimales du programme de spécialisation en psychologie sont les suivantes : 1) 11 cours (31 crédits) accumulés au cours d'une première année universitaire suivant les normes de l'Université et de l'École de psychologie. À l'exception de BIOL1133, BIOL1181, PSYC1000, PSYC1700 et STAT2653, qui sont des préalables au reste du programme, les cours peuvent être choisis en fonction des exigences 4 à	**BACCALAURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN PSYCHOLOGIE)** Responsable Faculté des sciences de la santé et des services communautaires Diplôme B.A. (spécialisation en psychologie) Durée 4 ans Lieux Moncton 4 ans Edmundston 2 premières années * Shippagan première année * * Les années subséquentes se font à Moncton. OBJECTIFS Le programme offre à l'étudiante et l'étudiant 1) des connaissances approfondies en ce qui concerne les principales théories, recherches, méthodes et applications propres à la psychologie, 2) une formation lui permettant d'analyser et de comprendre certaines situations et controverses dans une perspective psychologique**, 3) l'occasion de participer à la recherche dans la discipline.** Le programme vise essentiellement à préparer les étudiantes et étudiants aux études supérieures en psychologie et dans d'autres disciplines. **En particulier, il fournit un complément de formation qui devrait être utile à celles et ceux qui veulent s'inscrire au doctorat dès le baccalauréat.** En plus, **grâce au mémoire de fin de baccalauréat, il offre** à l'étudiante et l'étudiant l'occasion de développer des **connaissances et des compétences** dans un domaine **spécifique** de la psychologie. Le programme est d'une durée normale de 4 ans, incluant les deux premières années à la majeure en psychologie et comporte un minimum de **120** crédits. Les exigences minimales du programme de spécialisation en psychologie sont les suivantes : 1) **10 cours (30 crédits)** accumulés au cours d'une première année universitaire suivant les normes de l'Université et de l'École de psychologie. À l'exception de **BIOL1143**, PSYC1000, PSYC1700, **SANT1003** et STAT2653, qui sont des préalables au reste du programme, les cours peuvent être choisis en fonction des exigences 4 à 6 précisées plus bas.

Programme actuel	Proposition de modification
7 précisées plus bas. 2) 12 cours (42 crédits) obligatoires en psychologie (incluant PSYC1000). 3) 3 cours obligatoires (7 crédits) : BIOL1133, BIOL1181 et STAT2653. 4) 8 cours (24 crédits) à option en psychologie, dont un maximum de deux cours parmi ceux de type I et un minimum de deux cours dans les options de type III. 5) 7 cours (21 crédits) dans les disciplines connexes à la psychologie. 6) 7 cours (19 crédits) de formation générale. 7) 3 cours (9 crédits) au choix. CRITÈRES D'ADMISSION ET DE PROMOTION • Avant d'être admis au programme avec spécialisation, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir complété les deux premières années de la majeure en psychologie. (Celles et ceux intéressés font une demande de transfert de programme avant le 15 mai, en vue de passer de la majeure à la spécialisation en psychologie dès le début de la troisième année du programme). • À compter de la troisième année d'études et jusqu'à la fin de son programme de spécialisation en psychologie, l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,50 sur une échelle de 4,30. **Note** : Le diplôme de Baccalauréat avec spécialisation en psychologie est décerné à l'étudiante ou à l'étudiant qui a obtenu, par équivalence ou succès dans ses cours, les crédits afférents à ce programme et une moyenne cumulative finale égale ou supérieure à 2,50 sur une échelle de 4,30. **TABLEAU DES COURS** **1re ANNÉE** *OBLIGATOIRES* *22 CR.* ANGL1031(1) Language, writing and reading 3 BIOL1133 Anat. physiol. humaine I 3 BIOL1181 T.P. anat. physiol. humaine I 1 FRAN1500(2) Communication orale 3 FRAN1600(2) Communication écrite 3 PSYC1000 Introduction à la psychologie 3 PSYC1700 Intro à la psycho appliquée 3	2) **13** cours (42 crédits) obligatoires en psychologie (incluant les PSYC1000 **et PSYC 1700 susmentionnés**). 3) 2 cours obligatoires de disciplines connexes (**6** crédits) : **BIOL1143** et STAT2653. 4) 8 cours (24 crédits) à option en psychologie, dont un maximum de deux cours parmi ceux de type I, un maximum de 6 cours de type II et un minimum de deux cours dans les options de type III. 5) (**18** crédits) dans **au moins deux** disciplines connexes à la psychologie **dont un cours de philosophie**. 6) (**30** crédits) de formation générale ou de cours au choix. CRITÈRES D'ADMISSION ET DE PROMOTION • Avant d'être admis au programme avec spécialisation, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir complété les deux premières années de la majeure en psychologie. (Celles et ceux intéressés **de passer de la majeure à la spécialisation en psychologie** font une demande de transfert de programme avant le 15 mai **de l'année où elles et ils complètent leur deuxième année. Les étudiantes et les étudiants peuvent également appliquer à la spécialisation pendant la 3e ou 4e année de la majeure. Le transfert de la majeure à la spécialisation s'effectue à la session suivant la demande.**). • **Afin d'être admis, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,50 sur une échelle de 4,30 au total de ses deux premières années.** • À compter de la troisième année d'études et jusqu'à la fin de son programme de spécialisation en psychologie, l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,50 sur une échelle de 4,30. **Note** : Le diplôme de Baccalauréat avec spécialisation en psychologie est décerné à l'étudiante ou à l'étudiant qui a obtenu, par équivalence ou succès dans ses cours, les crédits afférents à ce programme et une moyenne cumulative finale égale ou supérieure à 2,50 sur une échelle de 4,30. **TABLEAU DES COURS** **1re ANNÉE** **FORMATION FONDAMENTALE** **Discipline principale - Cours obligatoires** PSYC1000 Introduction à la psychologie 3 cr. PSYC1700 Intro à la psycho appliquée 3 cr. **6 CR.** **Disciplines connexes - Cours obligatoires** **BIOL1143 Anat. physiol. humaines I 3 cr.**

Programme actuel	Proposition de modification
STAT2653 Statistique descriptive 3	STAT2653 Statistique descriptive 3 cr. **6 CR.**
OPTION *9 CR.*	**Discipline principale - Cours à option**
Choisir 9 crédits normalement de niveau 1000 ou 2000 dans un minimum de deux disciplines connexes ou tout autre cours autorisé par l'École de psychologie	Choisir 3 crédits de cours PSYC de type I (1) **3 CR.**
	Cours de la mineure
	Choisir 3 crédits dans la discipline de la mineure (2) **3 CR.**
	FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX
	ANGL1031(3) Language, writing and reading 3 cr.
	FRAN1500 Communication orale 3 cr.
	FRAN1600 Communication écrite 3 cr.
	SANT1003 Initiation aux études : santé 3 cr. **12 CR.**
TOTAL *31 CR.*	***TOTAL*** **30 CR.**
(1) Ou ANGL1032 ou ANGL1041 ou ANGL1042 selon le résultat de l'étudiante ou de l'étudiant au test de classement.	
(2) Voir l'avis en page 45.	
2e ANNÉE	**2e ANNÉE**
OBLIGATOIRES *18 CR.*	**FORMATION FONDAMENTALE**
	Discipline principale - Cours obligatoires
PSYC2000 PSYC2050 PSYC2100 PSYC2400 PSYC2500 PSYC2610	**PSYC2001 Méthodes de recherche en psyc. 3 cr.**
	PSYC2002 Stat. appliquées en psyc. 3 cr.
	PSYC2101 Psychobiologie 3 cr.
	PSYC2400 Apprentissage et mémoire 3 cr.
	PSYC2500 Psychologie sociale 3 cr.
	PSYC2610 Développement de l'enfant 3 cr. **18 CR.**
OPTION *6 CR.*	**Discipline principale - Cours à option**
Philosophie : choisir 1 cours parmi :	Choisir 3 crédits de cours PSYC de Type I ou Type II (1) **3 CR.**
PHIL2210 PHIL2225 PHIL2235 PHIL2241 PHIL2252 PHIL3420 PHIL3422 PHIL3430 PHIL3462	**Disciplines connexes - Cours à option** **3 CR.**
	Philosophie : choisir 3 crédits de cours parmi :
	PHIL2210 PHIL2225 PHIL2252 PHIL2270 PHIL2280 PHIL3420 PHIL3422 PHIL3430 PHIL3462
Psychologie : choisir 1 cours parmi ceux de la catégorie Type I ou Type II	
COURS DE LA MINEURE(1) *6 CR.*	***Cours de la mineure*** (2) ***6 CR.***
TOTAL *30 CR.*	***TOTAL*** **30 CR.**
(1) Pour l'étudiant ou l'étudiante admis à la spécialisation en psychologie ces 6 crédits pourront compter parmi ceux des disciplines connexes ou au choix.	
3e et 4e ANNÉES	**3e ANNÉE**
OBLIGATOIRES *18 CR.*	**FORMATION FONDAMENTALE**
	Discipline principale - Cours obligatoires
PSYC3400 PSYC3700 PSYC4220 PSYC4700 PSYC4900(1)	**PSYC3001(B) Théories psychométriques 3 cr.**
	PSYC3400 Psychologie cognitive 3 cr.
	PSYC3700 Théories de la personnalité 3 cr. **9 CR.**
	(B) Peut être pris en 4e année; dans ce cas choisir une option de plus en PSYC en 3e année et une option de moins en 4e année.
OPTION *33 CR.*	**Discipline principale - Cours à option**
Psychologie : choisir 7 cours dont au moins deux cours dans les options Type III.	Choisir 9 crédits de cours PSYC de Type II ou Type III (1) **9 CR.**
	Disciplines connexes – Cours à option
	Choisir 3 crédits de cours dans une discipline différente de celle de la mineure (4) **3 CR.**
	FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX
	Choisir 3 crédits de cours au choix si vous avez suivi le cours PHIL2241, sinon choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour satisfaire à l'OFG6 *Sensibilité aux arts et lettres* 3 cr.
Disciplines connexes : choisir 4 cours dans un minimum de deux disciplines connexes à la psychologie (incluant la discipline des 6 crédits de cours de la mineure effectués à la 2e	Choisir 6 crédits de cours au choix 6 cr.

Programme actuel	Proposition de modification
année du programme).	**9 CR.**
CHOIX *9 CR.*	***TOTAL*** **30 CR.**
---	**4e ANNÉE**
TOTAL *60 CR.*	**FORMATION FONDAMENTALE**
GLOBAL *121 CR.*	**Discipline principale - Cours obligatoires**
(1) Ce cours est réservé aux étudiantes et étudiants du Baccalauréat avec spécialisation en psychologie.	PSYC4700 Psychopathologie 3 cr. PSYC4900 Mémoire de psychologie 6 cr. **9 CR.**
Cours à option	**Discipline principale - Cours à option** Choisir 9 crédits de cours PSYC de Type II ou Type III (1) **9 CR.**
Type I	**Disciplines connexes – Cours à option** Choisir 3 crédits de cours dans une discipline différente de celle de la mineure (3) **3 CR.**
Cours destinés aux étudiantes et étudiants des différents programmes à l'Université, incluant les programmes de psychologie	**FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX** Choisir 3 crédits de cours au choix si vous avez suivi l'un des cours suivants : PSYC3530, PHIL2225 ou PHIL3462, sinon choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour satisfaire à l'OFG2 *Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation* 3 cr.
PSYC2300 PSYC2670 PSYC2700 PSYC2800	Choisir 3 crédits de cours au choix si vous avez suivi l'un ou l'autre des cours PHIL2235, PHIL3410, SOCI2370 ou SOCI4540, sinon choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour satisfaire à l'OFG3 *Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne*. 3 cr.
Type II	Choisir 3 crédits de cours au choix 3 cr. **9 CR.**
Cours normalement destinés aux étudiantes et étudiants des programmes de psychologie	***TOTAL*** **30 CR.**
PSYC3000 PSYC3100 PSYC3410 PSYC3500 PSYC3510 PSYC3520 PSYC3530 PSYC3540 PSYC3650 PSYC4010 PSYC4450 PSYC4600	***GLOBAL*** **120 CR.**
Type III	**(1) Liste des cours à option dans la discipline principale**
Cours normalement destinés aux étudiantes et étudiants du Baccalauréat avec spécialisation ou majeure en psychologie	**Type I** Cours destinés aux étudiantes et étudiants des différents programmes à l'Université, incluant les programmes de psychologie (choisir un maximum de 2 cours dans cette liste).
PSYC3600 PSYC3900 PSYC4000 PSYC4020 PSYC4100 PSYC4240 PSYC4300 PSYC4500 PSYC4720 PSYC4800	PSYC 2301 : Sensation et perception PSYC 2670 : Psychologie gérontologique PSYC 2700 : Intro. à la psychosexualité PSYC 2810 : Relations humaines
Note : Les cours PSYC4240 et PSYC4800 sont vivement recommandés pour ceux et celles qui veulent poursuivre en psychologie clinique ou en intervention.	**Type II** Cours normalement destinés aux étudiantes et étudiants des programmes de psychologie (choisir un maximum de 6 cours dans cette liste).
Disciplines connexes	PSYC 3100 : Psychopharmacologie PSYC 3410 : Psychologie linguistique PSYC 3500 : Motivation et émotion PSYC 3510 : Psycho. industrielle et org. PSYC 3520 : Psychologie de la santé PSYC 3530 : Psycho. du groupe minoritaire PSYC 3540 : Psychologie de la délinquance
Les disciplines suivantes sont considérées connexes à la psychologie : ADMN, ADRH, ADSI, BIOL, CHIM, ECON, EDUC, ETFA, GEIN, GEOG, GERO, HIST, INFO, KNEP, LING, MATH, NUAL, PHIL, PHYS, RETO, SCPO,SCRE, SINF, SOCI, STAT, TSOC ou tout autre cours autorisé par l'École de psychologie.	

Programme actuel	Proposition de modification
	PSYC 3600 : Psychologie du développement PSYC 3650 : Dév. de l'ado. et de l'adulte PSYC 4010 : Histoire de la psychologie PSYC 4450 : Modification du comportement PSYC 4600 : Enfance exceptionnelle **Type III** Cours normalement destinés aux étudiantes et étudiants du Baccalauréat avec spécialisation ou majeure en psychologie (choisir un minimum de 2 cours dans cette liste). PSYC 3900 : Travaux pratiques en psycho. PSYC 4001 : Méthodes et stat. avancées PSYC 4020 : Questions actuelles en psycho. PSYC 4100 : Questions en neuropsychologie PSYC 4241 : Travaux pratiques psychométrie(D) PSYC 4300 : Questions en psycho. cognitive PSYC 4500 : Quest. psycho. soc. et pers. PSYC 4720 : Questions en psychopathologie PSYC 4800 : Approches psychothérapeutiques(D) (D) Les cours PSYC4241 et PSYC4800 sont vivement recommandés pour celles et ceux qui veulent poursuivre en psychologie clinique ou en intervention. (2) Pour l'étudiante ou l'étudiant admis à la spécialisation en psychologie, il sera possible de compter jusqu'à concurrence de 9 crédits de la **mineure** parmi les cours des disciplines connexes ou des cours au choix de la formation générale. (3) Ou 3 crédits de cours au choix si vous avez dépassé ce niveau d'**ANGL** au test de classement. (4) **Disciplines connexes** Choisir 15 crédits parmi les disciplines suivantes considérées connexes à la psychologie : ADMN, ADRH, ADSI, BIOL, CHIM, ECON, EDUC, ETFA, GEIN, GEOG, GERO, HIST, INFO, KNEP, LING, MATH, NUAL, PHIL, PHYS, RETO, SANT, SCPO, SCRE, SINF, SOCI, STAT, TSOC ou toute autre discipline autorisée par l'École de psychologie dans le cadre de l'application des deux principes ci-dessous. **Principes pour la sélection des options dans les disciplines connexes :** i Principe de diversité minimale : les quinze crédits optionnels de disciplines connexes doivent être pris dans un minimum de deux disciplines connexes. ii Principe de cheminement : un maximum de 9 des crédits de disciplines connexes sont de niveaux 1000-2000 et font partie initialement de la discipline mineure, les autres crédits sont de niveaux 3000-4000 (ce qui donne des combinaisons possibles de 9-6, 6-9, 3-12, 0-15)

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION MAJEURE DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : **Spécialisation en psychologie / Majeure en psychologie**
Mineure en psychologie

Banque de cours actuelle			*Banque de cours proposée*			*Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours*
Sigle	*Titre du cours*	*Cr.*	*Sigle*	*Titre du cours*	*Cr.*	
PSYC1000	Introduction à la psychologie	3	PSYC1000	Introduction à la psychologie	3	
PSYC1600	Développement humain I	3	PSYC1600	Développement humain I	3	
PSYC1650	Développement humain II	3	PSYC1650	Développement humain II	3	
PSYC1700	Intro à la psycho appliquée	3	PSYC1700	Intro à la psycho appliquée	3	
PSYC2000	Méthodes et stat. psycho. I	3				
			PSYC2001	**Méthodes de recherche en psyc.**	**3**	
PSYC2050	Méthodes et stat. psycho. II	3				
			PSYC2002	**Stat. appliquées en psyc.**	**3**	
PSYC2100	Psychobiologie	3	**PSYC2101**	**Psychobiologie**	**3**	**Oui**
PSYC2300	Sensation et perception	3	**PSYC2301**	**Sensation et perception**	**3**	**Oui**
PSYC2400	Apprentissage et mémoire	3	PSYC2400	Apprentissage et mémoire	3	
PSYC2500	Psychologie sociale	3	PSYC2500	Psychologie sociale	3	
PSYC2610	Développement de l'enfant	3	PSYC2610	Développement de l'enfant	3	
PSYC2670	Psychologie gérontologique	3	PSYC2670	Psychologie gérontologique	3	
PSYC2700	Intro. à la psychosexualité	3	PSYC2700	Intro. à la psychosexualité	3	
PSYC2800	Relations humaines	3	**PSYC2810**	**Relations humaines**	**3**	**Oui**
PSYC2900	Comportement anormal	3	PSYC2900	Comportement anormal	3	
PSYC3000	Informatique et psychologie	3				
PSYC3100	Psychopharmacologie	3	PSYC3100	Psychopharmacologie	3	
PSYC3400	Psychologie cognitive	3	PSYC3400	Psychologie cognitive	3	
PSYC3410	Psychologie linguistique	3	PSYC3410	Psychologie linguistique	3	
PSYC3500	Motivation et émotion	3	PSYC3500	Motivation et émotion	3	
PSYC3510	Psycho. industrielle et org.	3	PSYC3510	Psycho. industrielle et org.	3	
PSYC3520	Psychologie de la santé	3	PSYC3520	Psychologie de la santé	3	
PSYC3530	Psycho. du groupe minoritaire	3	PSYC3530	Psycho. du groupe minoritaire	3	
PSYC3540	Psychologie de la délinquance	3	PSYC3540	Psychologie de la délinquance	3	
PSYC3600	Psychologie du développement	3	PSYC3600	Psychologie du développement	3	
PSYC3650	Dév. de l'ado. et l'adulte	3	PSYC3650	**Dév. de l'ado. et de l'adulte**	3	
PSYC3700	Théories de la personnalité	3	PSYC3700	Théories de la personnalité	3	
PSYC3900	Travaux pratiques en psycho.	3	PSYC3900	Travaux pratiques en psycho.	3	
PSYC4000	Méthodes et stat. avancées	3	**PSYC4001**	**Méthodes et stat. avancées**	**3**	**Oui**
PSYC4010	Histoire de la psychologie	3	PSYC4010	Histoire de la psychologie	3	
PSYC4020	Questions actuelles en psycho.	3	PSYC4020	Questions actuelles en psycho.	3	
PSYC4100	Questions en neuropsychologie	3	PSYC4100	Questions en neuropsychologie	3	
PSYC4220	Théories psychométriques	3	**PSYC3001**	**Théories psychométriques**	**3**	**Oui**
PSYC4240	Trav. pratiques psychométrie	3	**PSYC4241**	**Travaux pratiques psychométrie**	**3**	**Oui**
PSYC4300	Questions en psycho. cognitive	3	PSYC4300	Questions en psycho. cognitive	3	
PSYC4450	Modification du comportement	3	PSYC4450	Modification du comportement	3	
PSYC4500	Quest. psycho. soc. et pers.	3	PSYC4500	Quest. psycho. soc. et pers.	3	
PSYC4600	Enfance exceptionnelle	3	PSYC4600	Enfance exceptionnelle	3	
PSYC4700	Psychopathologie	3	PSYC4700	Psychopathologie	3	

* Si oui, le système va le considérer comme « équivalent » pour les fins d'exigences du programme.

PSYC4720	Questions en psychopathologie	3	PSYC4720	Questions en psychopathologie	3	
PSYC4800	Approches psychothérapeutiques	3	PSYC4800	Approches psychothérapeutiques	3	
PSYC4900	Mémoire de psychologie	6	PSYC4900	Mémoire de psychologie	6	

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION À LA BANQUE DE COURS DE FORMATION GÉNÉRALE (OFG)

Nom du programme : BA (spécialisation en psychologie), BA (majeure en psychologie), Mineure en psychologie

Banque de cours actuelle d'OFG (objectifs de la formation générale)			**Banque de cours proposée d'OFG (objectifs de la formation générale)**		
Sigle	**Titre**	**Numéro d'OFG visé**	**Sigle**	**Titre**	**Numéro d'OFG visé**
			PSYC3530	Psycho. du groupe minoritaire	2
			PSYC3001	Théories psychométriques	5
			PSYC2002	Stat. appliquées en psyc.	5, 7
			PSYC4001	Méthodes et stat. avancées	5, 7
			PSYC2001	Méthodes de recherche en psyc	7

Formulaire CPR-11

Nom : _____ **NI :** _____

Feuille de route pour le programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en psychologie)

Tableau 1 : Tableau des cours par année

Première année (30 crédits)	**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
PSYC 1000 Introduction à la psychologie	3	
PSYC 1700 Intro à la psycho appliquée	3	
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 3 crédits de cours PSYC de type I **(Voir note 2)**	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
BIOL 1143 Anat. physiol. humaines I	3	OFG 4
STAT 2653 Statistique descriptive	3	
II. Formation générale : Cours obligatoires de formation générale (Voir note 1)		
SANT 1003 Initiation aux études : santé	3	OFG 1
FRAN 1500 Communication orale **(Voir note 3)**	3	OFG 8
FRAN 1600 Communication écrite **(Voir note 3)**	3	OFG 8
ANGL 1031 Language, writing and reading (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)	3	OFG 9
II. Cours de la mineure		
Choisir 3 crédits dans la discipline de la mineure* * Pour l'étudiante ou l'étudiant admis à la spécialisation en psychologie, ces crédits pourront compter parmi ceux des disciplines connexes ou de cours au choix jusqu'à concurrence de 9 crédits.	3	

Deuxième année (30 crédits)	**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
PSYC 2001 Méthodes de recherche en psyc.	3	OFG 7
PSYC 2002 Stat. appliquées en psyc.	3	OFG 5
PSYC 2101 Psychobiologie	3	
PSYC 2400 Apprentissage et mémoire	3	
PSYC 2500 Psychologie sociale	3	
PSYC 2610 Développement de l'enfant	3	
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 3 crédits de cours PSYC de type I ou de type II **(Voir note 2)**	3	
B. Disciplines connexes – Cours à option		
Choisir 3 crédits (1 cours) parmi les cours PHIL suivants : PHIL2210 PHIL2225 PHIL2252 PHIL2270 PHIL2280 PHIL3420 PHIL3422 PHIL3430 PHIL3462	3	
II. Cours de la mineure		
Choisir 6 crédits dans la discipline de la mineure * * Pour l'étudiante ou l'étudiant admis à la spécialisation en psychologie, ces crédits pourront compter parmi ceux des disciplines connexes ou de cours au choix jusqu'à concurrence de 9 crédits.	6	

Troisième année (30 crédits)	**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
PSYC 3001 : Théories psychométriques (Peut être pris en 4e année; dans ce cas, choisir une option de plus en PSYC en 3e année et une option de moins en 4e année.)	3	
PSYC 3400 : Psychologie cognitive	3	
PSYC 3700 : Théories de la personnalité	3	

Discipline principale – Cours à option		
Choisir 9 crédits de cours PSYC de type II ou de type III **(Voir note 2)**	9	
B. Disciplines connexes – Cours à option (Voir note 4)		
Choisir 3 crédits de cours parmi les disciplines considérées connexes à la psychologie (mais différentes de la mineure)	3	
II. Formation générale et cours au choix (Voir note 1)		
Choisir 3 crédits de cours au choix si vous avez suivi le cours PHIL2241; sinon choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour satisfaire à l'OFG6 *Sensibilité aux arts et lettres*.	3	OFG 6
Choisir 6 crédits de cours au choix	6	

Quatrième année (30 crédits)	**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
PSYC 4700 : Psychopathologie	3	
PSYC 4900 : Mémoire de psychologie	6	
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 9 crédits de cours PSYC de type II ou de type III **(Voir note 2)**	9	
B. Disciplines connexes – Cours à option (Voir note 4)		
Choisir 3 crédits de cours parmi les disciplines considérées connexes à la psychologie (mais différentes de la mineure)	3	
II. Formation générale ou cours au choix (Voir note 1)		
Choisir 3 crédits de cours au choix si vous avez suivi l'un des cours : PSYC3530, PHIL2225 ou PHIL3462; sinon choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour satisfaire à l'OFG2 *Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation*.	3	OFG 2
Choisir 3 crédits de cours au choix, si vous avez suivi l'un ou l'autre des cours PHIL2235, PHIL3410, SOCI2370 ou SOCI4540, sinon choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour satisfaire à l'OFG3 *Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne*.	3	OFG 3
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	

Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en psychologie)

	Objectif de formation générale	**Cours permettant l'atteinte de l'OFG**	**Cr.**	**Note**
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT 1003 *Initiation aux études : santé*	3	
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	PSYC 3530 *Psycho. du groupe minoritaire* (considéré comme cours à option de la discipline principale) **ou** PHIL 2225 *Philosophie du féminisme* PHIL 3462 *Philosophie de la culture* (ces deux cours sont considérés cours à option des disciplines connexes) **ou** Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir Banque de cours www.umoncton.ca)	3	Choisir 3 crédits de cours au choix si PSYC 3530 ou PHIL 2225 ou PHIL 3462 a été suivi.

OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	PHIL 2235 *Éthique* **ou** PHIL 3410 *Philo sociale et politique* **ou** SOCI 2370 *Sociologie de la santé* **ou** SOCI 4540 *Les mouvements sociaux* (tous ces cours sont considérés cours à option des disciplines connexes) **ou** Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir Banque de cours www.umoncton.ca)	3	Choisir 3 crédits de cours au choix si PHIL 2235 ou PHIL 3410 ou SOCI 2370 ou SOCI 4540 a été suivi.
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	BIOL 1143 *Anat. physiol. humaines I*	3	Choisir un cours au choix
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	PSYC 2002 *Stat. appliquées en psyc.*	3	Choisir un cours au choix
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	PHIL 2241 *Introduction à l'esthétique* (ce cours est considéré cours à option des disciplines connexes) **ou** Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir Banque de cours www.umoncton.ca)	3	Choisir un cours au choix si PHIL 2241 a été suivi.
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	PSYC 2001 *Méthodes de recherche en psyc.*	3	Choisir un cours au choix
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN 1500 *Communication orale* FRAN 1600 *Communication écrite*	3 3	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL 1031 *Language, writing and reading* (Si vous avez dépassé ce niveau d'ANGL au test de classement, l'OFG9 est considéré atteint et vous devez choisir 3 crédits de cours au choix à votre discrétion.)	3	

Notes :

(1)

Dans le cadre du **programme de B. A. (avec spécialisation en psychologie)**, vous devez compléter **90 crédits de formation fondamentale** et **30 crédits de formation générale et cours au choix**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de **B. A. (avec spécialisation en psychologie)**, la **formation fondamentale** permet de répondre à **trois (3) OFG :**
OFG __4__ au moyen du cours connexe obligatoire BIOL1143,
OFG __5__ au moyen du cours obligatoire de la discipline principale PSYC 2002,
OFG __7__ au moyen du cours obligatoire de la discipline principale PSYC 2001.

et ce nombre peut passer jusqu'à six (6) OFG si l'étudiante ou l'étudiant a choisi les cours suivants parmi ses cours à option :
OFG __2__ au moyen des cours à option PSYC 3530 ou PHIL 2225 ou PHIL 3462,
OFG __3__ au moyen des cours à option PHIL 2235 ou PHIL 3410 ou SOCI 2370 ou SOCI 4540,
OFG __6__ au moyen du cours à option PHIL 2241.

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :

OFG __1__ au moyen du cours SANT 1003,
OFG __8__ au moyen de deux (2) cours FRAN 1500 et FRAN 1600,
OFG __9__ au moyen du cours ANGL 1031 (ou 3 crédits de cours au choix si vous avez dépassé ce niveau d'ANGL au test de classement).

Pour compléter la formation générale, si vous n'avez pas suivi les cours suggérés de formation fondamentale pour répondre à l'un ou l'autre des **OFG 2, 3 et 6**, vous devrez choisir trois **(3) crédits de cours** dans la **Banque de cours de formation générale pour chaque OFG non satisfait**. Ceci pourrait donc représenter 3, 6 ou 9 crédits à choisir dans la Banque de cours de formation générale selon le nombre d'OFG à satisfaire.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devrez suivre **entre neuf (9) et dix-huit (18) crédits de cours au choix** dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence de 30 crédits de formation générale et cours au choix. Vous devrez suivre au minimum 9 crédits de cours au choix si vous n'avez pas répondu aux OFG 2, 3 et 6 avec les cours suggérés de formation fondamentale. En revanche, chaque OFG dont l'objectif a été atteint implique 3 crédits additionnels de cours au choix, ce qui fait que vous devrez suivre un total de 12 crédits au choix (si seulement un des trois OFG 2-3-6 a été satisfait), 15 crédits au choix (si deux des trois OFG ont été satisfaits) et finalement 18 crédits au choix lorsque les trois OFG en question ont été satisfaits. Ces crédits de cours au choix sont en plus des 3 crédits au choix à faire si vous avez atteint l'OFG9 au test de classement d'ANGL.

[2] Liste des cours à option dans la discipline principale

Type I
Cours destinés aux étudiantes et étudiants des différents programmes à l'Université, incluant les programmes de psychologie (choisir un maximum de 2 cours dans cette liste).

PSYC 2301 : Sensation et perception
PSYC 2670 : Psychologie gérontologique
PSYC 2700 : Intro. à la psychosexualité
PSYC 2810 : Relations humaines

Type II

Cours normalement destinés aux étudiantes et étudiants des programmes de psychologie (choisir un maximum de 6 cours dans cette liste).
PSYC 3100 : Psychopharmacologie
PSYC 3410 : Psychologie linguistique
PSYC 3500 : Motivation et émotion
PSYC 3510 : Psycho. industrielle et org.
PSYC 3520 : Psychologie de la santé
PSYC 3530 : Psycho. du groupe minoritaire
PSYC 3540 : Psychologie de la délinquance
PSYC 3600 : Psychologie du développement
PSYC 3650 : Dév. de l'ado. et de l'adulte
PSYC 4010 : Histoire de la psychologie[C]
PSYC 4450 : Modification du comportement
PSYC 4600 : Enfance exceptionnelle

Type III

Cours normalement destinés aux étudiantes et étudiants du Baccalauréat avec spécialisation ou majeure en psychologie (choisir un minimum de 2 cours dans cette liste).
PSYC 3900 : Travaux pratiques en psycho.
PSYC 4001 : Méthodes et stat. avancées
PSYC 4020 : Questions actuelles en psycho.
PSYC 4100 : Questions en neuropsychologie
PSYC 4241 : Travaux pratiques psychométrie[C]
PSYC 4300 : Questions en psycho. cognitive
PSYC 4500 : Quest. psycho. soc. et pers.
PSYC 4720 : Questions en psychopathologie
PSYC 4800 : Approches psychothérapeutiques[C]

[C] Les cours PSYC4010, PSYC4241 et PSYC4800 sont vivement recommandés pour celles et ceux qui veulent poursuivre en psychologie clinique ou en intervention.

[3] Se référer au **Répertoire** pour les **exigences en français** (règlement 6 des Règlements universitaires du premier cycle).

(4) Disciplines connexes

Choisir 15 crédits parmi les disciplines suivantes considérées connexes à la psychologie : ADMN, ADRH, ADSI, BIOL, CHIM, ECON, EDUC, ETFA, GEIN, GEOG, GERO, HIST, INFO, KNEP, LING, MATH, NUAL, PHIL, PHYS, RETO, SANT, SCPO, SCRE, SINF, SOCI, STAT, TSOC ou toute autre discipline autorisée par l'École de psychologie.

Principes pour la sélection des options dans les disciplines connexes :

i Principe de diversité minimale : les quinze crédits optionnels de disciplines connexes doivent être pris dans un minimum de deux disciplines connexes.

ii Principe de cheminement : un maximum de 9 des crédits de disciplines connexes sont de niveaux 1000-2000 et font partie initialement de la discipline mineure, les autres crédits sont de niveaux 3000-4000 (ce qui donne des combinaisons possibles de 9-6, 6-9, 3-12, 0-15).

ANNEXE A :
Enquête non scientifique menée sur l'accueil réservé aux dossiers ayant moins de crédits

La question posée est présentée aux pages 20-21.
Les réponses recueillies se trouvent intégralement aux pages 22-27.
La suite des formulaires commence avec le CPR-2 à la page 28.

La question posée

Bonjour cher collègue,
je suis en charge de la reconfiguration des programmes de premier cycle en psychologie à l'Université de Moncton. Dans ses grandes lignes, la reconfiguration vise à investir les programmes d'objectifs de formation générale et à mieux encadrer la structure des cours de baccalauréat (voir www.umoncton.ca/cpr). Spécifiquement, la reconfiguration pose comme exigence que les crédits de baccalauréat se distribue comme suit (bref rappel: au Nouveau-Brunswick les étudiantes et étudiants accèdent à l'Université après le secondaire et font 4 ans de baccalauréat):
60 crédits de discipline principale
30 crédits de disciplines connexes
30 crédits de formation générale.
Or, le baccalauréat en psychologie comporte actuellement
66 crédits de psychologie
24 crédits de disciplines connexes et
30 crédits de formation générale.
soit une différence de 6 crédits (2 cours), ce qui, aux yeux de certains, peut sembler peu, mais qui peut s'avérer critique par ailleurs.
Avant de m'engager dans cette réforme, j'aimerais savoir si le passage de 66 crédits à 60 crédits de psychologie pourrait avoir des conséquences néfastes pour l'admission de nos étudiantes et étudiants dans vos programmes d'études supérieures en psychologie. Pour vous aider à répondre à cette question, je vous fournis la nomenclature des cours obligatoires et optionnels constituant présentement ce 66 crédits (42 obligatoires - 24 optionnels).

Discipline principale

PSYC 1000 : Introduction à la psychologie	3
PSYC 1700 : Intro à la Psycho appliquée	3
PSYC 2001 : Méthodes de recherche en psych	3
PSYC 2002 : Statistiques appliquées en psy	3
PSYC 2100 : Psychobiologie	3
PSYC 2400 : Apprentissage et mémoire	3
PSYC 2500 : Psychologie sociale	3
PSYC 2610 : Développement de l'enfant	3
PSYC 3001 : Théories psychométriques	3
PSYC 3400 : Psychologie cognitive	3
PSYC 3700 : Théories de la personnalité	3
PSYC 4700 : Psychopathologie	3

PSYC 4900 : Mémoire	6

À option (Énumérer les cours à option de la discipline principale en indiquant le sigle, le titre et le nombre de crédits).

TYPE I : Cours de psychologie d'intérêt général, ouverts aux autres disciplines Choisir au maximum deux cours parmi les suivants :	PSYC 2301: Sensation et perception	3
	PSYC 2670 : Psychologie gérontologique	3
	PSYC 2700 : intro à la psychosexualité	3
	PSYC 2801 : Relations humaines	3
TYPE II : cours normalement réservés aux étudiants et étudiantes des programmes de psychologie Choisir au maximum 6 cours parmi les suivants :	PSYC 3100 : Psychopharmacologie	3
	PSYC 3410 : Psychologie linguistique	3
	PSYC 3500 : Motivation et émotion	3
	PSYC 3510 : Psycho. Industrielle et org.	3
	PSYC 3520 : Psychologie de la santé	3
	PSYC 3530 : Psyc. du groupe minoritaire	3
	PSYC 3540 : Psycho. de la délinquance	3
	PSYC 3650 : Dév. de l'ado. et de l'adulte	3
	PSYC 4010 : Histoire de la psychologie	3
	PSYC 4450 : Modification comportement	3
	PSYC 4600 : Enfance exceptionnelle	3
TYPE III : cours normalement destinés aux étudiants et étudiantes inscrits à la spécialisation ou à la majeure en psychologie Choisir au minimum 2 cours parmi les suivants :	PSYC 3600 : Psycho. du développement	3
	PSYC 3900 : Trav. pratiques en psycho.	3
	PSYC 4001 : Méthodes et stat. avancées	3
	PSYC 4020 : Quest. act. en psychologie	3
	PSYC 4100 : Quest. en neuropsychologie	3
	PSYC 4241 : Travaux pratiques Psychométrie[A]	3
	PSYC 4300 : Quest. en psycho. cognitive	3
	PSYC 4500 : Quest. Psycho. Soc. et Pers	3
	PSYC 4720 : Quest. en psychopathologie	3
	PSYC 4800 : Approches Psychothérapeutiq.[A]	3

Note : A) cours vivement recommandés pour les études supérieures en psychologie clinique ou en intervention

Si nous devions passer de 66 à 60 crédits, ce seraient principalement les crédits optionnels qui écoperaient (nous maintiendrions les crédits obligatoires à 42 et diminuerions les crédits optionnels à 18). Dans ces circonstances, anticipez-vous des difficultés pour les étudiantes et étudiants de notre programme qui appliqueraient à vos programmes d'études supérieures?

N'hésitez pas à me contacter par téléphone ou par courriel si vous avez des questions spécifiques.

LES RÉPONSES OBTENUES

Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick

Les 42 crédits sont équivalents à une majeure en psychologie. Si on regarde les Lignes directrices régissant l'obtention d'une licence (Règlements administratifs) à la page 79 et 88, le Collège exige 60 crédits, c-à-dire l'équivalent d'une spécialisation. Et l'on précise: «Les cours des programmes d'études supérieures peuvent satisfaire cette exigence uniquement s'ils sont facultatifs aux fins de ces programmes». Dépendamment des cours essentiels qui manqueraient [e.g., psychométrie, psychopathologie, bases biologiques (cours avancés, et non au niveau 1000 et 2000], une propédeutique serait la voie à prendre avant d'entreprendre les cours supérieurs dans les domaines mentionnés dans l'exemple. Peut-on faire le cours d'évaluation adulte sans un cours préalable en psychométrie et en psychopathologie? Voire les cours en développement et en personnalité ?

Université Laval

Est admissible aux programmes de doctorat **Ph.D. recherche et intervention** et **D.Psy.** de l'Université Laval, le titulaire d'un baccalauréat en psychologie (spécialisé, avec majeure ou avec « honours ») comportant au moins 42 crédits en psychologie selon les critères de l'Ordre des psychologues du Québec (nous exigerons sous peu 51 crédits).
Plusieurs de ces 42 (51) crédits font partie de vos cours à option. Vos étudiants devront s'assurer de choisir les bons cours optionnels pour répondre à ces exigences incontournables.

Connaissances acquises en psychologie

Être titulaire d'un baccalauréat (spécialisé, avec majeur ou avec « Honours ») en psychologie comportant au moins 42 crédits en psychologie incluant obligatoirement une formation dans chacun des domaines d'étude suivants :

Domaine	Crédits
Bases biologiques (e.g., psychophysiologie, psychologie comparée, neuropsychologie)	6
Bases cognitives – affectives du comportement (e.g., apprentissage, mémoire, perception, cognition, pensée, motivation, émotion)	6
Bases sociales – culturelles du comportement (e.g., psychologie sociale, processus de groupe et de famille, orientation sexuelle, théorie de l'organisation et des systèmes, rôles propres à chaque sexe, différences culturelles et ethniques, processus biculturels, différence de génération dans les populations immigrantes)	6
Psychologie du développement (enfant, adolescent, adulte, personnes âgées)	6
Histoire de la psychologie et systèmes en psychologie	3
Psychométrie	3
Méthodes de recherche	3
Analyse de données	3
Théories de la personnalité	3
Psychopathologie	3
42	

A partir de l'automne 2013, nous demandons un 2e cours de psychopathologie et un cours de psychopharmacologie clinique. Pour un total de 51 crédits.
Re-bonjour,
Oui, vous avez raison, j'ai oublié de mentionner un cours d'*Habiletés à la communication.*

Désolée pour l'oubli.

Bonne fin de journée

Claire Lizotte
Agente de gestion des études
Programmes de doctorat en psychologie
École de psychologie, Bureau 1128, Pav. F.A. Savard
2325, rue des Bibliothèques, Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Tél.: (418) 656-5690
Télécopieur : (418) 656-3646
claire.lizotte@psy.ulaval.ca

De : Pierre Cormier [mailto:pierre.cormier@umoncton.ca]
Envoyé : 16 août 2012 15:21
À : Claire Lizotte
Objet : RE: Admission aux études supérieures

Merci pour votre réponse.

Petite précision: vous parlez de faire monter les exigences de 42 à 51 et indiquez un 2e cours de psychopathologie et un cours de psychopharmacologie, manque-t-il un cours?

Pierre Cormier
École de Psychologie
Université de Moncton
Moncton, NB E1A 3E9

Université du Québec à Trois-Rivières

Pour que vos étudiants soient admissibles à notre programme il faut qu'ils aient un baccalauréat en psychologie (minimum 90 crédits) mais surtout que les étudiants aient effectué les 42 crédits (tronc commun) exigés par l'Ordre des psychologues du Québec. En regardant la liste de cours, je note qu'il sera important pour vos étudiants de bien choisir leurs cours optionnels afin qu'ils aient les cours exigés. Notez également que les étudiants ne peuvent être admis au doctorat s'ils leur manquent quelques uns de ces cours. Ils doivent être faits ou en cours de réalisation lors de la demande d'admission. Nous n'offrons pas de propédeutique.

COURS DU TRONC COMMUN EXIGÉS POUR L'ADMISSION AU DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE – OPQ (42 CRÉDITS)

DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE
UQTR

Bases biologiques (6 crédits)

PSP1006 Psychophysiologie (obligatoire)
PSD1020 Bases biologiques du comportement (optionnel)
PSP1004 Les fonctions nerveuses supérieures (optionnel)
PSP1007 Initiation à la neuropsychologie clinique (optionnel)

Bases sociales (6 crédits)

PLS1008 Psychologie sociale I (obligatoire)
GPS1028 Psychologie des groupes (optionnel)
PLS1009 Psychologie sociale II (optionnel)
PLS1010 Psychologie sociale appliquée (optionnel)
PLS1011 Psychologie dynamique des milieux de travail (optionnel)

Bases cognitives-affectives (6 crédits)

GPS1004 Psychologie cognitive I (obligatoire)
PPS1004 Psychologie de la motivation et de l'apprentissage (obligatoire)

Bases individuelles du comportement (théories du développement (6 crédits)

PSD1017 Développement de l'enfant (obligatoire)
PSD1018 Développement de l'adolescent (obligatoire)
PSD1019 Développement de l'adulte (obligatoire)
PSD1023 Psychologie du vieillissement (obligatoire)

Histoires et systèmes (3 crédits)

GPS1003 Histoire de la psychologie (obligatoire)

Psychométrie (3 crédits)

GPS1024 Mesure, évaluation et déontologie (obligatoire)

Méthodes de recherche (3 crédits)

SRP1003 Méthodes de recherche (obligatoire)

Statistiques (3 crédits)

STT1036 Méthodes statistiques en psychologie (obligatoire)

Personnalité (3 crédits)

GPS1030 Théories de la personnalité (obligatoire)

Psychopathologie (3 crédits)

PSA1001 Introduction à la psychopathologie (obligatoire)

Université du Québec en Outaouais

Merci pour ton message. Ce n'est pas évident, le processus de mettre un programme à jour!

J'ai joint à ce courriel le Manuel d'agrément de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ), que tous les programmes doctoraux au Québec sont obligés de suivre afin d'avoir l'agrément de l'OPQ (ce qui est requis pour l'entrée à la profession chez nous). Donc, chaque doctorat en psychologie québécois a sensiblement les mêmes exigences minimales concernant les cours à suivre au baccalauréat. Les pages 4-7 du document touchent directement à ta question.

Comme tu peux voir, l'OPQ spécifie 42 crédits comme étant un critère minimal pour admission au doctorat. Ces 42 crédits doivent toucher, obligatoirement, certains champs (p.ex., bases biologiques-6 crédits, bases cognitives-affectives—6 crédits, etc.).

Tant et aussi longtemps qu'un candidat qui présente sa demande d'admission à l'UQO a les 42 crédits requis, et qu'il rencontre les autres critères minimaux d'admission, il est considéré admissible. À ce moment-là, le comité de sélection regarde les dossiers de tous les candidats jugés admissibles, pour en retenir 15 (10 en psychologie clinique, 5 en neuropsychologie clinique). Si un candidat ne manque qu'un ou deux cours parmi les 42 crédits, il pourra les terminer durant les 2 premières années de son doctorat.

Université de Sherbrooke

je me permets juste de préciser l'importance d'assurer que les étudiants aient à leur dossier les 42 crédits de cours exigés pas l'Ordre des psychologues du Québec, dans des domaines spécifiques. Aussi, les deux premiers cours offerts dans votre programme, surtout le premier, correspondent, il me semble, à ce qui est offert ici au niveau collégial au Québec. Il risque donc de ne pas être calculés parmi les crédits comptés. De notre côté, nous nous en allons vers l'acceptation d'une majeure de 60 crédits (incluant les 42 cr. de l'OPQ) comme condition d'admission (possiblement autorisé à l'automne 2012; actuellement, ce sont 72 cr. de cours en psychologie qui sont exigés).

Université du Québec à Montréal

Mon collègue M Plante m'a transféré votre demande d'examen de votre programme de bacc afin de savoir si votre nouveau programme à 60 crédits pourrait avoir des implications au niveau de l'admission de vos étudiants dans notre programme d'études supérieures.
Je vous joins un document excel dans lequel apparaissent les cours de votre bacc et les sigles des cours du bacc de l'UQAM.
Je vous ai mis aussi sous ces colonnes, les descripteurs des bases minimales requises pour l'acceptation au doctorat. Comme vous pourrez le voir, votre programme garantit les 42 crédits exigés par l'Ordre des psychologues du Québec, une des exigences minimales de notre programme. Je vous mets aussi en attaché, notre programme de bacc et celui de notre doctorat.
À l'examen de votre programme, je ne vois pas de problèmes pour vos étudiants
J'espère que le tout vous sera satisfaisant. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions

document EXCEL

	cours psy uqam	crédits	ds les 42 crédits obligatoires	Pour Phd uqam	
PSYC 1000 : Introduction à la psychologie3	4300	3	1		
PSYC 1700 : Intro à la Psycho appliquée3					
PSYC 2001 : Méthodes de recherche en psych3	4020	3	1	1	
PSYC 2002 : Statistiques appliquées en psy3	4031	3	1	1	
PSYC 2100 : Psychobiologie3	4040	3	1	1	
PSYC 2400 : Apprentissage et mémoire3	4060	3	1	1	
PSYC 2500 : Psychologie sociale3				1	
PSYC 2610 : Développement de l'enfant3	4100	3	1	1	
PSYC 3001 : Théories psychométriques3	4130	3	1		
PSYC 3400 : Psychologie cognitive3	4071	3	1	1	
PSYC 3700 : Théories de la personnalité3	4090	3	1	1	
PSYC 4700 : Psychopathologie3	4110	3	1		3 cours préalables au domaine de recherche
PSYC 4900 : Mémoire6					
PSYC 2301: Sensation et perception3	4050	3	1	1	
PSYC 2670 : Psychologie gérontologique3					
PSYC 2700 : intro à la psychosexualité3					
PSYC 2801 : Relations humaines3					

PSYC 3100 : Psychopharmacologie 3 PSYC 3410 : Psychologie linguistique3 PSYC 3500 : Motivation et émotion 3 PSYC 3510 : Psycho. Industrielle et org.3 PSYC 3520 : Psychologie de la santé3 PSYC 3530 : Psyc. du groupe minoritaire 3 PSYC 3540 : Psycho. de la délinquance3 PSYC 3650 : Dév. de l'ado. et de l'adulte 3 PSYC 4010 : Histoire de la psychologie3 PSYC 4450 : Modification comportement3 PSYC 4600 : Enfance exceptionnelle3 PSYC 3600 : Psycho. du développement3	4080	3	1	1
PSYC 3900 : Trav. pratiques en psycho.3 PSYC 4001 : Méthodes et stat. avancées3 PSYC 4020 : Quest. act. en psychologie3 PSYC 4100 : Quest. en neuropsychologie3 PSYC 4241 : Trav. pratiq. PsychométrieA3 PSYC 4300 : Quest. en psycho. cognitive3 PSYC 4500 : Quest. Psycho. Soc. et Pers3 PSYC 4720 : Quest. en psychopathologie3 PSYC 4800 : Approc. PsychothérapeutiquesA3	4042	3	1	
		42	14	

Profil recherche (code 3091) : Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ou son équivalent comprenant les cours suivants : méthodologie de la recherche, statistiques, psychobiologie, perception, apprentissage, affectivité, personnalité normale, développement, cognition et psychologie sociale.
Le candidat doit avoir réussi trois cours de spécialisation jugés préalables au domaine de recherche par le comité d'admission en plus des connaissances requises pour l'admission générale.
Le candidat doit fournir une description de son domaine d'intérêt.
Profil scientifique-professionnel (code 3291) : Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ou son équivalent avec au moins les 42 crédits en psychologie exigés par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ).
Le candidat doit produire une description des domaines de recherche et d'intervention

dans lesquels il veut se spécialiser, en indiquant le lien entre les domaines de recherche et d'intervention.
Profil professionnel (code 3191) : Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ou son équivalent avec au moins les 42 crédits en psychologie exigés par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ).
Le candidat doit produire une description du domaine
d'intervention et de recherche dans lequel il veut se spécialiser.

Université de Montréal

Pour nous à l'Université de Montréal, il n'y aura pas de problème. Toutefois, en guise de service à vos étudiants qui comptent faire une demande aux études supérieurs au Québec, vous êtes mieux de vous assurer que votre baccalauréat contient les 42 crédits exigées par l'Ordre des psychologues du Québec (voir le site de l'OPQ).

3. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES DE 1er CYCLE EN PSYCHOLOGIE (DOC. 42 ET 42A/12-13) (suite)

3.2. **Majeure en psychologie**

R : 14-CPR-130620

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès arts (majeure en psychologie). »

Vote : unanime.

Proposition pour le Sénat académique

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès arts (majeure en psychologie). »

CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)

L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT

---

1. **Identification du programme**
   - **1.1 Faculté :** Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC)
   - **1.2 Unité(s) responsable(s) du programme :** École de psychologie
   - **1.3 Titre du programme :** Baccalauréat ès arts (majeure en psychologie)
   - **1.4 Diplôme accordé :** B.A. (majeure en psychologie)
   - **1.5 Date d'entrée en vigueur :** septembre 2013

2. **Description générale du programme reconfiguré**

La psychologie offre tout autant une formation dans une discipline spécifique qu'une formation générale (voir Halpern, 2010) permettant de comprendre de façon scientifique le comportement humain à l'échelle individuelle. Cette connaissance permet d'adopter des interventions fondées scientifiquement. Une majeure en psychologie représente à cet égard une formation de qualité préparant principalement à des études supérieures dans tout domaine mettant en jeu le comportement et les interactions humaines (ex. : orthophonie, agent de relations humaines, etc.) et permet à l'étudiante et l'étudiant d'acquérir une littéracie psychologique (Halpern, 2010). La majeure s'enrichira évidemment de la mineure qui l'accompagne; ainsi, une étudiante ou un étudiant intéressé par la psychobiologie ou la neuropsychologie pourra faire une majeure en psychologie et une mineure en biologie, d'autres choisiront une majeure en psychologie et une mineure en sociologie, etc. L'éventail des combinaisons majeure – mineure est aussi grand que le champ des activités humaines, ce qui représente en même temps l'envergure de la psychologie en tant que discipline.

Avant la présente reconfiguration, la majeure en psychologie a subi une refonte qui visait à la rendre conforme aux directives d'alors du Sénat sur la formation générale. La majeure en psychologie comporte 48 crédits en psychologie, 18 crédits de disciplines connexes et 30 crédits de formation générale (la mineure complète le diplôme avec 24 crédits).

L'École de psychologie a adopté certains principes lors de cette refonte concernant la majeure. Le plus important de ces principes est celui qui veut que la majeure et la spécialisation suivent la même trajectoire au cours des deux premières années de la formation. En fait, tous les étudiantes et étudiants sont inscrits à la majeure dans les deux premières années du programme, celles et ceux désirant faire la spécialisation peuvent en faire la demande à la fin de la deuxième année.

Un autre principe capital concernant la majeure est que ce diplôme puisse être considéré lors de l'admission au programme Doctorat en psychologie (profil professionnel). Étant donné la gamme de cours suivis, ces étudiantes et étudiants auront des cours supplémentaires à suivre avant d'être admis ou devront suivre une propédeutique afin de répondre aux exigences du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick (2011) lequel demande un diplôme de baccalauréat comportant 60 crédits de cours de psychologie.

Hormis la spécification des objectifs de formation générale qui est la même que pour la spécialisation et la mise à jour de sigles de cours, il n'y

a pas de modification à proprement parler du programme de majeure en psychologie.

2.1 Description des objectifs du programme

Le programme de majeure en psychologie offre une formation de base essentielle à la pensée scientifique et critique ayant comme contexte général la compréhension du comportement humain dans ses dimensions individuelles. Ce programme de formation non terminal à son niveau permet à l'étudiante et l'étudiant d'obtenir une formation rigoureuse à la pensée scientifique qui lui permettra de se lancer dans des carrières diverses dans le monde des affaires ou du service public. Parmi les débouchés possibles sans autre formation après le baccalauréat, on peut mentionner agent d'aide sociale, agent de relations humaines, animateur communautaire, chargé de projet et conseiller en main d'œuvre.

Le programme peut aussi constituer une formation minimale adéquate pour l'admission aux études supérieures en psychologie et peut même conduire à l'admission aux études supérieures dans d'autres disciplines. Dans tous ces cas, l'étudiante ou l'étudiant doit s'informer des conditions d'admission propres à l'Université et le programme envisagé.

En somme, le programme de majeure en psychologie vise

(i) le développement de compétences et de connaissances dans les méthodes de la recherche en psychologie,

(ii) l'acquisition de connaissances spécifiques à la discipline

a. du point de vue des connaissances générales produites par la recherche en psychologie et

b. du point de vue des applications de la psychologie.

Le tout se fait à l'intérieur d'une démarche d'apprentissage hiérarchisée sur les quatre années du baccalauréat et où chacun de ces objectifs est poursuivi en parallèle à l'intérieur de l'ensemble du programme.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs

L'acquisition des compétences et connaissances en méthode de recherche se fait à l'aide de cours magistraux, d'exercices en laboratoire, de projets en laboratoire et de projets individuels (ex. : travaux pratiques). Il s'agit ici de créer un véritable coffre à outils par l'exposition à une pluralité de méthodes de recherche et de solutions d'analyse statistique dans une diversité de contextes. Toutes ces occasions d'apprentissage sont enrichies par l'exposition aux limites des méthodes de recherche et des calculs statistiques pour nourrir la pensée critique.

Des cours magistraux sont l'outil privilégié pour la transmission des connaissances propres à la psychologie tant dans le domaine de la recherche que dans celui de ses applications. Ces cours sont organisés en une hiérarchie suivant une séquence allant de l'initiation, à l'approfondissement, à la spécialisation et à la revue de questions spécifiques. Dans le cas des cours portant sur des questions spécifiques (voir les intitulés « Questions » dans la liste de cours à option, soit ceux de type III), l'approche pédagogique privilégiée est le séminaire. Si la démarche de l'initiation à la spécialisation vise à transformer l'étudiante et l'étudiant de simple auditeur et récepteur de la connaissance à une récepteure ou un récepteur engagé dans sa démarche de réflexion par le truchement

de discussions en classe, le séminaire est l'occasion pour l'étudiante et l'étudiant d'apprendre à intervenir en classe dans une situation sociale où la pression par les pairs devrait être minimale.

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants.

Peu importe leur orientation après le baccalauréat avec majeure, l'École de Psychologie s'attend de ses diplômées et diplômés qu'elles et ils aient développé une rigueur de pensée leur permettant d'apprécier de façon critique les connaissances scientifiques auxquelles elles et ils seront exposés dans leurs études ou leur travail subséquents.

De la même manière, l'École s'attend à ce que ses diplômées et diplômés aient des connaissances psychologiques qui leur permettront d'acquérir d'autres connaissances ou de travailler dans des relations d'aide en se servant de connaissances et de méthodes fondées sur les données existantes.

L'atteinte de ces objectifs de formation devrait permettre aux diplômées et diplômés de l'École de psychologie qui choisiront le marché du travail après leur baccalauréat d'évoluer dans des postes qualifiés car elles et ils pourront mettre en jeu leurs compétences analytiques et leur pensée critique fondée sur les données et leurs connaissances. Pour celles et ceux qui choisiront de poursuivre leurs études, soit en psychologie ou dans une autre discipline reliée à la santé humaine (administration, réadaptation, etc.), plusieurs sauront se tailler des places de choix dans tout programme d'études supérieures car ils auront acquis une capacité à poser une problématique de recherche à propos d'une thématique donnée en psychologie et à en définir les aspects méthodologiques, statistiques et conceptuels. Ces connaissances seront acquises en outre par le biais de travaux de session, de l'expérience des travaux pratiques ainsi que lors des séminaires.

3. <u>La formation fondamentale</u>

3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.

Objectif (i) Compétences et connaissances en recherche

Au cœur de la formation de 1er cycle en psychologie se trouve une initiation à la pensée critique scientifique. Pour la psychologie, la pensée scientifique s'exprime tant au niveau des méthodes de recherche que de l'analyse statistique des données. La démarche de formation est intégrée tout au long des quatre années du baccalauréat. De plus, elle s'articule autour d'une séquence de cours obligatoires et d'un ensemble diversifié de cours obligatoires et optionnels qui offrent une composante de laboratoire.

Tout d'abord au niveau de la séquence de cours obligatoires :

- Les cours d'introduction (niveau 1000; soit les PSYC 1000 : *Introduction à la psychologie* et PSYC 1700 : *Intro à la psycho appliquée*) présentent des concepts clés de la recherche en psychologie et les rattachent à des contenus de connaissances.

- Les cours de deuxième année PSYC 2001[1] *Méthodes de recherche en psyc.* et PSYC 2002[1] *Stat. appliquées en psyc.* amènent les étudiants et étudiantes à se familiariser avec les concepts clés des méthodes et des statistiques propres à la psychologie ainsi que, grâce à des expériences, à s'initier aux pratiques de l'expérimentation, de la cueillette de données et de leur analyse (par logiciel statistique). Les limites des méthodes et des analyses sont abordées pour nourrir la réflexion critique.

Puis, au niveau des cours obligatoires et optionnels à composante de laboratoire :

- L'acquisition des compétences en recherche et de l'esprit critique demeure à l'ordre du jour de tous les autres cours de psychologie, mais en particulier de ceux comportant une composante de laboratoire où l'on favorise la cueillette de données sous la responsabilité de l'étudiante ou l'étudiant.
- Deux options permettent de façon distincte un approfondissement des connaissances et une extension des compétences acquises en méthodes de recherche dans les cours obligatoires PSYC 2001 : *Méthodes de recherche en psyc.* et PSYC 2002 : *Stat. appliquées en psyc*. Le cours PSYC 4001[2] : *Méthodes et stat. avancées*, offre un prolongement naturel de ces deux cours obligatoires. Quant au cours optionnel PSYC 3900 : *Travaux pratiques en psycho.*, il permet une démarche de recherche visant le développement de compétences autonomes. Un autre cours optionnel de méthode, une spécialité de la psychologie, la psychométrie, peut être fait en 3e ou 4e année (PSYC 3001[3] *Théories psychométriques*).

Ensemble, ces deux groupes de cours, les uns axés sur la méthode scientifique en psychologie, les autres sur l'expression de cette méthode dans des contenus spécifiques par le biais de laboratoires, devraient permettre une vision intégrée de la méthode scientifique en psychologie.

De plus, l'École de Psychologie reconnaît qu'il y a d'autres moyens que des cours pour acquérir des connaissances et des compétences en méthodes de recherche. Par exemple, elle encourage les étudiants et étudiantes à participer en tant que sujets à des recherches en psychologie, et ce, dès la première année et tout au long de leur baccalauréat. Cette expérience personnelle de la recherche contribue à leur donner un sens concret de comment les connaissances sont acquises en psychologie. Des occasions d'assistanats de recherche sont aussi offertes selon la disponibilité des subventions. Les étudiantes et étudiants sont aussi invités à participer à des mini-congrès pour étudiantes et étudiants de premier cycle comme le Psycolloque de la Société Québécoise pour la Recherche en Psychologie, la réunion annuelle de Science Atlantique et le concours de jeunes chercheurs de la Faculté des Études Supérieures et de la Recherche de l'Université de Moncton.

[1] Il s'agit de nouveaux cours créés dans le cadre de la reconfiguration du programme pour remplacer les cours existants PSYC 2000 et PSYC 2050. Les propositions de création (CPR-4) et d'abolition (CPR-6) sont incluses dans le dossier.

[2] Il s'agit d'un nouveau cours créé dans le cadre de la reconfiguration du programme pour remplacer le cours existant PSYC 4000. Les propositions de création (CPR-4) et d'abolition (CPR-6) sont incluses dans le dossier.

Objectif (ii) connaissances spécifiques de la discipline du point de vue de la recherche et de ses applications

Après une initiation en 1ère année, à l'ensemble des connaissances en psychologie, l'étudiante ou l'étudiant aborde l'année suivante les fondements de la psychologie par le biais d'un ensemble de cours obligatoires répartis en 2e et 3e années, soit les PSYC 2101[3] : *Psychobiologie*, PSYC 2400 : *Apprentissage et mémoire*, PSYC 2500 : *Psychologie sociale*, PSYC 2610 : *Développement de l'enfant*, PSYC 3400 : *Psychologie cognitive* et PSYC 3700 : *Théories de la personnalité*. Ces cours de fondement obligatoires offrent un approfondissement des notions vues dans les cours d'introduction PSYC 1000 et PSYC 1700.

Par la suite, l'étudiante ou l'étudiant peut grâce à ses cours à option aller chercher des connaissances spécifiques dans une sous-discipline de la psychologie comme PSYC 3100 : *Psychopharmacologie*, PSYC 3410 : *Psychologie linguistique*, tous les PSYC 35XX (voir par exemple : PSYC 3510 : *Psycho. industrielle et org.*, etc.). L'étudiante ou l'étudiant a aussi l'occasion de prendre des cours lui permettant de faire une synthèse de ses connaissances, soit les PSYC 3600 : *Psychologie du développement* et PSYC 4010 : *Histoire de la psychologie*.

Toujours parmi les cours à option, l'étudiante ou l'étudiant peut développer une vision critique et contemporaine de la recherche dans un domaine spécifique de la psychologie à l'aide des cours ayant dans leur titre « Questions » (p. ex. : PSYC 4300 : *Questions en psycho. cognitive* et PSYC 4500 : *Quest. psycho. soc. et pers.*). Ces cours sont donnés sous forme de séminaire afin de permettre une interaction continue entre les étudiantes, étudiants, professeures et professeurs.

Finalement, il y a les cours optionnels qui permettent à l'étudiante et l'étudiant d'explorer différents contenus reliés aux applications de la psychologie : PSYC 4450 : *Modification du comportement*, PSYC 4800 : *Approches psychothérapeutiques*, par exemple. Il y a aussi des occasions d'explorer des aspects spécifiques de ces applications tels le cours optionnel PSYC 3900 : *Travaux pratiques en psycho.* ou encore l'occasion de développer une pensée critique par le biais du cours PSYC 4720 : *Questions en psychopathologie*.

L'éthique de la recherche, la déontologie professionnelle et, fondamentalement, le respect de l'autre en tant que personne humaine constituent des ensembles de valeurs qui ne sont pas enseignés par le biais de cours spécifiques. Mais ce sont néanmoins des ensembles de valeurs que le programme espère inculquer à ses étudiantes et étudiants.

3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale.

Historiquement, la psychologie est certes issue de la philosophie et s'en est distinguée par l'adoption de la méthode scientifique. Néanmoins, ces deux disciplines entretiennent des rapports contemporains. Du point de vue tant de ses méthodes que de ses contenus, la psychologie voisine toute la gamme des activités humaines et se situe à la frontière de nombreuses disciplines, tant la biologie que la biochimie, les mathématiques, la physique, la sociologie, les études littéraires, les sciences administratives, etc.

[3] Il s'agit de nouveaux cours créés dans le cadre de la reconfiguration du programme pour remplacer les cours existants PSYC 4220 et PSYC 2100. Les propositions de création (CPR-4) et d'abolition (CPR-6) sont incluses dans le dossier.

L'émergence des neurosciences font de la biologie une discipline connexe très particulière de la psychologie. Enfin, la psychologie à l'Université de Moncton fait partie de la Faculté des Sciences de la Santé et des Services Communautaires, ce qui ajoute un autre éventail de disciplines connexes relatif aux sciences de la réadaptation en outre. C'est en raison de ces considérations que l'École de psychologie a adopté une définition large et étendue des disciplines connexes à la psychologie.

L'étudiante ou l'étudiant doit d'abord faire en première année six crédits obligatoires de disciplines connexes, soit les STAT 2653 : *Statistique descriptive* et BIOL 1143 : *Anat. et physiol. humaines I*. Ces cours sont obligatoires parce qu'ils sont des préalables à des cours en psychologie. Notamment, le STAT 2653 est un précurseur en termes de contenu aux deux cours obligatoires de méthodes et statistiques en psychologie en 2e année (PSYC 2001 : *Méthodes de recherche en psyc.* et PSYC 2002 : *Stat. appliquées en psyc.*). Le BIOL 1143 sert de préalable au cours PSYC 2101 : *Psychobiologie* qui, lui-même sert de préparation à tout ce qui touchera de près ou de loin aux neurosciences dans la suite de la formation (ex. : PSYC 3100 : *Psychopharmacologie* et PSYC 4100 : *Questions en neuropsychologie*). Ces deux cours (BIOL 1143 et PSYC 2101) comportent des composantes de laboratoire qui exposeront l'étudiante et l'étudiant à des questions de laboratoire dans deux disciplines.

En deuxième année, nous demandons à l'étudiante ou l'étudiant de choisir un cours de philosophie parmi les neuf possibilités suivantes permettant un développement de la rigueur de pensée via une discipline autre que la psychologie :

- PHIL 2210 : *Philo de la communication*
- PHIL 2225 : *Philosophie du féminisme*
- PHIL 2252 : *Anthropologie philosophique*
- PHIL 2270 : *Logique symbolique*
- PHIL 2280 : *Logique de l'argumentation*
- PHIL 3420 : *Philosophie des sciences*
- PHIL 3422 : *Théorie de la connaissance*
- PHIL 3430 : *Philo des sciences humaines*
- PHIL 3462 : *Philosophie de la culture*

Les autres cours de disciplines connexes (9 crédits) sont à choisir parmi la liste de disciplines que l'École de psychologie considère connexes :ADMN, ADRH, ADSI, BIOL, CHIM, ECON, EDUC, ETFA, GEIN, GEOG, GERO, HIST, INFO, KNEP, LING, MATH, NUAL, PHIL, PHYS, RETO, SANT, SCPO, SCRE, SINF, SOCI, STAT, TSOC.

NB : avec les cours de BIOL, STAT et PHIL requis pour le programme plus ses cours de mineure, l'étudiante ou l'étudiant a déjà été exposé à 4 disciplines connexes de la psychologie. Si elle ou il choisit une autre discipline en 3e-4e année, il ou elle aura exploré cinq disciplines connexes.

3.3 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option).

Tableau 1 – Formation fondamentale du BA (majeure en psychologie)

Composante de la formation fondamentale du programme		Nombre de crédits[A]
Formation fondamentale		**66**
Discipline principale		***48 cr.***
Cours obligatoires		**30 cr.**
Cours axé sur les connaissances et sur la méthode		
PSYC 1000 Introduction à la psychologie		3
Cours axés sur les connaissances		
PSYC 1700 Intro à la psycho appliquée		3
PSYC 2400 Apprentissage et mémoire		3
PSYC 2500 Psychologie sociale		3
PSYC 2610 Développement de l'enfant		3
PSYC 3400 Psychologie cognitive		3
PSYC 3700 Théories de la personnalité		3
Cours axés sur la méthode		
PSYC 2001 Méthodes de recherche en psyc.		3
PSYC 2002 Stat. appliquées en psyc.		3
Cours axé sur les connaissances et ayant une composante de laboratoire		
PSYC 2101 Psychobiologie		3
Cours à option[B]		**18 cr.**
TYPE I : Cours de psychologie d'intérêt général, ouverts aux autres disciplines	Choisir au maximum deux cours parmi les suivants :	0-6
	Cours axé sur les connaissances et ayant une composante de laboratoire	
	PSYC 2301 Sensation et perception	
	Cours axés sur les connaissances	
	PSYC 2670 Psychologie gérontologique	
	PSYC 2700 Intro. à la psychosexualité	
	Cours axé sur les connaissances et ayant une composante de laboratoire	
	PSYC 2810 Relations humaines	
TYPE II : cours <u>normalement</u> réservés aux étudiants et étudiantes des programmes de psychologie	Choisir au maximum 6 cours parmi les suivants :	**0-12**
	Cours axé sur l'intégration des connaissances	
	PSYC 3600 Psychologie du développement	
	PSYC 4010 Histoire de la psychologie[C]	
	Cours axés sur les connaissances	
	PSYC 3001 Théories psychométriques[C]	
	PSYC 3100 Psychopharmacologie	
	PSYC 3410 Psychologie linguistique	
	PSYC 3500 Motivation et émotion	
	PSYC 3510 Psycho. industrielle et org.	
	PSYC 3520 Psychologie de la santé	
	PSYC 3530 Psycho. du groupe minoritaire	
	PSYC 3540 Psychologie de la délinquance	
	PSYC 3650 Dév. de l'ado. et l'adulte	
	PSYC 3001 Théories psychométriques	
	PSYC 4450 Modification du comportement	
	PSYC 4600 Enfance exceptionnelle	
	PSYC 4700 Psychopathologie[C]	

TYPE III : cours normalement destinés aux étudiants et étudiantes inscrits à la spécialisation ou à la majeure en psychologie	Choisir au minimum **1** cours parmi les suivants :	**3-12**
	Cours axés sur l'enrichissement des connaissances	
	PSYC 4020 Questions actuelles en psycho.	
	PSYC 4100 Questions en neuropsychologie	
	PSYC 4300 Questions en psycho. cognitive	
	PSYC 4500 Quest. psycho. soc. et pers.	
	PSYC 4720 Questions en psychopathologie	
	PSYC 4800 Approches psychothérapeutiques[C]	
	Cours axés sur les connaissances et ayant une composante de laboratoire	
	PSYC 4241 Travaux pratiques psychométrie[C]	
	PSYC 4001 Méthodes et stat. avancées	
	Application dirigée des savoirs et savoir-faire	
	PSYC 3900 Travaux pratiques en psycho.[D]	
Disciplines connexes		**18 cr.**
	Cours obligatoires	**6**
	BIOL 1143 Anat. physiol. humaines I	3
	STAT 2653 Statistique descriptive	3
	Cours optionnels	**3**
	Choisir un des cours[B] de philosophie suivants :	
	PHIL 2210 Philo de la communication PHIL 2225 Philosophie du féminisme PHIL 2252 Anthropologie philosophique PHIL 2270 Logique symbolique PHIL 2280 Logique de l'argumentation PHIL 3420 Philosophie des sciences PHIL 3422 Théorie de la connaissance PHIL 3430 Philo des sciences humaines PHIL 3462 Philosophie de la culture	
	Cours optionnels	**9**
	Les disciplines suivantes sont considérées connexes à la psychologie : ADMN, ADRH, ADSI, BIOL, CHIM, ECON, EDUC, ETFA, GEIN, GEOG, GERO, HIST, INFO, KNEP, LING, MATH, NUAL, PHIL, PHYS, RETO, SANT, SCPO, SCRE, SINF, SOCI, STAT, TSOC sous réserve des deux conditions suivantes : (a) la discipline choisie ne peut pas être celle de la mineure et (b) les cours choisis doivent refléter un cheminement cohérent avec le niveau d'études (doivent être de niveaux 2000-4000)	
	Principe pour le transfert à la spécialisation (habituellement entre la 2e et la 3e année) : jusqu'à concurrence de 9 crédits faits pour la mineure peuvent compter comme cours des disciplines connexes ou cours au choix de la formation générale.	

Notes :
A) le total des crédits s'obtient par la somme des crédits en gras;
B) sauf indication contraire, les unités de formation sont de 3 crédits;
C) cours vivement recommandés pour les études supérieures en psychologie clinique ou en intervention.
D) Activité de supervision individuelle fortement recommandée aux étudiantes et étudiants de la majeure

4. La formation générale

4.1 Initiation au travail intellectuel universitaire

Cet objectif est atteint par le cours SANT1003 *Initiation aux études : santé*, un cours d'initiation au travail intellectuel universitaire. Ce cours préparera les étudiantes et étudiants aux stratégies d'études pour réussir les cours

de l'ensemble de leur formation, aux techniques de fouille bibliographique nécessaires à la réalisation de leurs travaux universitaires ainsi qu'aux principes de base du travail en laboratoire ou en collecte de données. L'École de psychologie s'attend à ce que ce cours prépare ses étudiantes et étudiants au travail technique et intellectuel de nature scientifique préparatoire aux apprentissages des cours dans le domaine des sciences de la réadaptation (compétences transversales à l'intérieur de la Faculté) et dans le domaine de la psychologie en particulier.

4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation

À l'intérieur même de la discipline, les étudiantes et étudiants peuvent choisir PSYC3530 : *Psycho. du groupe minoritaire* comme cours à option. Ce cours répond à l'objectif de formation générale de l'ouverture à l'Autre par le biais d'acquisition de connaissances sur le fonctionnement mental et émotionnel dans les situations minoritaires ainsi que les influences sociales affectant ce fonctionnement.

Autre possibilité, dans la série de cours à option en philosophie à faire en 2e année se trouvent des cours répondant à cet objectif, soit :

PHIL 2225 : *Philosophie du féminisme*
PHIL 3462 : *Philosophie de la culture*

Autre ajout possible :

SOCI 1410 : *Introduction à l'anthropologie*
SOCI 4575 : *Sociologie de la culture*
SOCI 4640 : *Soci. de la mondialisation*

Les deux derniers cours ont comme préalable SOCI 1000.

Les cinq cours précédents (les 2 PHIL et les 3 SOCI) font partie des disciplines connexes de la psychologie.

Enfin, l'École encourage les étudiants et étudiantes à obtenir des bourses pour études à l'étranger comme méthode alternative pour atteindre cet objectif. Selon le moment où se déroule cette activité, l'étudiante et l'étudiant pourra intégrer ses apprentissages à l'aide d'un travail de session dans le cours obligatoire PSYC3700 *Théories de la personnalité*.

À défaut de la sélection d'un de ces cours, les étudiantes et étudiants devront choisir un cours répondant à cet objectif dans la Banque de cours des objectifs de formation générale.

4.3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne

Dans la série de cours optionnels de disciplines connexes en philosophie à faire en 2e année se trouvent des cours répondant à cet objectif, soit :

PHIL 2235 : *Éthique*
PHIL 3410 : *Philo sociale et politique*
PHIL 3475 : *Éthique de l'information*

Alternativement, l'étudiante ou l'étudiant qui choisit des cours de sociologie comme cours de discipline connexe saura satisfaire cet objectif de formation générale si son choix tombe sur l'un des cours suivants :

SOCI 1000 : *Introduction à la société*
SOCI 2370 : *Sociologie de la santé*
SOCI 2515 : *Intro. à la société canadienne*
SOCI 2533 : *Sociologie de l'Acadie*
SOCI 2540 : *Sociologie des jeunes*
SOCI 2560 : *Socio de la cond. des femmes*
SOCI 3320 : *Technologies et sociétés*
SOCI 3400 : *Les femmes et le pouvoir*
SOCI 3420 : *Écologie sociale*
SOCI 3630 : *Syndicalismes et sociétés*
SOCI 3810 : *Sociologie des identités*

SOCI 4530 : *Sociologie du travail*
SOCI 4533 : *Francophonies minorit. canad.*
SOCI 4540 : *Les mouvements sociaux*

NB : tous les cours de SOCI au-delà de SOCI 1000 ont ce cours comme préalable

Si l'étudiante ou l'étudiant ne fait ni l'un, ni l'autre de ces choix, elle ou il devra atteindre cet objectif en choisissant un cours dans la Banque de cours des objectifs de formation générale.

4.4. Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité

Tous les choix de cours parmi les disciplines connexes à la psychologie (ADMN, ADRH, ADSI, BIOL, CHIM, ECON, EDUC, ETFA, GEIN, GEOG, GERO, HIST, INFO, KNEP, LING, MATH, NUAL, PHIL, PHYS, RETO, SANT, SCPO, SCRE, SINF, SOCI, STAT, TSOC) sont considérés comme répondant à cet objectif dont notamment le cours obligatoire de discipline connexe, BIOL1143 : *Anat. physiol. humaines I*, qui voisine la psychologie par sa gamme d'activités humaines. L'École de psychologie considère par ailleurs que cet objectif sera consolidé si l'étudiante ou l'étudiant choisit dans ses cours de disciplines connexes le cours SANT3003 *Santé de la population*.

4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

Certains des cours qu'elle ou il suivra ont des contenus nettement statistiques (le cours obligatoire PSYC2002 : *Stat. appliquées en psyc.* et les cours optionnels PSYC3001 : *Théories psychométriques* et PSYC4001 : *Méthodes et stat. avancées*, etc.), sans oublier que les cours obligatoires suivants des disciplines connexes de 1ère année répondent aussi à cet objectif :

BIOL 1143 : *Anat. physiol. humaines I*,
STAT 2653 : *Statistique descriptive*.

Enfin, l'École de Psychologie estime que l'atteinte de cet objectif sera consolidée si l'étudiante ou l'étudiant choisit le cours PHIL3420 : *Philosophie des sciences* parmi ses cours de disciplines connexes.

4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Pour atteindre cet objectif, l'étudiante ou l'étudiant peut choisir le cours *PHIL2241 Introduction à l'esthétique* comme cours de discipline connexe en 2e année, sinon elle ou il devra choisir trois crédits de cours de la Banque de cours des objectifs de formation générale.

4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

L'ensemble de la formation répond à cet objectif, le cours obligatoire de méthode PSYC2001 *Méthodes de recherche en psyc.* en particulier, sans oublier tout l'agencement des cours de méthodes (le cours obligatoire PSYC2002 *Stat. appliquées en psyc.* ainsi que les cours optionnels PSYC3001 *Théories psychométriques* et PSYC4001 *Méthodes et stat. avancées*). Finalement, le cours à option PHIL en 2e année diversifie la formation visant à atteindre cet objectif.

4.8 Capacité de s'exprimer en français

Les cours obligatoires de formation linguistique de 1ère année (FRAN1500 *Communication orale* et FRAN1600 *Communication écrite*) permettent d'atteindre cet objectif. En fait, l'atteinte de cet objectif se poursuit tout au long de la formation. La plupart des cours en psychologie offrent des occasions de faire des présentations orales ou de rédiger des rapports ou des travaux qui permettent une rétroaction visant l'amélioration continue des habiletés d'expression en français.

4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

L'étudiante ou l'étudiant atteint cet objectif en réussissant le cours ANGL1031 : *Language, Writing and Reading*. Dans la plupart des travaux exigés dans les cours de psychologie, l'étudiante ou l'étudiant devra faire des lectures en anglais scientifique, ce qui l'exposera à une connaissance avancée de l'anglais et ses connaissances et compétences ainsi acquises se verront complétées et améliorées par ces lectures. Si le niveau d'ANGL1031 est dépassé au test de classement, l'OFG9 sera considéré atteint et l'étudiante ou l'étudiant devra choisir 3 crédits de cours au choix, à sa discrétion.

Tableau 2 – Formation générale et cours au choix du BA (majeure en psychologie)

Formation générale ou cours au choix	**Cours permettant d'atteindre l'OFG**	**Cours au choix***
OFG 1 – Initiation au travail intellectuel universitaire : atteint par un cours obligatoire de formation générale	SANT1003 *Initiation aux études : santé*	
OFG 2 – Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : atteint par un des cours optionnels de la discipline principale ou des disciplines connexes, sinon BCOFG[1]	Le choix d'un des cours suivants : PSYC3530*Psycho. du groupe minoritaire* PHIL2225 *Philosophie du féminisme* PHIL3462 *Philosophie de la culture* ou Choisir 3 crédits de cours de la BCOFG[1]	(*) si l'un des cours PSYC3530, ou PHIL2225, ou PHIL3462 est choisi
OFG 3 –Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : atteint par un des cours optionnels des disciplines connexes, sinon BCOFG[1]	Le choix d'un des cours suivants : PHIL2235 *Éthique* PHIL3410 *Philo sociale et politique* PHIL3475 *Éthique de l'information* SOCI1000 *Introduction à la société* SOCI2370 *Sociologie de la santé* SOCI2515 *Intro. à la société canadienne* SOCI2533 *Sociologie de l'Acadie* SOCI2540 *Sociologie des jeunes* SOCI2560 *Socio de la cond. des femmes* SOCI3320 *Technologies et sociétés* SOCI3400 *Les femmes et le pouvoir* SOCI3420 *Écologie sociale* SOCI3630 *Syndicalisme et sociétés* SOCI3810 *Sociologie des identités* SOCI4530 *Sociologie du travail* SOCI4533 *Francophonies minorit. canad.* SOCI4540 *Les mouvements sociaux* ou Choisir 3 crédits de cours de la BCOFG[1]	(*) si l'un des cours suggérés est choisi
OFG 4- Intégration des dimensions multidisciplinaire et/ou interdisciplinaire : atteint par les cours des disciplines connexes	BIOL1143 Anat. physiol. humaines et Autres cours choisis parmi les disciplines considérées connexes à la psychologie : ADMN, ADRH, ADSI, BIOL, CHIM, ECON, EDUC, ETFA, GEIN, GEOG, GERO, HIST, INFO, KNEP, LING, MATH, NUAL, PHIL, PHYS, RETO, SANT, SCPO, SCRE, SINF, SOCI, STAT, TSOC.	(*)
OFG 5 – Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : atteint par des cours obligatoires et optionnels de la formation fondamentale	PSYC2002 *Stat. appliquées en psyc.* PSYC4001 *Méthodes et stat. avancées* PSYC3001 *Théories psychométriques* BIOL1143 *Anat. physiol. humaines I* STAT2653 *Statistique descriptive*	(*)

OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres : atteint par certains des cours optionnels des disciplines connexes, sinon BCOFG[1]	Choisir le cours à option de discipline connexe PHIL2241 *Introduction à l'esthétique* ou Choisir 3 crédits de cours de la BCOFG[1]	(*) si PHIL2241 est choisi
OFG 7 – Capacité de penser logiquement et de manière critique: atteint par des cours obligatoires de la discipline principale.	PSYC2001 *Méthodes de recherche en psyc.* PSYC2002 *Stat. appliquées en psyc.*	(*)
OFG 8 – Capacité de s'exprimer en français: atteint par les cours *obligatoires* de formation générale	FRAN 1500 *Communication orale* FRAN 1600 *Communication écrite*	
OFG 9: Capacité de s'exprimer en anglais fonctionnel : atteint par un cours obligatoire de formation générale	ANGL 1031 *Language, writing and reading* (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)	

[1] Banque de cours des objectifs de formation générale

*Le programme de majeure en psychologie tel que décrit dans cet énoncé donne la possibilité à l'étudiante ou l'étudiant de faire entre 9 et 18 crédits de cours au choix puisque de trois à six OFG peuvent être atteints par des cours de la formation fondamentale. Le seuil de 9 crédits de cours au choix peut passer à 12, 15 ou 18 crédits si les cours à option suggérés pour les rubriques OFG 2, OFG 3 et/ou OFG6 sont suivis (et ce sans compter les 3 crédits de cours au choix si l'OFG9 est atteint lors du test de classement).

Référence

Halpern, D. F. (2010). *Undergraduate education in psychology: A blueprint for the future of the discipline*. Washington, DC US: American Psychological Association.

CPR-2 - COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : FSSSC le 5 sept 2012

Département : École de psychologie

Nom du programme : BACCALAURÉAT ÈS ARTS (MAJEURE EN PSYCHOLOGIE)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

Programme actuel	Proposition de modification
BACCALAURÉAT ÈS ARTS (MAJEURE EN PSYCHOLOGIE) **Responsable** Faculté des sciences de la santé et des services communautaires **Diplôme** B.A. (majeure en psychologie) **Durée** 4 ans **Lieux** Moncton 4 ans Edmundston 2 premières années * Shippagan première année * * Les années subséquentes se font à Moncton. OBJECTIFS Le programme offre à l'étudiante et l'étudiant 1) des connaissances approfondies en ce qui concerne les principales théories, les recherches, les méthodologies et les applications propres à la psychologie, et 2) une formation lui permettant d'analyser et de comprendre certaines situations et controverses dans une perspective psychologique. Remarque : Le baccalauréat avec spécialisation (*honors*) en psychologie ou l'équivalent est normalement une condition d'admission aux études supérieures en psychologie. Toutefois, à l'Université de Moncton et à certaines autres universités, le baccalauréat avec majeure en psychologie ou l'équivalent peut être jugé une formation minimale adéquate pour l'admission à la maîtrise en psychologie. Les baccalauréats avec spécialisation et avec majeure en psychologie peuvent également conduire à l'admission aux études supérieures dans d'autres disciplines. Dans tous ces cas, l'étudiant ou l'étudiante doit s'informer des conditions d'admission propres à l'Université et au programme envisagé. Le Baccalauréat ès arts avec majeure en psychologie est d'une durée normale de 4 ans, et comporte un minimum de 121 crédits. La mineure est choisie parmi les différents programmes de mineure offerts à l'Université. L'étudiante ou l'étudiant est invité à consulter la direction des départements concernés avant d'arrêter son choix. Les exigences minimales du programme sont les suivantes : 1) 11 cours (31 crédits) accumulés au cours d'une première année universitaire suivant les normes de l'Université et de l'École de psychologie. À l'exception de BIOL1133,BIOL1181,PSYC1000,PSYC1700 etSTAT2653, qui sont des préalables au reste du programme, les cours peuvent être choisis en fonction des exigences 4 à 8 précisées plus bas.	**BACCALAURÉAT ÈS ARTS (MAJEURE EN PSYCHOLOGIE)** **Responsable** Faculté des sciences de la santé et des services communautaires **Diplôme** B.A. (majeure en psychologie) **Durée** 4 ans **Lieux** Moncton 4 ans Edmundston 2 premières années * Shippagan première année * * Les années subséquentes se font à Moncton. OBJECTIFS Le programme offre à l'étudiante et l'étudiant 1) des connaissances approfondies en ce qui concerne les principales théories, les recherches, les méthodologies et les applications propres à la psychologie, et 2) une formation lui permettant d'analyser et de comprendre certaines situations et controverses dans une perspective psychologique. Remarque : Le baccalauréat avec spécialisation (*honors*) en psychologie ou l'équivalent est normalement une condition d'admission aux études supérieures en psychologie. Toutefois, à l'Université de Moncton et à certaines autres universités, le baccalauréat avec majeure en psychologie ou l'équivalent peut être jugé une formation minimale adéquate pour l'admission à la maîtrise en psychologie. Les baccalauréats avec spécialisation et avec majeure en psychologie peuvent également conduire à l'admission aux études supérieures dans d'autres disciplines. Dans tous ces cas, l'étudiant ou l'étudiante doit s'informer des conditions d'admission propres à l'Université et au programme envisagé. Le Baccalauréat ès arts avec majeure en psychologie est d'une durée normale de 4 ans, et comporte un minimum de **120** crédits. La mineure est choisie parmi les différents programmes de mineure offerts à l'Université. L'étudiante ou l'étudiant est invité à consulter la direction des départements concernés avant d'arrêter son choix. Les exigences minimales du programme sont les suivantes : 1) 1**0** cours (3**0** crédits) accumulés au cours d'une première année universitaire suivant les normes de l'Université et de l'École de psychologie. À l'exception de **BIOL1143**, PSYC1000, PSYC1700 et STAT2653, qui sont des préalables au reste du programme, les cours peuvent être choisis en fonction des exigences 4 à **7** précisées plus bas.

Programme actuel	Proposition de modification
2) 8 cours (24 crédits) obligatoires en psychologie à compter de la 2e année. 3) 3 cours obligatoires (7 crédits) :BIOL1133,BIOL1181 etSTAT2653. 4) 6 cours (18 crédits) à option en psychologie, dont au moins 1 cours (3 crédits) à prendre dans les options de type III. 5) 6 cours (18 crédits) dans les disciplines connexes à la psychologie. 6) 7 cours (19 crédits) de formation générale. 7) 3 cours (9 crédits) au choix. 8) 9 à 11 cours (27 à 33 crédits) de la mineure et de ses disciplines connexes, selon les modalités propres à la mineure. **CONDITION D'ADMISSION** **La** condition « C » **est exigée.** CONDITIONS D'ADMISSION (en 2e année) On doit avoir terminé une année universitaire de 31 crédits. (Voir le Tableau des cours de la première année). Les étudiantes et étudiants qui n'ont pas les préalables désignés devront les réussir avant d'obtenir une admission définitive. **TABLEAU DES COURS** **1re ANNÉE** *OBLIGATOIRES* *22 CR.* ANGL1031(1) Language, writing and reading BIOL1133 Anat. physiol. humaine I BIOL1181 T.P. anat. physiol. humaine I FRAN1500 Communication orale FRAN1600(2) Communication écrite PSYC1000 Introduction à la psychologie PSYC1700 Intro à la psycho appliquée STAT2653 Statistique descriptive *OPTION* *9 CR.* Choisir 9 crédits normalement de niveau 1000 ou 2000 dans un minimum de deux disciplines connexes ou tout autre cours autorisé par l'École de psychologie -------- *TOTAL* *31 CR.* (1) Ou ANGL1032 ouANGL1041 ouANGL1042 selon le résultat de l'étudiante ou de l'étudiant au test de classement. (2) Voir l'avis pour les exigences en français. **2e ANNÉE** *OBLIGATOIRES* *18 CR.* PSYC2000 Méthodes et stat. psycho. I PSYC2050 Méthodes et stat. psycho. II PSYC2100 Psychobiologie PSYC2400 Apprentissage et mémoire PSYC2500 Psychologie sociale PSYC2610 Développement de l'enfant *OPTION* *6 CR.* **Philosophie** : choisir 1 cours parmi : PHIL2210 Philo de la communication PHIL2225 Philosophie du féminisme PHIL2235 Éthique PHIL2241 Introduction à l'esthétique PHIL2252 Anthropologie philosophique PHIL3420 Philosophie des sciences PHIL3422 Théorie de la connaissance	2) 8 cours (24 crédits) obligatoires en psychologie à compter de la 2e année. 3) **2** cours obligatoires (**6** crédits) **de disciplines connexes** : **BIOL1143** et STAT2653. 4) 6 cours (18 crédits) à option en psychologie, dont au moins 1 cours (3 crédits) à prendre dans les options de type III. 5) 6 cours (18 crédits) dans les disciplines connexes à la psychologie dont un en philosophie. 6) **10** cours (**30** crédits) de formation générale ou au choix. 7) **8** cours (**24** crédits) de la mineure et de ses disciplines connexes, selon les modalités propres à la mineure. **CONDITION D'ADMISSION** **La** condition « C » **est exigée.** CONDITIONS D'ADMISSION (en 2e année) On doit avoir terminé une année universitaire de **30** crédits. (Voir le Tableau des cours de la première année). Les étudiantes et étudiants qui n'ont pas les préalables désignés devront les réussir avant d'obtenir une admission définitive. **TABLEAU DES COURS** **1re ANNÉE** **FORMATION FONDAMENTALE** **Discipline principale - Cours obligatoires** PSYC1000 Introduction à la psychologie 3 cr. PSYC1700 Intro à la psycho appliquée 3 cr. **6 CR.** **Disciplines connexes - Cours obligatoires** BIOL1143 Anat. physiol. humaines I 3 cr. STAT2653 Statistique descriptive 3 cr. **6 CR.** **Discipline principale - Cours à option** Choisir 3 crédits de cours PSYC de type I (1) **3 CR.** ***COURS DE LA MINEURE*** Choisir 3 crédits dans la discipline de la mineure (2) **3 CR.** **FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX** ANGL1031(3) Language, writing and reading 3 cr. FRAN1500 Communication orale 3 cr. FRAN1600 Communication écrite 3 cr. SANT1003 Initiation aux études : santé 3 cr. **12 CR.** ***TOTAL 30 CR.*** **2e ANNÉE** **FORMATION FONDAMENTALE** **Discipline principale - Cours obligatoires** PSYC2001 Méthodes de recherche en psyc. 3 cr. PSYC2002 Stat. appliquées en psyc. 3 cr. PSYC2101 Psychobiologie 3 cr. PSYC2400 Apprentissage et mémoire 3 cr. PSYC2500 Psychologie sociale 3 cr. PSYC2610 Développement de l'enfant 3 cr. **18 CR.**

Programme actuel	Proposition de modification
PHIL3430 Philo des sciences humaines PHIL3462 Philosophie de la culture **Psychologie** : choisir 1 cours parmi ceux de la catégorie Type I ou Type II *COURS DE LA MINEURE*[1] *6 CR.* --- *TOTAL* *30 CR.* [1] Pour l'étudiant ou l'étudiante admis à la spécialisation en psychologie ces 6 crédits pourront compter parmi ceux des disciplines connexes ou au choix.	**Discipline principale - Cours à option** Choisir 3 crédits de cours PSYC de Type I ou Type II [1] **3 CR.** **Disciplines connexes - Cours à option** **3 CR.** **Philosophie** : choisir 3 crédits de cours parmi : PHIL2210 PHIL2225 PHIL2252 PHIL2270 PHIL2280 PHIL3420 PHIL3422 PHIL3430 PHIL3462 ***COURS DE LA MINEURE***[2] ***6 CR.*** ***TOTAL 30 CR.***
3e et 4e ANNÉES *OBLIGATOIRES* *6 CR.* PSYC3400 Psychologie cognitive PSYC3700 Théories de la personnalité *OPTION* *24 CR.* **Psychologie** : choisir 5 cours, dont au moins 1 cours dans les options Type III **Disciplines connexes** : choisir 3 cours dans un minimum de deux disciplines connexes à la psychologie *CHOIX* *9 CR.* *COURS DE LA MINEURE* *21-27 CR.* --- *TOTAL* *60-66 CR.* *GLOBAL* *121-127 CR.*	**3e ANNÉE** **FORMATION FONDAMENTALE** **Discipline principale - Cours obligatoires** PSYC3400 Psychologie cognitive 3 cr. PSYC3700 Théories de la personnalité 3 cr. **6 CR.** **Discipline principale - Cours à option** Choisir 6 crédits de cours PSYC de Type II ou Type III [1] **6 CR.** **Disciplines connexes – Cours à option** Choisir 6 crédits de cours dans une discipline différente de celle de la mineure [4] **6 CR.** **FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX** Choisir 3 crédits de cours au choix si vous avez suivi PHIL2241; sinon choisir 3 crédits dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour satisfaire à l'OFG6 *Sensibilité aux arts et lettres* 3 cr. Choisir 3 crédits de cours au choix 3 cr. **6 CR.** ***COURS DE LA MINEURE***[2] **6 CR.** ***TOTAL 30 CR.***
Cours à option **Type I** Cours destinés aux étudiantes et étudiants des différents programmes à l'Université, incluant les programmes de psychologie PSYC2300 Sensation et perception PSYC2670 Psychologie gérontologique PSYC2700 Intro. à la psychosexualité PSYC2800 Relations humaines **Type II** Cours normalement destinés aux étudiantes et étudiants des programmes de psychologie PSYC3000 Informatique et psychologie PSYC3100 Psychopharmacologie PSYC3410 Psychologie linguistique PSYC3500 Motivation et émotion PSYC3510 Psycho. industrielle et org. PSYC3520 Psychologie de la santé PSYC3530 Psycho. du groupe minoritaire PSYC3540 Psychologie de la délinquance PSYC3650 Dév. de l'ado. et l'adulte PSYC4010 Histoire de la psychologie PSYC4220 Théories psychométriques PSYC4450 Modification du comportement PSYC4600 Enfance exceptionnelle PSYC4700 Psychopathologie **Type III** Cours normalement destinés aux étudiantes et étudiants du Baccalauréat avec spécialisation ou majeure en psychologie PSYC3600 Psychologie du développement PSYC3900 Travaux pratiques en psycho. PSYC4020 Questions actuelles en psycho.	**4e ANNÉE** **FORMATION FONDAMENTALE** **Discipline principale - Cours à option** Choisir 6 crédits de cours PSYC de Type II ou Type III [1] **6 CR.** **Disciplines connexes – Cours à option** Choisir 3 crédits de cours dans une discipline différente de celle de la mineure [4] **3 CR.** **FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX** Choisir 3 crédits de cours au choix si vous avez suivi PSYC3530, PHIL2225 ou PHIL3462; sinon choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour satisfaire à l'OFG2 *Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation* 3 cr. Choisir 3 crédits de cours au choix si vous avez suivi l'un ou l'autre des cours PHIL2235,

Programme actuel	Proposition de modification
PSYC4100 Questions en neuropsychologie PSYC4240 Trav. pratiques psychométrie PSYC4300 Questions en psycho. cognitive PSYC4500 Quest. psycho. soc. et pers. PSYC4720 Questions en psychopathologie PSYC4800 Approches psychothérapeutiques **Note** : Les cours PSYC4010, PSYC4220, PSYC4240, PSYC4700 et PSYC4800 sont vivement recommandés pour ceux et celles qui veulent poursuivre en psychologie clinique ou en intervention. **Disciplines connexes** Les disciplines suivantes sont considérées connexes à la psychologie: ADMN, ADRH,ADSI, BIOL,CHIM, ECON ,EDUC, ETFA, GEIN, GEOG, GERO, HIST, INFO, KNEP, LING, MATH, NUAL, PHIL, PHYS, RETO, SCPO, SCRE, SINF, SOCI, STAT, TSOC ou tout autre cours autorisé par l'École de psychologie.	PHIL3410, SOCI2370 ou SOCI4540; sinon choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour satisfaire à l'OFG3 *Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne.* 3 cr. Choisir 6 crédits de cours au choix 6 cr. **12 CR.** ***COURS DE LA MINEURE*[2]** **9 CR.** ***TOTAL 30 CR.*** ***GLOBAL* 120 CR.** **[1] Liste des cours à option dans la discipline principale** **Type I** Cours destinés aux étudiantes et étudiants des différents programmes à l'Université, incluant les programmes de psychologie (choisir un maximum de 2 cours dans cette liste). PSYC 2301 : Sensation et perception PSYC 2670 : Psychologie gérontologique PSYC 2700 : Intro. à la psychosexualité PSYC 2810 : Relations humaines **Type II** Cours normalement destinés aux étudiantes et étudiants des programmes de psychologie (choisir un maximum de 6 cours dans cette liste). PSYC 3001 : Théories psychométriques[(D)] PSYC 3100 : Psychopharmacologie PSYC 3410 : Psychologie linguistique PSYC 3500 : Motivation et émotion PSYC 3510 : Psycho. industrielle et org. PSYC 3520 : Psychologie de la santé PSYC 3530 : Psycho. du groupe minoritaire PSYC 3540 : Psychologie de la délinquance PSYC 3600 : Psychologie du développement PSYC 3650 : Dév. de l'ado. et de l'adulte PSYC 4010 : Histoire de la psychologie[(D)] PSYC 4450 : Modification du comportement PSYC 4600 : Enfance exceptionnelle PSCY 4700 Psychopathologie[(D)] **Type III** Cours normalement destinés aux étudiantes et étudiants du Baccalauréat avec spécialisation ou majeure en psychologie (choisir un minimum de 1 cours dans cette liste). PSYC 3900 : Travaux pratiques en psycho.[(E)] PSYC 4001 : Méthodes et stat. avancées PSYC 4020 : Questions actuelles en psycho. PSYC 4100 : Questions en neuropsychologie PSYC 4241 : Trav. pratiques psychométrie[(D)]

Programme actuel	Proposition de modification
	PSYC 4300 : Questions en psycho. cognitive PSYC 4500 : Quest. psycho. soc. et pers. PSYC 4720 : Questions en psychopathologie PSYC 4800 : Approches psychothérapeutiques(D) (D) Les cours PSYC3001, PSYC4010, PSYC4241, PSYC4700 et PSYC4800 sont vivement recommandés pour celles et ceux qui veulent poursuivre en psychologie clinique ou en intervention. (E) Activité de supervision individuelle fortement recommandée aux étudiantes et étudiants de la majeure (2) Pour l'étudiante ou l'étudiant admis à la spécialisation en psychologie, jusqu'à concurrence de 9 crédits de la **mineure** pourront compter parmi les disciplines connexes ou les cours au choix de la formation générale. (3) Ou 3 crédits de cours au choix si vous avez dépassé ce niveau d'**ANGL** au test de classement. (4) **Disciplines connexes** Choisir 9 crédits parmi les disciplines suivantes considérées connexes à la psychologie : ADMN, ADRH, ADSI, BIOL, CHIM, ECON, EDUC, ETFA, GEIN, GEOG, GERO, HIST, INFO, KNEP, LING, MATH, NUAL, PHIL, PHYS, RETO, SANT, SCPO, SCRE, SINF, SOCI, STAT, TSOC. **Principes pour la sélection des options dans les disciplines connexes :** i Principe de diversité minimale : la discipline de la mineure ne peut pas être incluse parmi les disciplines connexes choisies. ii Principe de cheminement : les cours choisis doivent refléter un cheminement cohérent avec le niveau d'études (doivent être de niveaux 2000-4000).

Formulaire CPR-11

Nom : _____ **NI :** _____

Feuille de route pour le programme de Baccalauréat ès arts (majeure en psychologie)

Tableau 1 : Tableau des cours par année

Première année (30 crédits)	**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
PSYC 1000 Introduction à la psychologie	3	
PSYC 1700 Intro à la psycho appliquée	3	
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 3 crédits de cours PSYC de type I **(Voir note 2)**	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
BIOL 1143 Anat. physiol. humaines I	3	OFG 4
STAT 2653 Statistique descriptive	3	
II. Formation générale : Cours obligatoires de formation générale (Voir note 1)		
SANT 1003 Initiation aux études : santé	3	OFG 1
FRAN 1500 Communication orale **(Voir note 3)**	3	OFG 8
FRAN 1600 Communication écrite **(Voir note 3)**	3	OFG 8
ANGL 1031 Language, writing and reading (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement)	3	OFG 9
III. Mineure		
Choisir 3 crédits de cours dans la discipline de la mineure (Pour l'étudiante ou l'étudiant admis à la spécialisation en psychologie, ces crédits pourront compter parmi ceux des disciplines connexes ou de cours au choix jusqu'à concurrence de 9 crédits.)	3	

Deuxième année (30 crédits)	**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
PSYC 2001 Méthodes de recherche en psyc.	3	OFG 7
PSYC 2002 Stat. appliquées en psyc.	3	OFG 5
PSYC 2101 Psychobiologie	3	
PSYC 2400 Apprentissage et mémoire	3	
PSYC 2500 Psychologie sociale	3	
PSYC 2610 Développement de l'enfant	3	
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 3 crédits de cours PSYC de type I ou de type II **(Voir note 2)**	3	
B. Disciplines connexes – Cours à option		
Choisir 3 crédits (1 cours) parmi les cours PHIL suivants : PHIL2210 PHIL2225 PHIL2252 PHIL2270 PHIL2280 PHIL3420 PHIL3422 PHIL3430 PHIL3462	3	
III. Mineure		
Choisir 6 crédits de cours dans la discipline de la mineure (Pour l'étudiante ou l'étudiant admis à la spécialisation en psychologie, ces crédits pourront compter parmi ceux des disciplines connexes ou de cours au choix jusqu'à concurrence de 9 crédits.)	6	

Troisième année (30 crédits)	**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
PSYC 3400 : Psychologie cognitive	3	
PSYC 3700 : Théories de la personnalité	3	
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 6 crédits de cours PSYC de type II ou de type III **(Voir note 2)**	6	
B. Disciplines connexes – Cours à option (Voir note 4)		
Choisir 6 crédits de cours parmi les disciplines considérées connexes à la psychologie (mais différentes de la mineure)	6	

II. Formation générale et cours au choix (Voir note 1)		
Choisir 3 crédits de cours au choix si vous avez suivi le cours PHIL2241; sinon, choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour satisfaire à l'OFG6 *Sensibilité aux arts et lettres*.	3	OFG 6
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	
III. Mineure		
Choisir 6 crédits de cours dans la discipline de la mineure	6	

Quatrième année (30 crédits)	**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours à option		
Choisir 6 crédits de cours PSYC de type II ou de type III **(Voir note 2)**	6	
B. Disciplines connexes – Cours à option (Voir note 4)		
Choisir 3 crédits de cours parmi les disciplines considérées connexes à la psychologie (mais différentes de la mineure)	3	
II. Formation générale et cours au choix (Voir note 1)		
Choisir 3 crédits de cours au choix si vous avez suivi PSYC3530 ou PHIL2225 ou PHIL3462; sinon choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour satisfaire à l'OFG2 *Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation.*	3	OFG 2
Choisir 3 crédits de cours au choix si vous avez suivi l'un ou l'autre des cours PHIL2235, PHIL3410, SOCI2370 ou SOCI4540; sinon choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour satisfaire à l'OFG3 *Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne.*	3	OFG 3
Choisir 6 crédits de cours au choix	6	
III. Mineure		
Choisir 9 crédits de cours dans la discipline de la mineure	9	

Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat ès arts (majeure en psychologie)

	Objectif de formation générale	**Cours permettant l'atteinte de l'OFG**	**Cr.**	**Note**
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT 1003 *Initiation aux études : santé*	3	
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	PSYC 3530 *Psycho. du groupe minoritaire* (considéré comme cours à option de la discipline principale) **ou** PHIL 2225 *Philosophie du féminisme* PHIL 3462 *Philosophie de la culture* (ces deux cours sont considérés cours à option des disciplines connexes) **ou** Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir Banque de cours www.umoncton.ca)	3	Choisir 3 crédits de cours au choix si PSYC 3530 ou PHIL 2225 ou PHIL 3462 a été suivi.
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	PHIL 2235 *Éthique* **ou** PHIL 3410 *Philo sociale et politique* **ou** SOCI 2370 *Sociologie de la santé* **ou** SOCI 4540 *Les mouvements sociaux* (tous ces cours sont considérés cours à option des disciplines connexes) **ou** Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir Banque de cours www.umoncton.ca)	3	Choisir 3 crédits de cours au choix si PHIL 2235 ou PHIL 3410 ou SOCI 2370 ou SOCI 4540 a été suivi.

OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	BIOL 1143 *Anat. physiol. humaines I*	3	Choisir un cours au choix
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	PSYC 2002 *Stat. appliquées en psyc.*	3	Choisir un cours au choix
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	PHIL 2241 *Introduction à l'esthétique* (ce cours est considéré un cours à option des disciplines connexes) **ou** Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir Banque de cours www.umoncton.ca)	3	Choisir un cours au choix si PHIL 2241 a été suivi.
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	PSYC 2001 *Méthodes de recherche en psyc.*	3	Choisir un cours au choix
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN 1500 *Communication orale* FRAN 1600 *Communication écrite*	3 3	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL 1031 *Language, writing and reading* Si vous avez dépassé ce niveau d'ANGL au test de classement, l'OFG9 est considéré atteint et vous devez choisir 3 crédits de cours au choix à votre discrétion.	3	

Notes :

(1)

Dans le cadre du **programme de B.A. (majeure en psychologie)**, vous **devez compléter 66 crédits de formation fondamentale dans la majeure, 24 crédits de formation fondamentale dans la mineure et 30 crédits de formation générale et cours au choix.** Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de **B. A. (majeure en psychologie)**, la **formation fondamentale** permet de répondre à **trois (3) OFG :**
OFG __4__ au moyen du cours connexe obligatoire BIOL1143,
OFG __5__ au moyen du cours obligatoire de la discipline principale PSYC 2002,
OFG __7__ au moyen du cours obligatoire de la discipline principale PSYC 2001.

et ce nombre peut passer jusqu'à six (6) OFG si l'étudiante ou l'étudiant a choisi les cours suivants parmi ses cours à option :
OFG __2__ au moyen des cours à option PSYC 3530 ou PHIL 2225 ou PHIL 3462,
OFG __3__ au moyen des cours à option PHIL 2235, PHIL 3410, SOCI 2370 ou SOCI 4540,
OFG __6__ au moyen du cours à option PHIL 2241.

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :
OFG __1__ au moyen du cours SANT 1003,
OFG __8__ au moyen de deux (2) cours FRAN 1500 et FRAN 1600,
OFG __9__ au moyen du cours ANGL 1031 (ou 3 crédits de cours au choix si vous avez dépassé ce niveau d'ANGL au test de classement).

Pour compléter la formation générale, si vous n'avez pas suivi les cours suggérés de formation fondamentale pour répondre à l'un ou l'autre des **OFG 2, 3 et 6**, vous devrez choisir trois **(3) crédits de cours** dans la **Banque de cours de formation générale pour chaque OFG non satisfait**. Ceci pourrait donc représenter 3, 6 ou 9 crédits à choisir dans la Banque de cours de formation générale selon le nombre d'OFG à satisfaire.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devrez suivre **entre neuf (9) et dix-huit (18) crédits de cours au choix** dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence de 30 crédits de formation générale et cours au choix. Vous devrez suivre

au minimum 9 crédits de cours au choix si vous n'avez pas répondu aux OFG 2, 3 et 6 avec les cours suggérés de formation fondamentale. En revanche, chaque OFG dont l'objectif a été atteint par un cours de la formation fondamentale implique 3 crédits additionnels de cours au choix, ce qui fait que vous devez en suivre un total de 12 (si seul l'un des trois OFG 2-3-6 a été satisfait), 15 crédits au choix (si deux des trois OFG ont été satisfaits) et finalement 18 crédits au choix (si les trois OFG ont été satisfaits). Ces crédits de cours au choix sont en plus des 3 crédits au choix à faire si l'OFG9 a été atteint au test de classement d'ANGL.

(2) Liste des cours à option dans la discipline principale

Type I
Cours destinés aux étudiantes et étudiants des différents programmes à l'Université, incluant les programmes de psychologie (choisir un maximum de 2 cours dans cette liste).

PSYC 2301 Sensation et perception
PSYC 2670 Psychologie gérontologique
PSYC 2700 Intro. à la psychosexualité
PSYC 2810 Relations humaines

Type II
Cours normalement destinés aux étudiantes et étudiants des programmes de psychologie (choisir un maximum de 6 cours dans cette liste).

PSYS 3001 Théories psychométriques(D)
PSYC 3100 Psychopharmacologie
PSYC 3410 Psychologie linguistique
PSYC 3500 Motivation et émotion
PSYC 3510 Psycho. industrielle et org.
PSYC 3520 Psychologie de la santé
PSYC 3530 Psycho. du groupe minoritaire
PSYC 3540 Psychologie de la délinquance
PSYC 3600 Psychologie du développement
PSYC 3650 Dév. de l'ado. et de l'adulte
PSYC 4010 Histoire de la psychologie(D)
PSYC 4450 Modification du comportement
PSYC 4600 Enfance exceptionnelle
PSYC 4700 Psychopathologie(D)

Type III
Cours normalement destinés aux étudiantes et étudiants du Baccalauréat avec spécialisation ou majeure en psychologie (choisir un minimum de 1 cours dans cette liste).

PSYC 3900 Travaux pratiques en psycho.(E)
PSYC 4001 Méthodes et stat. avancées
PSYC 4020 Questions actuelles en psycho.
PSYC 4100 Questions en neuropsychologie
PSYC 4241 Travaux pratiques psychométrie(D)
PSYC 4300 Questions en psycho. cognitive
PSYC 4500 Quest. psycho. soc. et pers.
PSYC 4720 Questions en psychopathologie
PSYC 4800 Approches psychothérapeutiques(D)

(D) Les cours PSYC3001, PSYC4010, PSYC4241, PSYC4700 et PSYC4800 sont vivement recommandés pour celles et ceux qui veulent poursuivre en psychologie clinique ou en intervention.
(E) Activité de supervision individuelle fortement recommandée aux étudiantes et étudiants de la majeure

(3) Se référer au **Répertoire** pour les **exigences en français** (**règlement 6** des Règlements universitaires du premier cycle).

(4) Disciplines connexes

Choisir 9 crédits parmi les disciplines suivantes considérées connexes à la psychologie : ADMN, ADRH, ADSI, BIOL, CHIM, ECON, EDUC, ETFA, GEIN, GEOG, GERO, HIST, INFO,

KNEP, LING, MATH, NUAL, PHIL, PHYS, RETO, SANT, SCPO, SCRE, SINF, SOCI, STAT, TSOC.

Principes pour la sélection des options dans les disciplines connexes :

i Principe de diversité minimale : les neuf crédits optionnels de disciplines connexes doivent être pris dans des disciplines autres que celle de la mineure.

ii Principe de cheminement : les cours choisis doivent refléter un cheminement cohérent avec le niveau d'études (doivent être de niveaux 2000-4000).

3. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES DE 1er CYCLE EN PSYCHOLOGIE (DOC. 42 ET 42A/12-13) (suite)

3.3. **Mineure en psychologie**

R : 15-CPR-130620

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées à la Mineure en psychologie. »

Vote : unanime.

Proposition pour le Sénat académique

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées à la Mineure en psychologie. »

CPR-1A-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (MINEURE)

L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME DE MINEURE
(24 crédits)

1. Identification du programme

1.1 Faculté : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC)
1.2 Unité(s) responsable(s) du programme : École de psychologie
1.3 Titre du programme : Mineure en psychologie
1.4 Diplôme accordé :
1.5 Date d'entrée en vigueur : septembre 2013

2. Description générale du programme reconfiguré

2.1 Description des objectifs du programme

Ce programme initie l'étudiante ou l'étudiant à la méthode et aux connaissances scientifiques de base en psychologie, ce qui lui donnera une littéracie psychologique minimale (Halpern, 2010). Lorsque combinée à un programme de majeure d'autres disciplines appartenant tant aux sciences humaines qu'aux sciences naturelles, la mineure en psychologie offre un complément de formation propice à la poursuite d'études supérieures (ex. : majeure en linguistique et mineure en psychologie peuvent mener à des études en orthophonie; majeure en biologie et mineure en psychologie peuvent mener à des études en psychobiologie, etc.).

Considérant les disciplines reconnues comme connexes à la psychologie, la liste des combinaisons majeure-mineure est potentiellement longue. En effet, la psychologie s'est distinguée de la philosophie au XIXe siècle en se rapprochant de la biologie (neurophysiologie) et en empruntant les méthodes des sciences pour les appliquer à la compréhension du comportement humain. Ce faisant, la psychologie s'est intéressée à l'ensemble des activités humaines et entretient donc des interactions avec un grand nombre de disciplines si bien que nombre de penseurs de la discipline la caractérise par sa grande diversité (ex. : Stanovich, 2010). Enfin, à l'Université de Moncton, la psychologie se retrouve dans la Faculté des Sciences de la Santé et des Services Communautaires qui n'est pas sans rappeler les Facultés des Sciences de la Réadaptation d'autres universités.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs

Les cours disponibles dans la mineure étant essentiellement les mêmes que ceux de la majeure, les stratégies pédagogiques utilisées sont essentiellement les mêmes que celles du programme de majeure en psychologie : cours magistraux, exercices en laboratoire et projets (voir la nomenclature des cours au Tableau 2).

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants.

À la fin de ce programme, les étudiantes et étudiants devront avoir une connaissance de base en psychologie leur permettant d'analyser et de comprendre certaines situations et controverses dans une perspective psychologique; c'est-à-dire en centrant l'analyse sur les facteurs individuels. Ces acquis compléteront ceux de la majeure.

3. La formation fondamentale

3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.

Le programme offre aux étudiantes et étudiants une introduction de base à la psychologie et ses méthodes grâce à trois cours obligatoires. Il permet aussi d'approfondir un nombre limité de secteurs de la psychologie via les cours à option de 3e et 4e années. Les cours à option de 2e année sont des préalables à ceux de 3e et 4e années et se présentent donc comme un tremplin (nécessaire) vers ceux-ci.

À l'intérieur de cette organisation selon les années de formation, il sera possible pour l'étudiante ou l'étudiant de suivre l'un de quelques cheminements reflétant un approfondissement de la psychologie. Le lien entre les cours de 2e année et ceux de 3e et 4e année devient plus évident quand on examine les préalables de ces derniers cours. Ainsi, ces liens permettent des parcours dont pourront profiter les étudiantes et étudiantes pour mettre l'accent dans leur formation sur

(a) les méthodes : en choisissant PSYC 2002 *Stat. appliquées en psyc.* et PSYC 4001 *Méthodes et stat. avancées* dans leur cours à option,
(b) la psychologie sociale : en choisissant PSYC 2500 *Psychologie sociale* et l'un ou l'autre des cinq cours PSYC 35XX dans leurs cours à option,
(c) la psychologie du développement : en choisissant PSYC 2610 *Développement de l'enfant*, PSYC 2670 *Psychologie gérontologique*, PSYC 3600 *Psychologie du développement*, PSYC 3650 *Dév. de l'ado. et de l'adulte* ou PSYC 4600 *Enfance exceptionnelle* dans leurs cours à option,
(d) la psychologie appliquée : en choisissant PSYC 2700 *Intro. à la psychosexualité*, PSYC 2810 *Relations humaines*, PSYC 2900 *Comportement anormal* ou PSYC 3700 *Théories de la personnalité* dans leurs cours à option,
(e) la psychologie cognitive : en choisissant PSYC 2301 *Sensation et perception*, PSYC 2400 *Apprentissage et mémoire*, PSYC 3400 *Psychologie cognitive* ou PSYC 3410 *Psychologie linguistique* dans leurs cours à option,
(f) les grandes approches théoriques : en choisissant PSYC 3600 *Psychologie du développement,* PSYC 3700 *Théories de la personnalité* ou PSYC 4010 *Histoire de la psychologie* dans leurs cours à option,
(g) la psychobiologie : en choisissant PSYC 2101 *Psychobiologie* et PSYC 3100 *Psychopharmacologie* dans leur cours à option à condition d'avoir suivi préalablement BIOL 1143 *Anat. physiol. humaines I* dans leur majeure ou dans les disciplines connexes.

Cette liste de parcours n'est probablement pas exhaustive. Toute étudiante ou étudiant se définissant un parcours particulier aura intérêt à rencontrer la ou le responsable du programme pour valider son parcours. Enfin, cette liste n'est pas exclusive : les étudiantes et étudiants sont libres de choisir leurs cours à option comme elles et ils l'entendent (choix de cours « à la carte »).

Enfin, certaines étudiantes et certains étudiants auront possiblement suivi le cours STAT 2653 : *Statistique descriptive* dans le cadre de leur majeure en outre. Dans ce cas, elles et ils pourront remplacer ce cours par un cours à option en psychologie.

3.2 **Liste des cours exigés :**

Tableau 1 – Formation fondamentale de la mineure en psychologie

Composante de la formation fondamentale du programme	Nombre de crédits
Formation fondamentale	**24**
Discipline principale	***24 cr.***
Cours obligatoires	**6 cr.**
Cours axé sur les connaissances et sur la méthode	
PSYC 1000 Introduction à la psychologie	3
Cours axé sur la méthode	
PSYC 2001 Méthodes de recherche en psyc.	3
Cours à option	**15 cr.**
Choisir deux cours parmi les suivants :	6
Cours axé sur la méthode	
PSYC 2002 Stat. appliquées en psyc.	3
Cours axés sur les connaissances et ayant une composante de laboratoire	
PSYC 2101 Psychobiologie	3
PSYC 2301 Sensation et perception	3
PSYC 2810 Relations humaines	3
Cours axés sur les connaissances	3
PSYC 2400 Apprentissage et mémoire	3
PSYC 2500 Psychologie sociale	3
PSYC 2610 Développement de l'enfant	3
PSYC 2670 Psychologie gérontologique	3
PSYC 2700 Intro. à la psychosexualité	3
PSYC 2900 Comportement anormal	3
Choisir trois cours parmi les suivants :	9
Cours axés sur l'intégration des connaissances	
PSYC 4010 Histoire de la psychologie	3
PSYC 3600 Psychologie du développement	3
Cours axé sur les connaissances et ayant une composante de laboratoire	
PSYC 4001 Méthodes et stat. avancées	3
Cours axés sur les connaissances	
PSYC 3100 Psychopharmacologie	3
PSYC 3400 Psychologie cognitive	3
PSYC 3410 Psychologie linguistique	3
PSYC 3500 Motivation et émotion	3
PSYC 3510 Psycho. industrielle et org.	3
PSYC 3520 Psychologie de la santé	3
PSYC 3530 Psycho. du groupe minoritaire	3
PSYC 3540 Psychologie de la délinquance	3
PSYC 3650 Dév. de l'ado. et de l'adulte	3
PSYC 3700 Théories de la personnalité	3
PSYC 4600 Enfance exceptionnelle	3
Discipline connexe	
Cours à option	**3 cr.**
STAT 2653 : Statistique descriptive (préalable à PSYC 2001) (Dans le cas où vous avez déjà réussi ce cours, dans le cadre de votre majeure ou d'un autre programme, veuillez choisir 3 crédits de cours à option PSYC.)	

Références

Halpern, D. F. (2010). *Undergraduate education in psychology: A blueprint for the future of the discipline*. Washington, DC US: American Psychological Association.

Stanovich, K. E. (2010). *How to think straight about psychology (9e éd.).* Boston, MA: Allyn & Bacon.

CPR-2 - COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : FSSSC **le 5 septembre 2012**

Département : École de psychologie

Nom du programme : MINEURE EN PSYCHOLOGIE

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

Programme actuel	Proposition de modification
Le programme de mineure (27 crédits) permet à l'étudiante et l'étudiant de concentrer ses cours dans l'un des deux domaines suivants : 1) psychologie fondamentale; 2) psychologie appliquée. L'étudiante ou l'étudiant est néanmoins tenu de faire approuver son choix de cours par le ou la responsable du programme. OBLIGATOIRES 6 CR. PSYC1000 Introduction à la psychologie 3 CR. PSYC2000 Méthodes et stat. psycho. I 3 CR. OPTION 21 CR. Choisir 18 crédits en psychologie et 3 crédits dans une discipline connexe. Les disciplines connexes à la psychologie sont celles offertes en sciences humaines, sciences pures et sciences sociales. -------- GLOBAL 27 CR.	**FORMATION FONDAMENTALE** **Discipline principale - Cours obligatoires** PSYC1000 Introduction à la psychologie 3 cr. PSYC2001 Méthodes de recherche en psyc. 3 cr. **6 CR.** **Disciplines connexes - Cours obligatoire** STAT2653Statistique descriptive[1] **3 CR.** [1] Dans le cas où vous avez déjà réussi ce cours, dans le cadre de votre majeure ou d'un autre programme, veuillez choisir 3 crédits de cours PSYC parmi les listes A ou B. **Discipline principale - Cours à option** Choisir 6 crédits parmi les cours de la liste A Choisir 9 crédits parmi les cours de la liste B **15 CR.** ***GLOBAL*** **24 CR.** **Liste A** PSYC2002 Stat. appliquées en psyc. 3 cr. PSYC2101 Psychobiologie 3 cr. PSYC2301 Sensation et perception 3 cr. PSYC2400 Apprentissage et mémoire 3 cr. PSYC2500 Psychologie sociale 3 cr. PSYC2610 Développement de l'enfant 3 cr. PSYC2670 Psychologie gérontologique 3 cr. PSYC2700 Intro. à la psychosexualité 3 cr. PSYC2810 Relations humaines 3 cr. PSYC2900 Comportement anormal 3 cr. **Liste B** PSYC3100 Psychopharmacologie 3 cr. PSYC3400 Psychologie cognitive 3 cr. PSYC3410 Psychologie linguistique 3 cr. PSYC3500 Motivation et émotion 3 cr. PSYC3510 Psycho. industrielle et org. 3 cr. PSYC3520 Psychologie de la santé 3 cr. PSYC3530 Psycho. du groupe minoritaire 3 cr. PSYC3540 Psychologie de la délinquance 3 cr. PSYC3600 Psychologie du développement 3 cr. PSYC3650 Dév. de l'ado. et de l'adulte 3 cr. PSYC3700 Théories de la personnalité 3 cr. PSYC4001 Méthodes et stat. avancées 3 cr. PSYC4010 Histoire de la psychologie 3 cr. PSYC4600 Enfance exceptionnelle 3 cr.

Formulaire CPR-11b

Nom : _____ **NI :** _____

Feuille de route pour la : _____Mineure en psychologie _____

Tableau des cours par année

Première année 6 CR.	**Cr.**	**Note**
Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours obligatoire		
PSYC 1000 Introduction à la psychologie	3	
Discipline connexe – Cours obligatoire		
STAT 2653 Statistique descriptive (Dans le cas où vous avez déjà réussi ce cours dans le cadre de votre majeure, ou d'un autre programme, veuillez choisir 3 crédits de cours PSYC des listes A ou B)	3	

Deuxième année 6 CR.	**Cr.**	**Note**
Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours obligatoire		
PSYC2001 Méthodes de recherche en psyc.	3	
Discipline principale – Cours à option	3	
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste A		

Troisième année 6 CR.	**Cr.**	**Note**
Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 3 crédits de cours parmi les cours de la liste A	3	
Choisir 3 crédits de cours parmi les cours de la liste B	3	

Quatrième année 6 CR.	**Cr.**	**Note**
Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 6 crédits de cours parmi les cours de la liste B	6	

TOTAL	**24 Cr.**	

Liste A

PSYC2002 Stat. appliquées en psyc. 3 cr.
PSYC2101 Psychobiologie 3 cr.
PSYC2301 Sensation et perception 3 cr.
PSYC2400 Apprentissage et mémoire 3 cr.
PSYC2500 Psychologie sociale 3 cr.
PSYC2610 Développement de l'enfant 3 cr.
PSYC2670 Psychologie gérontologique 3 cr.
PSYC2700 Intro. à la psychosexualité 3 cr.
PSYC2810 Relations humaines 3 cr.
PSYC2900 Comportement anormal 3 cr.

Liste B

PSYC3100 Psychopharmacologie 3 cr.
PSYC3400 Psychologie cognitive 3 cr.
PSYC3410 Psychologie linguistique 3 cr.
PSYC3500 Motivation et émotion 3 cr.
PSYC3510 Psycho. industrielle et org. 3 cr.
PSYC3520 Psychologie de la santé 3 cr.
PSYC3530 Psycho. du groupe minoritaire 3 cr.
PSYC3540 Psychologie de la délinquance 3 cr.
PSYC3600 Psychologie du développement 3 cr.
PSYC3650 Dév. de l'ado. et de l'adulte 3 cr.
PSYC3700 Théories de la personnalité 3 cr.
PSYC4001 Méthodes et stat. avancées 3 cr.
PSYC4010 Histoire de la psychologie 3 cr.
PSYC4600 Enfance exceptionnelle 3 cr.

4. RECONFIGURATION DU BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS (DOC. 32 ET 32A/12-13)

R : 21-CPR-130620

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat en arts visuels. »

Vote : unanime.

Proposition pour le Sénat académique

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Baccalauréat en arts visuels. »

32 A 12-13

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE
15 MAI 2013
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Suivi de la réunion du 8 février 2013 du Comité des programmes pour la reconfiguration du Baccalauréat ès arts visuels :

5.5 **Reconfiguration du Baccalauréat en arts visuels (doc. 32/12-13)**
Le Comité des programmes examine la reconfiguration du programme de Baccalauréat en arts visuels et soulève les points suivants :
• Dans le formulaire CPR-1, au point 2.1, 1er paragraphe, 3e ligne, il faut remplacer « ... de participer à ... » par « ... de contribuer à titre d'artiste-créateur à ... ».

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
15 MAI 2013
UNIVERSITÉ DE MONCTON

- **Changement effectué dans le CPR-1 au point 2.1 et mis en gras.**

• Dans le formulaire CPR-1, au point 2.1, 2e paragraphe, 5e ligne, il faut lire « ... restauration d'oeuvres d'art ou encore la ... ».
- **Changement effectué dans le CPR-1 au point 2.1 et mis en gras.**

• Dans le formulaire CPR-1, au point 3.3, dans le tableau 1, il faut identifier les cours connexes, même si ceux-ci ont un sigle ARVI.

- **Nous avons modifié le tableau pour identifier les cours des disciplines connexes qui sont tous des cours de la discipline principale, sauf PHIL2241, mais nous estimons que cette demande n'est pas justifiée puisque nous avons demandé une dérogation afin de ne pas avoir à nous soustraire aux 30 crédits de disciplines connexes. Dans certaines universités, les cours d'histoire de l'art et les cours d'art médiatique porteraient un autre sigle et seraient considérés comme des disciplines connexes à la peinture, mais ce n'est pas le cas à l'Université de Moncton. Voir les CPR-1 des programmes de MUSI qui contiennent une demande de dérogation en tous points similaires à celle d'ARVI et dans lesquels le tableau 3.3 ne contient aucun cours des disciplines connexes, même si l'argumentaire invoque que dans certaines universités, les cours de musicologie sont considérés comme des disciplines connexes par rapport à la direction musicale.**

• Dans le formulaire CPR-1, au point 4.9, et ailleurs dans le document et les autres formulaires, il faut prévoir que le cours ANGL1022 est le seuil minimal pour l'atteinte de l'OFG-9.

- **Nous avons effectué les changements dans tous les formulaires (CPR-1, 2, 10 et 11).**

• Dans le formulaire CPR-1, au point 4.3, le Comité souhaite que l'étudiante ou l'étudiant choisisse un cours dans la banque de cours de formation générale.

- **Nous voulons maintenir le cours PHIL2241 comme répondant à l'OFG 3 puisqu'il s'agit d'un cours approuvé par le Comité des programmes (approuvé au moment de l'adoption du programme reconfiguré de PHIL) qui se retrouve dans la Banque de cours (#103 dans la Banque de cours – il est en rouge indiquant qu'il s'agit d'un nouveau cours approuvé par le CPR comme répondant à l'OFG 3).**
-

• Dans le formulaire CPR-2, le Comité note que le cours ANGLXXXX (qui deviendra probablement ANGL1022) est prévu en 3e année. Le Comité souhaite qu'il soit offert au plus tard en 2e année. Une inversion avec l'OFG-2 prévue en 2e année semble possible. Tous les documents devront refléter cette modification.

- **Nous avons mis le cours en 2e année en utilisant l'inversion suggérée par le Comité des programmes et nous avons effectué les changements dans tous les documents (CPR-2 et 11)**
-

• Dans le formulaire CPR-2, le Comité note que le cours FRAN1600 est offert en 2e année. Le Comtié souhaite que ce cours soit offert en 1re année. Tous les documents devront refléter cette modification.

- **Nous avons mis le cours FRAN1600 Communication écrite en 1re année et effectué les changements nécessaires dans tous les documents.**

• Dans le formulaire CPR-4, pour le cours ARVI4522, le Comité souhaite que l'on précise « extérieur » et « intérieur ». Est-ce que l'on parle du milieu local? D'une région quelconque? Hors- pays? Une précision serait de mise.

- **Nous avons précisé le sens d'extérieur et d'intérieur dans le CPR-5 du cours ARVI4522.**

• Dans le formulaire CPR-10, au point 2.2, le Comité souhaite que l'on décrive les stratégies pédagogiques en utilisant un langage similaire à celui retrouvé au point 2.2 du formulaire CPR-1.

- **Nous avons effectué les changements en utilisant le même langage que celui retrouvé au point 2.2 du CPR-1.**
-

• Dans le formulaire CPR-10, au point 2.3, il faut cocher la case « autres ».

- **Changement effectué.**

• Dans le formulaire CPR-10, au point 2.3, pour les étudiantes et les étudiants qui n'ont pas terminé la 12e année, le Comité souhaite que les modalités d'admission aux

programmes soient plus précises. Quelles sont les exigences du Département?

- **Nous avons modifié les modalités d'admission au point 2.3 du CPR-10 afin qu'elles soient plus précises.**

-

• Dans le formulaire CPR-10, au point 2.3, point 4, il faut remplacer « la formule » par « le formulaire ».

- **Changement effectué.**

• Dans le formulaire CPR-10, au point 2.4, le Comité souhaite savoir pourquoi des renseignements sont en gras alors que d'autres ne le sont pas.

- **Il s'agissait d'un ajout par rapport aux renseignements qui se retrouvent dans le répertoire à l'heure actuelle, mais nous avons retiré cet ajout.**

-

• Pour les objectifs des cours ARVI1304, ARVI1305, ARVI1403, ARVI1804, ARVI1902, ARVI1903, ARVI2102, ARVI2404, ARVI3103, ARVI3404 et ARVI4104, le Comité souhaite que l'on remplace le mot « Introduire » par « Initier ».

- **Nous avons remplacé le mot «introduire» par le mot «initier» dans les objectifs tous les CPR-4 énumérés ci-dessus.**

Le Comité des programmes souhaite recevoir une refonte de tous les documents.

- **Nous avons effectué une refonte de tous les documents.**

Lise Rodrigue, responsable de la reconfiguration à la FASS
Jacques Arsenault, directeur du Département d'arts visuels

Le 10 mai 2013

32/12.13

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Faculté des arts et des sciences sociales

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
19 DEC. 2012
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 19 septembre 2012

Monsieur Neil Boucher, président
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Proposition de reconfiguration du baccalauréat en arts visuels

Monsieur le Président,

La présente est pour soumettre aux membres du CPR les documents pertinents relatifs à la reconfiguration du programme de baccalauréat en arts visuels du Département d'arts visuels. Cette proposition de reconfiguration qui tient compte des recommandations de l'évaluation de programme approuvées au Sénat académique du 7 mai 2010 comporte également une demande de dérogation que les membres du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales estiment tout à fait justifiée.

Enfin, veuillez également noter que nous avons choisi de ne pas reconfigurer le programme de Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) à ce moment-ci compte tenu des discussions à venir avec la Faculté des sciences de l'éducation et des possibles transformations de ce programme.

Sur recommandation du directeur du Département d'arts visuels, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales a adopté la proposition à sa réunion du 19 septembre 2012.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales

Jean-François Thibault

p.j. Lettre de Jacques Arseneault en date du 13 septembre 2012
Proposition de reconfiguration accompagnée des documents pertinents

c.c. Jacques Arseneault, directeur, département d'arts visuels

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

arts-scsoc@umoncton.ca
www.umoncton.ca/umcm-fass/

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Le 13 septembre 2012

Monsieur Jean-François Thibault
Vice-doyen de la faculté des arts et des sciences sociales

Objet : Reconfiguration du baccalauréat en arts visuels)

Monsieur Thibault,

Veuillez trouver ci-joint le projet de reconfiguration du baccalauréat en arts visuels. Il a été approuvé par l'assemblée départementale des arts visuels le 12 septembre 2012. Depuis la fin juin 2011, la composante du UARD du campus d'Edmundston fut suspendue. Après consultation auprès de Jacques Paul Couturier, Doyen des études du campus d'Edmundston, il fut convenu que les copies des documents concernant la reconfiguration lui seront retransmises.

Le projet de reconfiguration fut rédigé en tenant compte des recommandations de l'évaluation de son programme du baccalauréat en arts visuels qui fut approuvé par le comité conjoint de la planification académique le 26 mars 2010, et au Sénat académique le 7 mai 2010.

Le baccalauréat en arts visuels est un programme de quatre ans qui dans sa forme actuelle comprend 132 crédits. Afin de répondre aux exigences de la reconfiguration, le programme reconfiguré sera de 120 crédits. Toutefois, étant donné la nature même des arts visuels qui englobe plusieurs disciplines et afin d'offrir un programme qui se compare avec les autres universités canadiennes, le département a jugé nécessaire de procéder à une demande de dérogation.

Espérant que notre demande est conforme aux exigences du Conseil de la FASS et du Comité des programmes du Sénat académique, recevez, Monsieur Thibault, l'expression de mes sentiments distingués.

Jacques Arseneault
Directeur du département des arts visuels

c. c. Jacques Paul Couturier,
Doyen des Études, campus d'Edmundston

Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)

L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT

---

1. **Identification du programme**
   - **1.1 Faculté** : Faculté des arts et des sciences sociales
   - **1.2 Unité (s) responsable (s) du programme** : Département des arts visuels
   - **1.3 Titre du programme** : Baccalauréat en arts visuels
   - **1.4 Diplôme accordé** : B.A.V.
   - **1.5 Date d'entrée en vigueur** : Septembre 2013

2. **Description générale du programme reconfiguré**

Cette partie de l'énoncé de programme inclut : une brève description des objectifs du programme, des stratégies pédagogiques mises en œuvre et des résultats attendus pour les étudiantes et étudiants.

2.1 Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à,* etc.). Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.

Ce programme vise à former des artistes professionnels qui auront la capacité d'exposer leurs œuvres dans un réseau de galeries et de musées établis, de **contribuer à titre d'artiste-créateur** à des évènements artistiques reconnus et de réaliser des œuvres d'art public à l'échelle nationale et internationale. Les étudiantes et les étudiants apprennent d'abord les techniques élémentaires reliées à chacune des disciplines enseignées. Cet apprentissage se fait dans un contexte historique relatif à l'évolution et aux grandes découvertes du 20^{e} siècle jusqu'à nos jours. C'est à partir de la troisième année qu'elles et ils pourront se spécialiser selon leurs aptitudes et approfondir leurs connaissances dans le cadre des concentrations choisies.

La formation leur permettra d'œuvrer et de faire carrière en arts visuels ou d'accéder à des métiers connexes tels que l'architecture, le design, l'art thérapie, la photographie, le webmestre, la peinture scénique, l'imprimerie, la réalisation cinématographique, la scénographie, la restauration **d'œuvres d'art** ou encore la direction de Galerie, la critique d'art ou la programmation en arts visuels.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).

La formation en arts visuels est par sa nature d'ordre théorique et technique. Les cours d'ateliers chevauchent habituellement les deux méthodes tandis que les cours d'histoire de l'art sont en général des cours magistraux. La plupart des cours enseignés font appel à une gamme de stratégies d'enseignement et d'outils pédagogiques courants tels que les séminaires, les présentations orales, le travail de recherche individuel et la rédaction de textes de réflexion et autocritiques. Les activités d'apprentissage comprennent, selon les cours, la pratique individuelle de recherche et création et le développement et l'apprentissage des techniques reliées aux disciplines. Un travail d'apport soutenu par les nouvelles technologies en informatique se fait en laboratoire sous la supervision d'une ou d'un technicien. Nos étudiantes et nos étudiants sont invités à participer à des expositions publiques au cours de leur formation dans le but de se familiariser avec la carrière d'artiste professionnel.

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : *À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de* etc.).

Au terme de sa formation, la diplômée ou le diplômé sera en mesure de développer des concepts reliés aux problématiques des arts visuels contemporains. Elles ou ils auront appris à développer une pensée créative et originale applicable à la recherche dans divers domaines. Ils auront acquis et maitrisé certaines techniques de peinture, de sculpture, de photographie, d'estampe, selon les concentrations choisies lors de leurs parcours. Elles ou ils possèderont une formation de base en dessin, en arts médiatiques et en histoire de l'art qui leur ouvrira la voie vers des études avancées dans ces domaines.
Pour celles et ceux qui le souhaitent, la formation peut aussi mener à des études supérieures de deuxième et de troisième cycle (maitrise en arts visuels) (doctorat en étude des arts).

3. La formation fondamentale

Cette partie de l'énoncé de programme constitue la justification de la formation fondamentale reconfigurée et inclut : les limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études, les liens entre la discipline principale et les disciplines connexes et les cours exigés.

3.1 Limite de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.
La formation fondamentale en arts visuels tient compte de deux aspects privilégiés soit le développement de la pratique en arts visuels et l'histoire de l'art. Pour ce faire, nous avons développé une approche évolutive au cours des quatre années du baccalauréat en répartissant de façon équilibrée la pratique, la théorie et la formation fondamentale. Le programme est conçu de manière à favoriser l'acquisition des connaissances par étape.

Un premier bloc de 45 crédits que l'on pourrait nommer « introduction et fondation » est réparti sur les deux premières années et comprend **9 crédits obligatoires en dessin :** ARVI 1304 *Dessin - Introduction*, ARVI 1305 *Dessin – Corps humain*, ARVI 3306 *Dessin - Multidisciplinarité*. Ces trois cours assurent les connaissances de base en dessin qui serviront à nourrir les cours des autres disciplines en arts visuels. Il y a également **9 crédits obligatoires en histoire de l'art :** ARVI 1530 *L'art des débuts au 19e siècle*, ARVI 1540 L*'art du 20e siècle* et ARVI 2511 *Histoire de l'art canadien*. Ces trois cours servent d'introduction et de fondement aux connaissances sur l'évolution des arts visuels des débuts à nos jours. L'étudiante ou l'étudiant choisit ensuite **21 crédits de cours à option de niveau 1000 ou 2000 parmi** les cours d'estampe, de peinture, de photographie ou de sculpture. Cette grappe de cours constitue les connaissances de base nécessaires à tout artiste visuel aspirant à mener une carrière professionnelle. Elle constitue un survol et un apprentissage des techniques et des méthodes de création relatives à chacune de ces disciplines. Le premier bloc comprend aussi **3 crédits obligatoires en arts médiatiques,** ARVI 2102 *Arts médiatiques-Le numérique*, que nous allons créer à l'intérieur d'un bloc de trois cours d'arts médiatiques afin de nous conformer à la recommandation 3 de l'évaluation de nos programmes adoptée par le Conseil des gouverneurs le 28 septembre 2010. Le cours obligatoire de **3 crédits PHIL 2241** ***Introduction à l'esthétique*** termine cette séquence. Il s'agit d'un cours qui rejoint à la fois la dimension historique de la discipline philosophique et sa dimension thématique.

À partir de la troisième année, une fois les assises bien fondées, l'étudiante ou l'étudiant doit se diriger vers deux concentrations répondant à ses intérêts et à ses aptitudes. Cet approfondissement de deux disciplines des arts visuels lui permettra de s'affirmer dans sa carrière comme peintre, sculpteur, photographe ou graveur et le mènera vers l'exposition ou tout autre métier connexe.

Un deuxième bloc de 45 crédits que l'on pourrait nommer « exploration et consolidation » est réparti sur les deux dernières années. Il comprend **27 crédits de cours à option, dont 12 crédits de niveau 4000 dans les deux concentrations choisies parmi** estampe, peinture, photographie et sculpture. L'étudiante ou l'étudiant suivra **9 crédits obligatoires en histoire de l'art :** ARVI 3512 *Séminaire sur l'art moderne*, ARVI 3523 *Théorie de l'art moderne* et ARVI 4522 *Histoire de l'art acadien*. Ces cours consolident les connaissances acquises dans les premiers cours d'histoire de l'art et tendent à développer le discours critique et la réflexion sur l'art contemporain. L'étudiante ou l'étudiant suivra ensuite **6 crédits obligatoires en arts médiatiques** ARVI 3103 *Arts médiatiques - Temporalité*, ARVI 4104 *Arts médiatiques – Virtualité*. Ces deux cours viennent compléter la deuxième partie du bloc de 9 crédits obligatoires en arts médiatiques et nous rend conforme à la recommandation 3 de l'évaluation de nos programmes. Ces cours deux et trois complètent la formation de base en arts médiatiques en introduisant l'étudiante et l'étudiant à tous les aspects de la discipline. Le deuxième bloc comprend aussi **3 crédits obligatoires en pratiques professionnelles en arts visuels** ARVI 4900 *Pratiques professionnelles*. Nous avons pris la décision d'abolir notre quatrième cours de dessin pour faire place à ce nouveau cours que nous allons créer à la demande du conseil étudiant du Département des arts visuels. Il s'agit d'un cours théorique et appliqué que les étudiantes et étudiants devront suivre à la fin du baccalauréat. Il se veut à la fois un cours préparatoire à l'exposition de fin de baccalauréat et une préparation à la carrière d'artiste professionnel.

3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale.

Les cours des disciplines connexes tels que nous les envisageons sont tous des cours obligatoires qui sont pour la plupart siglés ARVI. Seul le cours PHIL2241 *Introduction à l'esthétique* porte le sigle PHIL. Il s'agit de 18 crédits en histoire de l'art (ARVI 1530 *L'art des débuts au 19^{e} siècle*, ARVI 1540 *L'art du 20^{e} siècle*, ARVI 2511 *Histoire de l'art canadien*, ARVI 3512 *Séminaire sur l'art moderne*, ARVI 3523 *Théorie de l'art moderne*, ARVI 4522 *Histoire de l'art acadien*), 9 crédits en arts médiatiques (ARVI 2102 *Arts médiatiques - Le numérique*, ARVI 3103 *Arts médiatiques - Temporalité*, ARVI 4104 *Arts médiatiques - Virtualité*) et de 3 crédits en pratiques professionnelles (ARVI 4900 *Pratiques professionnelles*).

(Voir le point 5, dérogation, où nous expliquons notre conception des disciplines connexes dans le cadre d'un programme spécialisé en arts visuels)

3.3 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié.)

Tableau 1- Formation fondamentale du Baccalauréat en arts visuels

Formation fondamentale	**90 crédits**
Cours obligatoires	**39 cr.**
Composante fondements	
ARVI 1304 Dessin – Introduction	3 cr.
ARVI 1305 Dessin - Corps humain	3 cr.
ARVI 3306 Dessin – Multidisciplinarité	3 cr.
Composante histoire	
ARVI 1530 L'art des débuts au 19e siècle	3 cr.
ARVI 1540 L'art du 20e siècle	3 cr.
ARVI 2511 Histoire de l'art canadien	3 cr.
ARVI 3512 Séminaire sur l'art moderne	3 cr.
ARVI 3523 Théorie de l'art moderne	3 cr.
ARVI 4522 Histoire de l'art acadien	3 cr.
Composante technologie	
ARVI 2102 Arts médiatiques-Le numérique	3 cr.
ARVI 3103 Arts médiatiques - Temporalité	3 cr.
ARVI 4104 Arts médiatiques - Virtualité	3 cr.
Composante pratique	
ARVI 4900 Pratiques professionnelles	3 cr.
Cours à option	**48 cr.**
Choisir **21 crédits** de niveau 1000 ou 2000 parmi les cours d'estampe, de peinture, de photographie ou de sculpture	21 cr.
Choisir **24 crédits** parmi les cours à option dont 12 crédits de niveau 3000 et 12 crédits de niveau 4000 parmi les cours des deux concentrations choisies : estampe, peinture, photographie ou sculpture	24 cr.
Choisir **3 crédits** de cours à option parmi tous les cours ARVI tout en respectant les préalables	3 cr.
ARVI 1104 Sculpture - Fondement	3 cr.
ARVI 1105 Sculpture - Matérialité	3 cr.
ARVI 1403 Photo - Introduction	3 cr.
ARVI 1804 Peinture - Espace peint	3 cr.
ARVI1902 Estampe - Gravure en relief	3 cr.
ARVI1903 Estampe - Gravure en creux	3 cr.
ARVI 2404 Photo - Opérateur de lumière	3 cr.
ARVI 2805 Peinture - Structure picturale	3 cr.
ARVI 3106 Sculpture - Pratique/technique	3 cr.
ARVI 3107 Sculpture - Volume et espace	3 cr.
ARVI 3404 Photo - Hybride I	3 cr.
ARVI 3405 Photo - Hybride II	3 cr.
ARVI 3806 Peinture-Picturalité et enjeux	3 cr.
ARVI 3807 Peinture-Méthode et recherche	3 cr.
ARVI3906 Estampe - Lithographie	3 cr.
ARVI3907 Estampe - Sérigraphie	3 cr.
ARVI 4106 Sculpture - Espace public	3 cr.
ARVI 4107 Sculpture-Pratique artistique	3 cr.
ARVI 4404 Photo-Dialogue photographique	3 cr.
ARVI 4405 Photo - Contexte contemporain	3 cr.
ARVI 4806 Peinture - Pratique et idée	3 cr.
ARVI 4807 Peinture - Projet fin d'études	3 cr.
ARVI4906 Estampe - Le multiple	3 cr.
ARVI4907 Estampe - Défis actuels	3 cr.
Discipline connexe – cours obligatoire	**3 cr.**
PHIL 2241 Introduction à l'esthétique	3 cr.

Tableau 1- Formation fondamentale du Baccalauréat en arts visuels

Formation fondamentale	**90 crédits**
Discipline principale	**60 cr.**
Discipline principale - cours obligatoires	**12 cr.**
Composante fondements	**9 cr.**
ARVI 1304 Dessin – Introduction	3 cr.
ARVI 1305 Dessin - Corps humain	3 cr.
ARVI 3306 Dessin – Multidisciplinarité	3 cr.
Composante pratique	**3 cr.**
ARVI 4900 Pratiques professionnelles	3 cr.
Discipline principale - cours à option	**48 cr.**
Choisir **21 crédits** de niveau 1000 ou 2000 parmi les cours d'estampe, de peinture, de photographie ou de sculpture	21 cr.
Choisir **24 crédits** parmi les cours à option dont 12 crédits de niveau 3000 et 12 crédits de niveau 4000 parmi les cours des deux concentrations choisies estampe, peinture, photographie ou sculpture	24 cr.
Choisir **3 crédits** de cours à option parmi tous les cours ARVI tout en respectant les préalables	3 cr.
ARVI 1104 Sculpture - Fondement	3 cr.
ARVI 1105 Sculpture - Matérialité	3 cr.
ARVI 1403 Photo - Introduction	3 cr.
ARVI 1804 Peinture - Espace peint	3 cr.
ARVI1902 Estampe - Gravure en relief	3 cr.
ARVI1903 Estampe - Gravure en creux	3 cr.
ARVI 2404 Photo - Opérateur de lumière	3 cr.
ARVI 2805 Peinture - Structure picturale	3 cr.
ARVI 3106 Sculpture - Pratique/technique	3 cr.
ARVI 3107 Sculpture - Volume et espace	3 cr.
ARVI 3404 Photo - Hybride I	3 cr.
ARVI 3405 Photo - Hybride II	3 cr.
ARVI 3806 Peinture-Picturalité et enjeux	3 cr.
ARVI 3807 Peinture-Méthode et recherche	3 cr.
ARVI3906 Estampe - Lithographie	3 cr.
ARVI3907 Estampe - Sérigraphie	3 cr.
ARVI 4106 Sculpture - Espace public	3 cr.
ARVI 4107 Sculpture-Pratique artistique	3 cr.
ARVI 4404 Photo-Dialogue photographique	3 cr.
ARVI 4405 Photo - Contexte contemporain	3 cr.
ARVI 4806 Peinture - Pratique et idée	3 cr.
ARVI 4807 Peinture - Projet fin d'études	3 cr.
ARVI4906 Estampe - Le multiple	3 cr.
ARVI4907 Estampe - Défis actuels	3 cr.
Disciplines connexes – cours obligatoires	**30 cr.**
Composante histoire	**21 cr.**
ARVI 1530 L'art des débuts au 19e siècle	3 cr.
ARVI 1540 L'art du 20e siècle	3 cr.
ARVI 2511 Histoire de l'art canadien	3 cr.
ARVI 3512 Séminaire sur l'art moderne	3 cr.
ARVI 3523 Théorie de l'art moderne	3 cr.
ARVI 4522 Histoire de l'art acadien	3 cr.
PHIL 2241 Introduction à l'esthétique	3 cr.
Composante technologie	**9 cr.**
ARVI 2102 Arts médiatiques-Le numérique	3 cr.
ARVI 3103 Arts médiatiques - Temporalité	3 cr.
ARVI 4104 Arts médiatiques - Virtualité	3 cr.

4. La formation générale

Cette partie de l'énoncé de programme constitue la justification des moyens utilisés pour répondre aux exigences de la formation générale. Les cours, activités ou contenus de cours qui permettent la réalisation de chaque objectif sont décrits. Les cas où les cours de la formation fondamentale répondent aux exigences de la formation générale sont clairement indiqués et expliqués.

4.1 Initiation au travail intellectuel universitaire

Cet objectif est atteint par le cours FASS 1000 *Init. au travail intellectuel,* cours qui vise l'acquisition de connaissances et de compétences génériques, ou transversales, utilisables dans toutes les disciplines et tous les champs d'étude. Autrement dit, il s'agit de compétences préalables à l'initiation à la méthodologie propre à une discipline donnée qui permettent à l'étudiante et à l'étudiant d'amorcer ses études universitaires sans heurts (p. ex. la capacité de prendre des notes, la lecture critique de textes, la recherche documentaire, la capacité d'organiser un travail, etc.).

4.2 Ouverture à l'autre et/ou internationalisation

Pour atteindre cet objectif, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir un cours dans la banque de cours des OFG sous la rubrique « Ouverture à l'autre / Internationalisation.

4.3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne

Cet objectif est atteint par le cours PHIL 2241 *Introduction à l'esthétique* Il s'agit d'une réflexion sur l'expérience esthétique et d'une prise de conscience de l'importance de cette expérience, profondément humaine, dans un monde axé surtout sur le rendement et sur la productivité. La réflexion portera davantage sur la perception esthétique, et sera fondée sur des expériences esthétiques vécues en peinture, en poésie, en cinéma…

4.4. Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité

Cet objectif est atteint par le cours ARVI 1540 *L'art du 20e siècle*. Ce cours aborde les grands mouvements affiliés à la modernité tant en Europe où ces idées ont pris naissance que les États-Unis où elles se sont poursuivies après le milieu du siècle que le reste du monde où elles sont en train de se prolonger. Il vise à fournir un aperçu des idées dont l'influence fait toujours partie de la pratique des artistes contemporains. À travers ceux qui les ont portées, défendues et illustrées, le cours fournit quantité de références à des pratiques, des œuvres et des écoles de pensée importantes à la compréhension de ce qu'on appelle la modernité.

4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

Pour atteindre cet objectif, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir un cours dans la banque de cours des OFG sous la rubrique «Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou sciences ».

4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Pratiquement tous les cours de la formation fondamentale du programme en arts visuels permettent d'atteindre cet objectif. Pour les besoins du programme, nous avons choisi le cours **ARVI1304 Dessin - Introduction.** Les autres cours sont : ARVI1104 Sculpture – Fondement, ARVI1105 Sculpture – Matérialité, ARVI1305 Dessin – Corps humain, ARVI1403

Photo – Introduction, ARVI1530 L'art des débuts au 19e siècle, ARVI1540 L'art du 20e siècle, ARVI1804 Peinture – Espace peint, ARVI1902 Estampe – Gravure en relief, ARVI1903 Estampe – Gravure en creux, ARVI2102 Arts médiatiques-Le numérique, ARVI2404 Photo – Opérateur de lumière, ARVI2511 Histoire de l'art canadien, ARVI2805 Peinture – Structure picturale, ARVI3103 Arts médiatiques – Temporalité, ARVI3106 Sculpture – Pratique/technique, ARVI3107 Sculpture – Volume et espace, ARVI3306 Dessin – Multidisciplinarité, ARVI3404 Photo – Hybride I, ARVI3405 Photo – Hybride II, ARVI3512 – Séminaire sur l'art moderne, ARVI3523 Théorie de l'art moderne, ARVI3806 Peinture-Picturalité et enjeux, ARVI3807 Peinture-Méthode et recherche, ARVI3906 Estampe – Lithographie, ARVI3907 Estampe – Sérigraphie, ARVI4104 Arts médiatiques – Virtualité, ARVI4106 Sculpture – Espace public, ARVI4107 Sculpture-Pratique artistique, ARVI4404 Photo-Dialogue photographique, ARVI4405 Photo – Contexte contemporain, ARVI4522 Histoire de l'art acadien, ARVI4806 Peinture – Pratique et idée, ARVI4807 Peinture – Projet fin d'études, ARVI4900 Pratiques professionnelle, ARVI4906 Estampe – Le multiple, ARVI4907 Estampe – Défis actuels.

4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Pour atteindre cet objectif, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir un cours parmi dans la banque de cours des OFG sous la rubrique « Capacité de penser logiquement et de manière critique ».

4.8 Capacité de s'exprimer en français

L'étudiante ou l'étudiant devra suivre au moins 6 crédits de la formation linguistique en français (FRAN1500 *Communication orale* et FRAN1600 *Communication écrite*) pour remplir cet objectif qui découle de la mission et de la politique linguistique de l'Université de Moncton.

4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

L'étudiante ou l'étudiant devra suivre au moins 3 crédits de formation linguistique en anglais ANGL1022 pour remplir cet objectif. L'étudiante ou l'étudiant qui se classe à un niveau supérieur à ANGL1022 pourra suivre un cours d'anglais de niveau supérieur ou un cours au choix.

Tableau 2 – Formation générale et / ou cours au choix

Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en arts visuels

	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	**Cours au choix***
OFG 1 – Initiation au travail intellectuel universitaire : atteint par un cours obligatoire de la formation générale	FASS1000 Init. au travail intellectuel	
OFG 2 – Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : atteint par un cours de la Banque de cours des objectifs de formation générale	Choisir un cours de la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la banque de cours www.umoncton.ca)	
OFG 3 –Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale	PHIL2241Introduction à l'esthétique	Choisir un cours au choix
OFG 4- Intégration des dimensions multidisciplinaire et/ou interdisciplinaire : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale considéré comme discipline connexe pour les fins de ce programme	ARVI1540 L'art du 20e siècle	Choisir un cours au choix
OFG 5 – Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : atteint par un cours de la Banque de cours des objectifs de formation générale	Choisir un cours de la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la banque de cours www.umoncton.ca)	
OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres : atteint par les cours obligatoires et à option de la formation fondamentale (discipline principale)	ARVI1304 Dessin - Introduction Tous les cours siglés ARVI	Choisir un cours au choix
OFG 7 – Capacité de penser logiquement et de manière critique: atteint par un cours de la Banque de cours des objectifs de formation générale	Choisir un cours de la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la banque de cours www.umoncton.ca)	
OFG 8 – Capacité de s'exprimer en français : atteint par les cours *obligatoires* de la formation générale	FRAN 1500 Communication orale et FRAN 1600 Communication écrite	
OFG 9 - Capacité de s'exprimer en anglais fonctionnel : atteint par un cours obligatoire de la formation générale	ANGL1022 Language, Writing and Reading (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)	

*Le programme de baccalauréat en arts visuels tel que décrit dans cet énoncé permet donc à l'étudiante et l'étudiant de suivre 9 crédits de cours au choix puisque trois (3) des OFG sont atteints par des cours de la formation fondamentale.

5. Dérogation

Toute demande de dérogation aux normes quantitatives et/ou qualitatives doit être circonstanciée et justifiée dans cette partie.

Notre demande de dérogation se justifie pour deux raisons importantes. La première, c'est que la nature même des arts visuels englobe plusieurs disciplines connexes. La seconde, c'est notre obligation d'offrir un programme qui s'arrime avec ceux des autres universités canadiennes.
Les universités canadiennes possèdent pour la plupart des facultés ou écoles comprenant plusieurs départements correspondant aux diverses disciplines du vaste champ d'études que représentent les arts visuels : création, pédagogie scolaire, psychopédagogie de l'art, histoire de l'art, arts médiatiques, philosophie,

muséologie pour ne nommer que les plus importantes. Pour ne citer qu'un exemple, le Département des arts visuels de l'Université du Québec à Montréal se nommLe maintenant Département des arts visuels et médiatiques. Dans ces grandes écoles ou facultés, les cours se rapportant à l'une ou l'autre de ces disciplines sont identifiés par des sigles différents, montrant bien la nature, la spécificité et la complexité de chacune d'elles. Une étudiante ou un étudiant inscrit en arts visuels dans une grande université aura obligatoirement à suivre des cours d'histoire de l'art lors de son parcours, mais ces cours seront considérés comme des cours connexes à sa discipline.

En comparant notre programme avec celui des universités voisines et des autres universités du Québec et d'ailleurs au pays, nous sommes forcés de constater que si notre baccalauréat était reconfiguré selon les normes établies, il ne correspondrait pas aux standards exigés dans toutes ces universités (voir tableau comparatif). Afin d'arrimer notre programme avec ceux des autres universités, donnant ainsi la possibilité à nos futures diplômées et futurs diplômés d'être admis à un programme de deuxième cycle, nous avons donc pris en considération que les cours d'histoire de l'art (**18 crédits**) : ARVI 1530, *L'art des débuts au 19e siècle*, ARVI 1540, *L'art du 20e siècle*, ARVI 2511, *Histoire de l'art canadien*, ARVI 3512, *Séminaire sur l'art moderne*, ARVI 3523, *Théorie de l'art moderne* et ARVI 4522, *Histoire de l'art acadien*, les cours d'arts médiatiques (**9 crédits**) : ARVI 2102, *Arts médiatiques-Le numérique*, ARVI 3103, *Arts médiatiques - Temporalité*, et ARVI 4104 *Arts médiatiques - Virtualité* et le cours de philosophie (**3 crédits**) PHIL2241 *Introduction à l'esthétique* doivent être considérés comme des cours de disciplines connexes. Dans le cadre de cet exercice, nous respectons les critères de la formation générale **(30 crédits),** respectant ainsi l'esprit de la reconfiguration des programmes à l'Université de Moncton.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales le 19 septembre 2012

Département : Arts visuels

Nom du programme : Baccalauréat en arts visuels

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

Programme actuel	Proposition de modification
1re ANNÉE OBLIGATOIRES 18 CR. ARVI1204 Dessin I 3 cr. ARVI1205 Dessin II 3 cr. ARVI1530 L'art des débuts au 19e siècle 3 cr. ARVI1540 L'art du 20e siècle 3 cr. FRAN1500 Communication orale 3 cr. FRAN1600(1) Communication écrite 3 cr. OPTION 12 CR. Choix de 2 introductions parmi les cours suivants : (6 crédits par introduction) ARVI1604 Peinture 3 cr. ARVI1605 Peinture 3 cr. ARVI1704 Sculpture 3 cr. ARVI1705 Sculpture 3 cr. ARVI2302 Photographie 3 cr. ARVI2303 Photographie 3 cr. ARVI2802 Céramique 3 cr. ARVI2803 Céramique 3 cr. ARVI2902 Estampe 3 cr. ARVI2903 Estampe 3 cr. CHOIX 6 CR. -------- TOTAL 36 CR. (1) Voir l'avis en page 44. 2e ANNÉE OBLIGATOIRES 18 CR. ARVI2204 ARVI2205 ARVI2511 PHIL2240 Choisir 6 crédits parmi les cours suivants : FRAN2031 FRAN2501 FRAN2502 FRAN3010 LITT(2) et/ou LING(2) OPTION 12 CR. Choisir 2 introductions; 6 crédits par introduction : autres choix que ceux de la 1re année(3) ARVI1604 ARVI1605 ARVI1704 ARVI1705 ARVI2302 ARVI2303 ARVI2802 ARVI2803	**1re ANNÉE** **FORMATION FONDAMENTALE** **Discipline principale : cours obligatoires** ARVI1304 Dessin – Introduction 3 cr. ARVI1305 Dessin - Corps humain 3 cr. ARVI1530 L'art des débuts au 19e siècle 3 cr. ARVI1540 L'art du 20e siècle 3 cr. **12 CR.** **Discipline principale – Cours à option(1)** Choisir 9 crédits de cours à option de niveau 1000 ou 2000 parmi la liste A : estampe, peinture, photographie ou sculpture. **9 CR.** **FORMATION GÉNÉRALE :** FASS1000 Init. au travail intellectuel 3 cr. FRAN1500 Communication orale 3 cr. FRAN1600 Communication écrite 3 cr. **9 CR.** **TOTAL 30 CR.** **2e ANNÉE** **FORMATION FONDAMENTALE** **Discipline principale – cours obligatoires** ARVI2102 Arts médiatiques-Le numérique 3 cr. ARVI2511 Histoire de l'art canadien 3 cr. ARVI3306 Dessin - Multidisciplinarité 3 cr. **9 CR.** **Discipline principale – cours à option(1)** Choisir 12 crédits de cours à option de niveau 1000 ou 2000 parmi la liste A : estampe, peinture, photographie ou sculpture. **12 CR.** **Discipline connexe – cours obligatoire** PHIL2241 Introduction à l'esthétique **3 CR.** **FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX :** ANGL1022 Language, Writing and Reading 3 cr.

ARVI2902 ARVI2903	
CHOIX	6 CR.

TOTAL	36 CR.

(2) Tout cours pour lequel l'étudiante ou l'étudiant a le préalable.

(3) À Edmundston, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir PEINTURE et SCULPTURE.

3e et 4e ANNÉES

OBLIGATOIRES	3 CR.

1 cours d'histoire de l'art choisi parmi les cours suivants :

ARVI3512 ARVI3522 ARVI4522

OPTION	48 CR.

2 spécialisations : 24 crédits par spécialisation

ARVI3304	ARVI3305	ARVI3606	ARVI3607
ARVI3706	ARVI3707	ARVI3804	ARVI3805
ARVI3904	ARVI3905	ARVI4304	ARVI4305
ARVI4606	ARVI4607	ARVI4706	ARVI4707
ARVI4804	ARVI4805	ARVI4904	ARVI4905

CHOIX	9 CR.

TOTAL	60 CR.
GLOBAL	132 CR.

(ou 3 crédits de cours au choix si le niveau ANGL est dépassé au test de classement)
Choisir 3 crédits de cours au choix 3 cr.
6 CR.

TOTAL 30 CR.

3e ANNÉE

FORMATION FONDAMENTALE
Discipline principale – cours obligatoires

ARVI3103 Arts médiatiques - Temporalité	3 cr.
ARVI3512 Séminaire sur l'art moderne	3 cr.
ARVI3523 Théorie de l'art moderne	3 cr.
	9 CR.

Discipline principale – cours à option(1)
Choisir 12 crédits de cours à option dans la liste B parmi les deux concentrations choisies : estampe, peinture, photographie ou sculpture (6 crédits par concentration)
12 CR.

FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX :
Choisir 3 crédits dans la banque de cours des objectifs de formation générale pour satisfaire à l'OFG 2 (Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation) 3 cr.
Choisir 3 crédits dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à l'OFG 5 (Connaissances dans domaines des mathématiques et/ou des sciences) 3 cr.
Choisir 3 crédits de cours au choix 3 cr.
9 CR.

TOTAL 30 CR.

4e ANNÉE

FORMATION FONDAMENTALE
Discipline principale – cours obligatoires

ARVI4104 Arts médiatiques - Virtualité	3 cr.
ARVI4522 Histoire de l'art acadien	3 cr.
ARVI4900 Pratiques professionnelles	3 cr.
	9 CR.

Discipline principale – cours à option(1)
Choisir 12 crédits de cours à option dans la liste C parmi les deux concentrations choisies : estampe, peinture, photographie ou sculpture (6 crédits par concentration)
12 CR.

Choisir 3 crédits de cours à option(1) ARVI parmi les listes A, B ou C **3 CR.**

FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX :
Choisir 3 crédits dans la banque de cours des objectifs de formation générale pour satisfaire à l'OFG 7 (Capacité de penser logiquement et de manière critique) 3 cr.
Choisir 3 crédits de cours au choix 3 cr.
6 CR.

TOTAL 30 CR.

GLOBAL 120 CRÉDITS

	[1] Cours à option ARVI (à noter que tous les cours sont des cours de 3 crédits) Liste A- Cours à option ARVI de niveaux 1000 et 2000 ARVI1104 Sculpture – Fondement ARVI1105 Sculpture – Matérialité ARVI1403 Photo - Introduction ARVI1804 Peinture - Espace peint ARVI1902 Estampe - Gravure en relief ARVI1903 Estampe - Gravure en creux ARVI2404 Photo - Opérateur de lumière ARVI2805 Peinture - Structure picturale Liste B – Cours à option ARVI de niveau 3000 ARVI3106 Sculpture - Pratique/technique ARVI3107 Sculpture - Volume et espace ARVI3404 Photo - Hybride I ARVI3405 Photo - Hybride II ARVI3806 Peinture-Picturalité et enjeux ARVI3807 Peinture-Méthode et recherche ARVI3906 Estampe - Lithographie ARVI3907 Estampe - Sérigraphie Liste C – Cours à option ARVI de niveau 4000 ARVI4106 Sculpture - Espace public ARVI4107 Sculpture-Pratique artistique ARVI4404 Photo-Dialogue photographique ARVI4405 Photo - Contexte contemporain ARVI4806 Peinture - Pratique et idée ARVI4807 Peinture - Projet fin d'études ARVI4906 Estampe - Le multiple ARVI4907 Estampe - Défis actuels

Formulaire CPR-7 (Modification de la banque de cours d'une discipline)

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : Baccalauréat en arts visuels

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Nouveau cours est-il l'équivalent* à l'ancien cours (oui/non)
Sigle	**Crédits**	**Sigle**	**Crédits**	
ARVI1204	3	**ARVI1304**	**3**	**oui**
ARVI1205	3	**ARVI1305**	**3**	**oui**
ARVI1530	3	ARVI1530	3	
ARVI1540	3	ARVI1540	3	
ARVI1604	3	**ARVI1804**	**3**	**oui**
ARVI1605	3	**ARVI2805**	**3**	**non**
ARVI1704	3	**ARVI1104**	**3**	**oui**
ARVI1705	3	**ARVI1105**	**3**	**oui**
		ARVI2102	**3**	
ARVI2204	3	**ARVI3306**	**3**	**non**
ARVI2205	3			
ARVI2302	3	**ARVI1403**	**3**	**non**
ARVI2303	3	**ARVI2404**	**3**	**oui**
ARVI2402[1]	3	ARVI2402	3	
ARVI2403[1]	3	ARVI2403	3	
ARVI2511	3	ARVI2511	3	
ARVI2802	3			
ARVI2803	3			
ARVI2902	3	**ARVI1902**	**3**	**non**
ARVI2903	3	**ARVI1903**	**3**	**non**
		ARVI3103	**3**	
ARVI3304	6	**ARVI3404**	**3**	**non**
ARVI3305	6	**ARVI3405**	**3**	**non**
ARVI3512	3	ARVI3512	3	
ARVI3522	3	**ARVI3523**	**3**	**oui**
ARVI3606		**ARVI3806**	**3**	**non**
ARVI3607	6	**ARVI3807**	**3**	**non**
ARVI3706	6	**ARVI3106**	**3**	**non**
ARVI3707	6	**ARVI3107**	**3**	**non**
ARVI3804	6			**non**
ARVI3805	6			
ARVI3904	6	**ARVI3906**	**3**	**non**
ARVI3905	6	**ARVI3907**	**3**	**non**
		ARVI4104	**3**	
ARVI4304	6	**ARVI4404**	**3**	**non**
ARVI4305	6	**ARVI4405**	**3**	**non**
ARVI4522	6	ARVI4522	3	
ARVI4606	3	**ARVI4806**	**3**	**non**
ARVI4607	6	**ARVI4807**	**3**	**non**
ARVI4700	6			
ARVI4706	3	**ARVI4106**	**3**	**oui**
ARVI4707	6	**ARVI4107**	**3**	**non**
ARVI4804	6			
ARVI4805	6			
ARVI4904	6	**ARVI4906**	**3**	**non**
ARVI4905	6	**ARVI4907**	**3**	**non**
		ARVI4900	**3**	

*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.

[1] À noter que ces deux cours sont offerts seulement dans le cadre du Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) qui sera reconfiguré plus tard.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION À LA BANQUE DE COURS DE FORMATION GÉNÉRALE (OFG)

Nom du programme : Baccalauréat en arts visuels

Banque de cours actuelle d'OFG (objectifs de la formation générale)			**Banque de cours proposée d'OFG (objectifs de la formation générale)**		
Sigle	**Titre**	**Numéro d'OFG visé**	**Sigle**	**Titre**	**Numéro d'OFG visé**
			ARVI1104	Sculpture - Fondement	6
			ARVI1105	Sculpture - Matérialité	6
			ARVI1304	Dessin - Introduction	6
			ARVI1305	Dessin – Corps humain	6
			ARVI1403	Photo - Introduction	6
			ARVI1530	L'art des débuts au 19e siècle	6
			ARVI1540	L'art du 20e siècle	6
			ARVI1804	Peinture – Espace peint	6
			ARVI1902	Estampe – Gravure en relief	6
			ARVI1903	Estampe – Gravure en creux	6
			ARVI2102	Arts médiatiques-Le numérique	6
			ARVI2404	Photo – Opérateur de lumière	6
			ARVI2511	Histoire de l'art canadien	6
			ARVI2805	Peinture – Structure picturale	6
			ARVI3103	Arts médiatiques - Temporalité	6
			ARVI3106	Sculpture – Pratique/technique	6
			ARVI3107	Sculpture – Volume et espace	6
			ARVI3306	Dessin - Multidisciplinarité	6
			ARVI3404	Photo – Hybride I	6
			ARVI3405	Photo – Hybride II	6
			ARVI3512	Séminaire sur l'art moderne	6
			ARVI3523	Théorie de l'art moderne	6
			ARVI3806	Peinture-Picturalité et enjeux	6
			ARVI3807	Peinture-Méthode et recherche	6
			ARVI3906	Estampe - Lithographie	6
			ARVI3907	Estampe - Sérigraphie	6
			ARVI4104	Arts médiatiques - Virtualité	6
			ARVI4106	Sculpture – Espace public	6
			ARVI4107	Sculpture-Pratique artistique	6
			ARVI4404	Photo-Dialogue photographique	6
			ARVI4405	Photo – Contexte contemporain	6
			ARVI4522	Histoire de l'art acadien	6
			ARVI4806	Peinture – Pratique et idée	6
			ARVI4807	Peinture – Projet fin d'études	6
			ARVI4900	Pratiques professionnelles	6
			ARVI4906	Estampe – Le multiple	6
			ARVI4907	Estampe – Défis actuels	6

Formulaire CPR-11

Nom : _____ NI : _____

Feuille de route pour le programme : Baccalauréat en arts visuels

Tableau 1- Tableau des cours par année

Première année (30 crédits)	**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
ARVI 1304 Dessin - Introduction	3	OFG 6
ARVI 1305 Dessin – Corps humain	3	
ARVI 1530 L'art des débuts au 19e siècle	3	
ARVI 1540 L'art du 20e siècle	3	OFG 4
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 9 crédits de cours à option de niveau 1000 ou 2000 parmi : estampe, peinture, photographie ou sculpture **(voir note 2 – liste A)**	9	
II. Formation générale (voir note 1)		
FASS 1000 Init. au travail intellectuel	3	OFG 1
FRAN 1500 Communication orale	3	OFG 8
FRAN 1600 Communication écrite	3	OFG 8

Deuxième année (30 crédits)	**Cr.**	**Note**
I.Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
ARVI 2102 Arts médiatiques-Le numérique	3	
ARVI 2511 Histoire de l'art canadien	3	
ARVI 3306 Dessin – Multidisciplinarité	3	
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 12 crédits de cours à option de niveau 1000 ou 2000 parmi la liste A : estampe, peinture, photographie ou sculpture **(voir note 2 – liste A)**	12	
B. Discipline connexe – Cours obligatoire		
PHIL 2241 Introduction à l'esthétique	3	OFG 3
II. Formation générale et cours au choix (voir note 1)		
ANGL1022 Language, Writing and Reading ou 3 crédits de cours au choix si le niveau ANGL est dépassé au test de classement.	3	OFG 9
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	

Troisième année (30 crédits)	**Cr.**	**Note**
I.Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
ARVI 3103 Arts médiatiques - Temporalité	3	
ARVI 3512 Séminaire sur l'art moderne	3	
ARVI 3523 Théorie de l'art moderne	3	
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 12 crédits de cours à option de niveau 3000 parmi les cours des deux concentrations choisies : estampe, peinture, photographie ou sculpture - 6 crédits par concentration. **(voir note 2 – liste B)**	12	
II. Formation générale et cours au choix (voir note 1)		
Choisir 3 crédits de cours dans la banque de cours des Objectifs de formation générale permettant de répondre à l'OFG 2 (Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation)	3	OFG 2
Choisir 3 crédits dans la banque de cours des objectifs de formation générale permettant de répondre à l'OFG 5 (Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences)	3	OFG 5
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	

Quatrième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
ARVI 4104 Arts médiatiques - Virtualité	3	
ARVI 4522 Histoire de l'art acadien	3	
ARVI 4900 Pratiques professionnelles	3	
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 12 crédits de cours à option de niveau 4000 parmi les cours des deux concentrations choisies : estampe, peinture, photographie ou sculpture - 6 crédits par concentration. **(voir note 2 – liste C)**	12	
Choisir 3 crédits de cours à option ARVI tout en respectant les préalables. **(voir note 2 – listes A, B et C)**	3	
II. Formation générale et cours au choix (voir note 1)		
Choisir 3 crédits dans la banque de cours des objectifs de formation générale permettant de répondre à l'OFG 7 (Capacité de penser logiquement et de manière critique)	3	OFG 7
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	

Tableau 2 – Formation générale et / ou cours au choix

Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en arts visuels

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
OFG 1	**Initiation au travail intellectuel**	FASS1000 Init. au travail intellectuel	3	
OFG 2	**Ouverture à l'Autre / Internationalisation**	Choisir un cours de la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la banque de cours www.umoncton.ca)	3	
OFG 3	**Responsabilité sociale et citoyenne**	PHIL 2241 Introduction à l'esthétique	3	Choisir un cours au choix
OFG 4	**Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité**	ARVI1540 L'art du 20e siècle	3	Choisir un cours au choix
OFG 5	**Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences**	Choisir un cours de la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la banque de cours www.umoncton.ca)	3	
OFG 6	**Sensibilité aux arts et aux lettres**	ARVI 1304 Dessin – Introduction	3	Choisir un cours au choix
OFG 7	**Capacité de penser logiquement et de manière critique**	Choisir un cours de la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la banque de cours www.umoncton.ca)	3	
OFG 8	**Capacité de s'exprimer en français**	FRAN 1500 Communication orale FRAN 1600 Communication écrite	6	
OFG 9	**Capacité de s'exprimer en anglais**	ANGL1022 Language, Writing and Reading (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau ANGL est dépassé au test de classement)	3	

Notes :

1. Dans le cadre du Baccalauréat en arts visuels, vous devez compléter **90 crédits de formation fondamentale** et **30 crédits de formation générale et/ou cours au choix**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de Baccalauréat en arts visuels, la **formation fondamentale** permet de répondre à **trois (3) OFG** :

OFG 3 au moyen du cours PHIL2241 Introduction à l'esthétique ;
OFG 4 au moyen du cours ARVI1540 L'art du 20e siècle;
OFG 6 au moyen du cours ARVI1304 Dessin – Introduction.

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :
OFG 1 au moyen du cours FASS1000;
OFG 8 au moyen des deux cours FRAN1500 et FRAN1600;

OFG 9 au moyen du cours ANGL1022.

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir trois (3) cours de la **Banque de cours de formation générale** soit un cours dans chacune des rubriques suivantes:

OFG 2 Ouverture à l'Autre et/ou Internationalisation;
OFG 5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences;
OFG 7 Capacité de penser logiquement et de manière critique.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devez suivre **9 crédits de cours au choix** dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence de 30 crédits de formation générale et cours au choix.

2. Liste des cours à option de la discipline principale (À noter que tous les cours à option ARVI sont des cours de 3 crédits) :

Liste A- Cours à option ARVI de niveaux 1000 et 2000
ARVI1104 Sculpture – Fondement
ARVI1105 Sculpture – Matérialité
ARVI1403 Photo - Introduction
ARVI1804 Peinture - Espace peint
ARVI1902 Estampe - Gravure en relief
ARVI1903 Estampe - Gravure en creux
ARVI2404 Photo - Opérateur de lumière
ARVI2805 Peinture - Structure picturale

Liste B – Cours à option ARVI de niveau 3000
ARVI3106 Sculpture - Pratique/technique
ARVI3107 Sculpture - Volume et espace
ARVI3404 Photo - Hybride I
ARVI3405 Photo - Hybride II
ARVI3806 Peinture-Picturalité et enjeux
ARVI3807 Peinture-Méthode et recherche
ARVI3906 Estampe - Lithographie
ARVI3907 Estampe - Sérigraphie

Liste C – Cours à option ARVI de niveau 4000
ARVI4106 Sculpture- Espace public
ARVI4107 Sculpture-Pratique artistique
ARVI4404 Photo-Dialogue photographique
ARVI4405 Photo - Contexte contemporain
ARVI4806 Peinture - Pratique et idée
ARVI4807 Peinture - Projet fin d'études
ARVI4906 Estampe - Le multiple
ARVI4907 Estampe - Défis actuels